



ASSOCIATION
BRETONNE


—
AGRICULTURE
—

Vingt-sixième Session, tenue à Lannion en 1884





COMPTES-RENDUS & PROCÈS-VERBAUX

Publiés par les soins de la Direction



SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE, 1
1885




ASSOCIATION BRETONNE

COMPTES-RENDUS

ASSOCIATION
BRETONNE

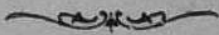
AGRICULTURE

Vingt-sixième Session, tenue à Lannion en 1884



COMPTES-RENDUS & PROCÈS-VERBAUX


Publiés par les soins de la Direction



SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. PRUD'HOMME
PLACE DE LA PRÉFECTURE, 1
1885

ASSOCIATION BRETONNE

SESSION DE LANNION



MESSE DU SAINT-ESPRIT

Monseigneur, désireux de donner à l'Association bretonne une marque de sa haute estime, avait voulu se rendre dès la veille à Lannion, afin de célébrer le lendemain la messe d'ouverture du Congrès.

A neuf heures du matin, l'église paroissiale de Saint-Jean-du-Baly, très bien décorée par les soins de M. France, curé-doyen, voyait se presser sous ses voûtes toute la population. On eut pu, si pressés étaient les rangs, se croire à un jour de grande fête.

Messieurs les membres du Bureau de l'Association, M. le maire de Lannion, une grande partie du conseil municipal et les notabilités de la ville, viennent prendre place dans les chaises disposées pour eux au milieu de la nef.

Pendant la messe, des chœurs exécutés par les

dames et les jeunes filles de Lannion se font entendre, alternant avec les sons harmonieux de l'orgue qui est tenu avec talent par M^{lle} Huet, élève du Conservatoire.

L'interprétation du cantique de Notre-Dame de Rostrenen, dont l'air et la poésie cadrent si bien avec notre pays breton, est surtout remarqué.

Monseigneur monte en chaire après le premier Evangile et dans un discours plein d'éloquence, de science et d'érudition, souhaite la bienvenue à l'Association et appelle sur elle et sur ses travaux la bénédiction de Dieu.

MESSEURS,

C'est avec bonheur que Nous nous sommes rendu à l'invitation qui Nous fut adressée par messieurs les directeurs de votre Association. Qu'un évêque est heureux, aux jours où nous sommes, d'être invité à appeler les bénédictions d'En Haut sur les travaux d'une grande Association, d'une société savante telle que la vôtre.

C'est un véritable acte de Foi que vous accomplissez aujourd'hui, Messieurs, cet acte vous sera compté pour la vie éternelle ! A peine réunis dans cette cité hospitalière de Lannion, avant d'organiser vos belles expositions des produits de notre sol, des richesses de notre industrie et de nos arts ; avant d'ouvrir vos doctes discussions si fécondes en progrès réels pour l'agriculture et en découvertes intéressantes pour notre histoire nationale bretonne, vous avez voulu, Messieurs, vous agenouiller dans le temple et demander humblement ses lumières au *Dieu des Sciences*.

Que les lumières descendent sur vous, Messieurs, à l'appel de Nos prières ! Que l'Esprit-Saint, l'Esprit de conseil et d'intelligence, l'Esprit de force et de prudence vous encourage, vous fortifie et vous éclaire ! qu'il soit la récompense de votre foi ! qu'il comble votre sainte espérance ! qu'il rende féconds vos travaux, les efforts généreux que vous allez accomplir, en ces jours du Congrès.

Les deux causes que vous voulez servir sont nobles et saintes : améliorer le sort du plus grand nombre, en développant les richesses du sol ; et par de savantes investigations augmenter les trésors de notre histoire : le présent qui prépare l'avenir, et le passé, qui n'est que le glorieux héritage de nos pères. Aussi l'Eglise est-elle heureuse de bénir vos travaux et de les encourager.

Travaillez, Messieurs, au progrès de l'agriculture ; augmentez la somme des connaissances utiles qui peuvent la servir. Par vos exemples, comme par vos discours et vos leçons, aidez au développement de cette richesse première des nations, la seule véritable, la seule durable, malgré les crises passagères qu'elle peut subir. L'agriculture a été et sera toujours le dernier mot de la prospérité matérielle des peuples. L'industrie n'aura jamais le même caractère de fixité et de durée : trop de causes l'affaiblissent et la rendent souvent impuissante et stérile.

L'agriculture semble du reste, Messieurs, avoir toutes vos préférences sur les autres branches de l'activité humaine. Il me paraît que vous avez raison. Le désir de la faire progresser dans notre chère province, fut, si je ne me trompe, l'idée première qui présida à la formation de votre grande Association. Les vrais patriotes qui la fondèrent firent facilement partager leurs généreux desseins à un grand nombre d'hommes éminents par leur position sociale, leur science et leur expérience. Ils s'unirent dans

une commune pensée du bien public. L'association, l'union des forces et des volontés est toujours féconde : elle multiplie l'effort individuel et produit des merveilles. On est étonné, quand on y regarde de près, de la prodigieuse impuissance de l'individu isolé, et de la force irrésistible des hommes réunis dans une action bien concertée.

Le principe de l'Association est tout évangélique, et c'est de cette origine divine que toute association, pour être réellement bienfaisante et utile, devra s'inspirer, afin de vivre surtout par la communauté des sacrifices. C'est la voie chrétienne. C'est celle que choisirent les fondateurs de votre Association ; c'est celle que vous continuez à suivre. Et en cela vous vous montrez dignes de vos devanciers. Comme eux vous poursuivez, pour ainsi dire, de front, avec honneur pour vous, et profit pour notre pays, les deux grands buts de votre société : le progrès agricole sous toutes ses formes, et l'avancement de la science historique.

II

Un évêque breton doit bien un témoignage spécial à ceux d'entre vous, Messieurs, qui donnent leurs soins et consacrent leurs veilles à de savantes recherches sur l'archéologie et l'histoire de notre province.

Recueillez, Messieurs, recueillez avec amour les débris d'un passé glorieux, les derniers vestiges des âges écoulés. Enrichissez-en nos collections. Ce sont là, selon l'image du poète, comme les membres d'une mère chérie, dispersés par la violence ou le temps, et que ses fils respectent avec un soin pieux.

Cultivez l'histoire ; l'histoire, flambeau du passé et qui

éclaire l'avenir. L'histoire doit être pour nous un guide dans le présent en nous montrant les fautes du passé, elle nous apprend à les éviter ; quelle école que celle des siècles écoulés ! quels graves enseignements en découlent !...

Oh ! cherchez, Messieurs. Fils pieux de notre vieille Bretagne — toujours jeune cependant, car les yeux de notre cœur ne veulent pas voir de rides sur son front, — recherchez et les origines et les phases diverses de son histoire glorieuse. Portez vos investigations dans les périodes les plus obscures de cette histoire agitée : l'âge de la splendeur au temps des rois, l'âge d'airain de la féodalité, l'âge de fer de la compression française. Dirigez aussi, Messieurs, avec respect et amour vos études sur l'histoire de nos églises bretonnes ; qu'elles s'étendent à nos monastères, à nos collégiales et à nos paroisses. Continuez avec ardeur vos savants travaux d'hagiographie ; portez un peu plus de lumière dans les merveilleuses légendes de nos Saints nationaux ; vous en respecterez toujours, je le sais, et le charme pieux et la sainte poésie.

Avant tout, Messieurs, vous cherchez la vérité dans l'histoire, vous avez raison. L'Eglise aime la vérité ; elle n'en n'a pas plus peur que de la science. L'oubli des préceptes divins et de certaines lois morales, des mœurs dépravées, les faiblesses des hommes, quels qu'ils furent, n'infirmèrent pas la divinité des doctrines : elles planent immaculées au-dessus des passions humaines. L'historien peut donc se mouvoir librement dans ses consciencieuses recherches. Nous ne redoutons dans l'étude de l'histoire que les préjugés, fils aveugles de l'ignorance ou de la haine froide des sectaires.

Laissez-nous ajouter, Messieurs : ne vous découragez pas en présence des livres innombrables qui ont été écrits sur notre histoire. Il n'est pas en France une province sur

laquelle on ait autant écrit. Et cependant la Bretagne attend encore son histoire, sa véritable histoire. En le constatant, je ne vous apprends rien, Messieurs. J'exprime un regret qui, s'il plaît à Dieu, se changera bientôt en espérance.

Il est ici cet historien que tous les Bretons attendent, qu'ils appellent de leurs vœux, cet historien qui élèvera à la gloire de la Bretagne, notre mère, un monument digne d'elle, plus durable que l'airain. On dit que déjà tout est prêt pour cette œuvre patriotique : des mains pieuses ont réuni, avec une rare intelligence, d'immenses matériaux. Mais on ajoute que l'infatigable chercheur est insatiable. Encore, semble-t-il dire, encore des recherches ; encore des documents ; encore de la lumière ; fouillons encore dans les trésors inconnus des bibliothèques et des archives ; nous voulons que toutes nos affirmations puissent s'appuyer sur des textes, sur des preuves incontestables, que nos appréciations ne soient que des déductions logiques de faits indéniables. Qui n'admirerait, Messieurs, cette patience de bénédictin, cette honnêteté, ce grand amour de la vérité ? Ce sont là des vertus bretonnes. Ajoutez qu'à la connaissance profonde des faits du passé, l'homme éminent que nous voulons désigner joint le talent magique de leur rendre la vie.

Mais pourquoi ne nommerions-nous pas l'une des gloires les plus pures de notre Bretagne, M. Arthur de la Borderie, président de la section d'histoire et d'archéologie de l'Association bretonne, et l'un de ses fondateurs ? L'Institut de France, en l'appelant à partager ses travaux, lui a pour ainsi dire indiqué la grande et noble tâche que le monde savant et la Bretagne attendent de lui. Vous-mêmes, Messieurs, vous apporterez à votre illustre président un concours empressé, vous mettrez généreusement à sa dispo-

sition les précieux résultats de vos savantes recherches, vous serez heureux d'apporter votre pierre à cet édifice définitif de l'histoire de Bretagne. Que Dieu bénisse ce grand travail, inspiré par le plus pur patriotisme et par l'amour de la vérité, et donne au savant éminent qui l'entreprendra, la force de l'achever.

Je sens, Messieurs, que je ne suis, en ce moment, que l'interprète des vœux de notre vieille province, si dignement représentée au Congrès de Lannion.

Messieurs, ce langage, qu'un évêque vous tient dans le temple, ne vous paraîtra pas trop profane, je l'espère. Que voulez-vous ? Nous n'avons jamais pu séparer ce que Dieu avait si étroitement uni dans notre cœur de Breton : la Religion et la Patrie, et, il nous semble, qu'en vous parlant de la Bretagne et de son histoire, nous vous entretenons encore des choses sacrées.

Un mot de plus, et je finis.

Vous aimez la Bretagne, Messieurs, et vous la faites aimer partout où vous la représentez. Aidez-nous à la conserver telle que les siècles, telle que Dieu et sa sainte Eglise l'ont faite, loyale, religieuse et guerrière. Et pour cela, efforçons-nous, chacun dans sa sphère d'action de garder à notre chère Bretagne son caractère particulier de grandeur, ce qu'elle est encore, avec ces vieux usages et ces costumes, qui sont comme la physionomie propre de chaque peuple ; avec ces costumes variés, *ces costumes brillants*, qui, selon le mot si juste de notre poète national, *font l'âme plus fière*, c'est-à-dire plus bretonne ; et surtout avec sa langue, dans la partie de notre province qui est demeurée fidèle au noble idiôme de nos aïeux. Vous aimez cette langue, Messieurs, vous l'étudiez avec un soin pieux. Suivez les traces de notre maître, à tous, M. de la Villemarqué. Continuez à étudier cette vieille et noble

langue ; c'est la langue des forts. Faites tout, Messieurs, pour conserver cet héritage de la patrie bretonne.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous citer quelques paroles d'un critique Breton : « On aura beau, dit-il, exploiter en faveur de l'ignorance populaire et de l'obscurantisme systématique, l'attachement d'un petit peuple à son idiôme maternel, je resterai l'ennemi de ces croisades bureaucratiques contre les langues de la vieille Europe. J'attendrai, pour me convertir, qu'on m'ait cité un peuple qui ait quitté la sienne sans perdre en même temps sa place dans l'échelle morale de l'humanité. »

Qu'on ne s'étonne pas de cet entêtement que nous mettons à demeurer bretons par la langue et par les coutumes, et qu'on ne nous accuse pas de *particularisme*. En restant de fidèles bretons, nous n'en serons que meilleurs français, et la grande unité n'aura qu'à y gagner.

A mon très grand regret, je ne pourrai, Messieurs, assister à vos réunions, et dès ce soir, je me verrai obligé de reprendre le chemin de la ville épiscopale. Mais je tiens à vous dire avec quel empressement, avec quel bonheur, je donne mon assentiment au vœu que M. de la Borderie voulait bien m'exprimer dans une lettre qu'il m'adressait les jours derniers.

M. le président voudrait qu'au moment où la Bretagne se dispose à élever un tombeau au glorieux saint Yves, un monument d'un autre genre, un monument historique, fut aussi consacré à notre Saint national.

Je recommande, Messieurs, à votre piété et à votre patriotisme ce vœu émanant de l'une des plus hautes personnalités de votre Congrès. Que ces deux monuments se complètent l'un l'autre : l'un, le mausolée, fait de granit et de bronze, et l'autre, le livre, où l'histoire, la sainte liturgie et la littérature rediront en un langage aussi durable que

les inscriptions que portent la pierre ou le bronze, les vertus et la charité du plus grand homme, du plus grand saint que notre race ait produit.

En invoquant saint Yves, nos pères employaient souvent ces formules : « Saint Yves-la-Justice, saint Yves-la-Vérité ». La vérité et la justice, ces deux grandes et nobles choses que les hommes sont si portés à oublier. Nous ajouterons : « Saint Yves-la-Charité priez pour nous, ô vous, l'honneur et la gloire de notre peuple, priez pour nous. Priez pour les Bretons ! ce sont les fils de ceux que vous avez sanctifiés qui vous demandent, à genoux, d'intercéder pour eux ! Qu'à votre prière, Dieu nous accorde la plus grande grâce que nous puissions lui demander, c'est de demeurer chrétiens et Bretons toujours ! »

Kristenien ha Bretonned bépret !

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

A deux heures de l'après-midi, les membres de l'Association bretonne se sont réunis à la mairie de Lannion, sous la présidence de M. Rieffel, Directeur général de l'Association, pour la séance d'ouverture du Congrès. Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc assiste à cette réunion, à laquelle se presse l'élite de la société et de la population de Lannion. M. Rieffel ouvre la séance et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Il y a quelque temps, je lisais des regrets exprimés par un propriétaire breton, de ce que l'on n'avait pas planté assez de pommiers et de pins maritimes en Bretagne. Qu'il me soit permis, à moi, vieux cultivateur, de défendre mes contemporains ; pour bien juger les choses, il faut avoir vu les campagnes bretonnes, il y a quarante et cinquante années. On comptait alors cinq cent mille hectares de landes incultes, lesquelles on n'abordait pas facilement.

D'abord, la propriété n'était pas assurée, et l'on vit surgir de nombreux procès, jusqu'au moment où intervint une loi spéciale, le 6 décembre 1850.

Ensuite le défrichement des bruyères n'était pas une pratique facile, faute d'instruments et d'engrais.

Les engrais surtout faisaient défaut. Il n'y avait pas moyen de se servir de fumier. Ce fut l'intervention du noir animal et des engrais artificiels qui résolut le problème. Une bonne charrue vint seconder cette intervention. Alors on vit de toute part les propriétaires et les fermiers défricher leurs bruyères. Ce n'est qu'à la suite de ces travaux préliminaires que l'on put penser à planter des pommiers et des pins maritimes. Je ne sais pas pourquoi on s'adressa au pin maritime, car le pin Sylvestre lui est supérieur. Il se plante et se sème. J'ai fait plusieurs expériences à ce sujet. Dans un semis de pins maritimes d'environ cinquante hectares, il se trouva quelques vides, je n'y fis attention qu'alors que les pins maritimes avaient déjà quatre à cinq mètres de hauteur. Pour garnir ces vides, je donnai la préférence au pin Sylvestre parcequ'il vient très bien de plantation et au milieu des autres arbres. Je me servis pour cela de plants de un mètre de hauteur. Ces pins Sylvestres sont venus parfaitement et ont regagné promptement les pins maritimes en hauteur. Tous ces arbres ont aujourd'hui trente et quarante ans, et les pins Sylvestres sont aussi élevés que les pins maritimes, quoique ceux-ci eussent été semés six ou sept ans avant la plantation des Sylvestres. Il y a encore en faveur du pin Sylvestre la supériorité du bois.

Après avoir répondu à ces questions qui m'ont paru avoir quelque intérêt pour l'histoire de notre agriculture bretonne, permettez-moi, Messieurs, de dire quelques mots au sujet de la crise agricole. Nous sommes accablés d'enquêtes de tous genres, il vient de partout des questionnaires, et j'ai répondu récemment au nom de mon Comice à un questionnaire renfermant cent quatre-vingt-seize questions. J'ai écrit consciencieusement, mais tout cela ne servira à rien du tout. Il y a une question suprême, c'est

la confiance, et ensuite la mise en œuvre. Il me semble que l'on commence assez généralement à se mettre d'accord ; ainsi dans l'enquête sur le Crédit agricole je vois que plusieurs de nos collègues répondent à peu près dans les mêmes termes et repoussent ce crédit.

Il en est de même en ce qui concerne les tarifs douaniers. Je vois le Comice central de la Loire-Inférieure qui demande carrément un droit de trois francs par cent kilogrammes sur le blé étranger. Tous demandent des droits sur le bétail. L'Angleterre et l'Allemagne nous font une concurrence effrayante, et nous laissons nos cultivateurs entièrement sans défense. Il est impossible que cet état de chose dure plus longtemps. Toutes les enquêtes ne paraissent avoir qu'un but, tromper le cultivateur. Elles ne peuvent servir à l'éclairer, sa position est parfaitement connue. L'Angleterre fait tout ce qu'elle peut pour empêcher nos bestiaux d'entrer chez elle, et les raisons qu'elle donne ne sont que des grossiers mensonges. Il faut définitivement nommer les choses par leur nom. Il en est de même du Crédit agricole. Aussi plusieurs de nos collègues le définissent un trompe l'œil.

Je l'ai jugé ainsi, et voici ma déposition dans l'enquête que l'on m'a présenté.

Dans ma localité de Nozay, le crédit dont jouit l'agriculture est suffisant pour les besoins de l'exploitation du sol. Nous n'avons besoin d'aucune loi nouvelle, ni d'aucun changement à ce qui existe pour introduire de prétendues améliorations.

Ici, tout cultivateur honnête, laborieux et capable trouve tout le crédit dont il a besoin chez son propriétaire, chez les voisins, chez les amis, chez les notaires, et à de bonnes conditions.

Avec une loi nouvelle, on trouvera bientôt l'occasion et les moyens d'établir de nouveaux impôts. Je rejette tout changement. *Timeo danaos et dona ferentes.*

M. le Comte de Champagny prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association bretonne achève sa 41^e année d'existence.

En 1843, quelques hommes d'initiative, fils dévoués de la Bretagne, désireux de contribuer à sa prospérité, à sa gloire, persuadés d'ailleurs de la force qu'ajoute aux efforts individuels le groupement et l'union, fondèrent l'Association bretonne.

Parmi eux et à leur tête nous trouvons dès lors le vénérable M. Rieffel, le doyen de notre agriculture, le premier directeur de notre Association et celui dans lequel elle est heureuse encore aujourd'hui de saluer son chef.

Faisant appel aux hommes de bonne volonté, de quelque point de l'horizon politique que vint leur adhésion, l'Association bretonne n'eut dès le principe qu'un drapeau, celui de notre antique province; elle se proposa pour buts :

Dans le passé, d'étudier notre histoire, de l'asseoir sur les bases d'une saine critique et de la vérité ; de rechercher nos vieux monuments, de les faire connaître, d'en assurer la conservation et la durée.

Dans le présent : d'étudier notre agriculture, ses conditions spéciales, ses animaux, ses procédés ; d'y vulgariser, d'y encourager tous les perfectionnements.

Ce double but, elle le poursuit avec une fidélité qui ne dévie point de sa ligne, *associant dans son action deux choses qui ne devraient jamais être séparées, le dévouement au progrès, le dévouement aux souvenirs.*

La section d'Agriculture, dont j'ai plus spécialement à

Pr.

2

parler réalisa sa mission par deux moyens, les Concours, les Congrès.

Il n'y avait lorsqu'elle se fonda, aucune exposition un peu générale permettant aux cultivateurs d'une zone étendue de comparer les produits de leurs élevages, de leurs industries, de leurs cultures, de voir et de choisir à l'œuvre les meilleurs instruments, de trouver dans cette comparaison l'enseignement, et dans des succès mérités l'émulation qui encourage à marcher de l'avant et à persévérer. L'Association bretonne a été la première à fonder ces Concours. Avec des ressources moins considérables, avec des primes moins fortes, avec une organisation matérielle moins brillante, mais non avec moins de succès ni avec une utilité moindre, elle avait inauguré la voie que les Concours régionaux ont suivie depuis.

Les derniers jours de notre semaine seront ceux des Concours ; nos premières journées et nos soirées seront plus particulièrement employées, soit aux excursions, soit à la discussion des questions les plus intéressantes de la culture et de l'histoire.

La plupart de ces questions ont un caractère exclusivement pratique. Nous étudions ensemble les meilleurs modes d'amélioration à introduire dans les races, dans l'élevage et l'engraissement des animaux domestiques, dans les cultures de céréales et de fourrages, dans les industries agricoles de la ferme : plantes textiles, cidre, laitage ; puis il dépend de chacun de nous d'appliquer, selon les circonstances, les procédés utiles qu'aura signalés notre enquête. La liste des questions détaillée dans le programme est simplement indicative, elle n'a rien de restrictif ; il dépend du Congrès, sur la proposition de l'un ou l'autre d'entre nous d'en introduire de nouvelles, par exemple celle extrêmement importante des engrais naturels ou du commerce,

des fumiers, des goëmons, de la chaux, des phosphates. Dans ce genre d'études, pour que la lumière soit complète, pour que les solutions soient justes et fécondes, les données de la science doivent autant que possible s'associer aux leçons de l'expérience, les unes les autres se contrôler et s'éclairer mutuellement.

A côté de ces sujets exclusivement pratiques, il en est d'autres d'un intérêt très pratique aussi, mais qui ont un côté public, des questions de législation intérieure ou fiscale. Ici les solutions ne dépendent plus de nous, mais nous pouvons renseigner, émettre des vœux et demander aux pouvoirs publics des mesures conformes aux véritables intérêts agricoles.

Cultivateurs, vous vous plaignez que vos recettes sont forcément outrepassées par vos dépenses, que vos prix de revient sont inévitablement supérieurs aux prix que vous trouvez de vos produits, que la désertion des campagnes rend sur bien des points, la main-d'œuvre impossible, que dans tel arrondissement du Centre, le tiers, la moitié des fermes sont déjà délaissées, qu'enfin au train dont vont les choses, l'agriculture, la production des céréales en particulier sont en train de mourir en France.

Un tel état de choses serait-il possible, si l'agriculture française pouvait parler et dire ses justes plaintes ; si par une représentation sérieuse et fortement organisée, sa grande voix pouvait se faire entendre ; si, *fondée à sa base sur le suffrage professionnel le plus large, le plus complet*, cette organisation comprenait deux ou trois échelons de *Conseils de canton ou d'arrondissement et de département s'éclairant mutuellement, s'appuyant l'un sur l'autre, et trouvant dans un grand Conseil National élu par eux un organe de leurs vœux incontesté et incontestable !*

Croyez-vous que devant une semblable institution la prodigalité des deniers publics, l'accroissement incessant des impôts, et la multiplicité des emprunts, la protection par le système fiscal du producteur étranger contre le producteur français fussent possibles ? Non : tout cela croulerait à la grande voix de l'agriculture française, muette aujourd'hui, et à la ruine de laquelle la législation que nous subissons actuellement aboutit.

Une question de même nature est celle du régime douanier ; mise comme la question de la représentation agricole, à l'étude, par le gouvernement, et devant aussi faire prochainement l'objet d'une loi, elle vous paraîtra sans doute ne pouvoir rester étrangère à nos débats. L'une et l'autre sont des plus sérieuses et des plus actuelles.

Mais dans ce genre de questions, gardons-nous soigneusement, Messieurs, de toute préoccupation politique, n'obéissons pas à la crainte que telle ou telle couche sociale ne prédomine dans tel ou tel mode de représentation ; occupons-nous sans arrière-pensée d'obtenir que cette représentation soit la représentation la plus exacte, la plus fidèle de notre agriculture, de ses besoins et de ses vœux.

Ne redoutons pas non plus qu'une fois libre, la voix agricole ne devienne irrésistible. Eh ! mon Dieu ce que nous devons précisément désirer c'est que *cette voix soit puissante, qu'elle le soit assez pour être entendue, c'est que l'agriculture vive, car la France, car nous tous nous ne pouvons vivre que par elle.*

L'Association bretonne, Messieurs, se réunit aujourd'hui pour la première fois dans votre arrondissement si agricole et si bien cultivé, dans ce pays pittoresque si riche en vieux et intéressants monuments ; dans cette gracieuse ville de Lannion si coquettement assise au versant de ses

collines, au bord de sa belle rivière, commandée dit-on et défendue jadis par la vieille cité Romaine, sur les ruines de laquelle Notre-Dame-du-Yaudet a posé son sanctuaire.

Je demande pardon à nos amis de l'archéologie de cette excursion dans leur domaine, et je le quitte bien vite pour revenir à notre Congrès convoqué ici pour la première fois.

Aussitôt que le chemin de fer construit permet d'arriver facilement à vos plages, vos Conseillers généraux, vos Présidents de comices (parmi eux je nommerai tout particulièrement MM. Huon de Penanster et de Kergariou), accueillent avec empressement la proposition que nous leur faisons, de vous venir. M. Huon de Penanster veut bien se faire notre intermédiaire dans nos premières négociations avec la municipalité Lannionnaise ; nous devons dire que ces négociations n'ont été ni longues, ni difficiles, et que comprenant avec une véritable ampleur de vues les intérêts de leur cité, et ses devoirs comme centre d'un pays tout agricole, M. le maire de Lannion et ses collègues du Conseil ont mis la plus parfaite bonne grâce à joindre la contribution de la ville à la nôtre, à offrir à nos séances, à nos concours la plus courtoise hospitalité.

Plusieurs Comices agricoles du voisinage, parmi eux en première ligne Lannion, Plestin, Perros, ont su, dans leur budget si restreint, trouver encore pour notre œuvre un large témoignage de sympathie.

Enfin nous avons retrouvé, sans étonnement, mais avec une vive reconnaissance, dans le Conseil général des Côtes-du-Nord le généreux appui, auquel sa bienveillance, pour notre association, nous a dès long temps habitués.

A tous nos sincères remerciements.

L'expression de notre respectueuse gratitude à vous aussi, Monseigneur, qui avez bien voulu venir à l'extrémité, de votre diocèse nous faire entendre vos sympathiques

encouragements et appeler les bénédictions de Dieu sur nos travaux. Nous en sommes profondément touchés, nous, membres de l'Association bretonne, nous particulièrement fils du pays de Lannion.

Je dis « nous » car je n'ai pas oublié, quelque loin que remonte déjà ce souvenir, que la première partie de ma vie, ma jeunesse, s'est écoulée dans ce pays, que mes premiers pas dans la culture, c'est dans l'arrondissement de Lannion, à l'Île-Grande, que je m'y suis essayé ; que ma première présidence d'association agricole, c'est dans cet arrondissement, à la tête de l'un de ses Comices, celui de Perros que je l'ai exercée. Je connais aussi toute la force des liens d'affection et de dévouement qui unissent à ce pays mon frère, demeuré parmi vous, et l'un de vos représentants au Conseil général, au Sénat. Je reviens donc ici comme dans une vraie patrie, heureux de revoir cette ville et ces campagnes que j'ai si souvent parcourues et comptant sur votre actif et bienveillant concours à tous, habitants de Lannion, que j'ai le droit d'appeler mes compatriotes, membres de l'Association bretonne qui m'avez fait l'honneur de me confier une si importante part dans la direction de vos travaux.

M. le Vicomte de la Villemarqué, prenant ensuite la parole comme Directeur de la classe d'Archéologie, s'exprime en ces termes :

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans des assemblées de la Grèce qui n'étaient pas sans rapport avec nos congrès bretons, où les Archontes, assu-

rément, ne recevaient pas mieux leurs hôtes que M. le Maire de Lannion ne nous reçoit ici, où les savants du pays se donnaient rendez-vous ; où l'on pouvait applaudir un jour Pindare et un autre jour Hérodote, le grand poète grec préconisa la science comme la chose la plus désirable, avec la vertu, comme « la fleur de la vie. »

Ce n'est pas vous non plus, Messieurs, qui démentiriez une pareille assertion : mais un autre poète, autrement inspiré que Pindare, l'eût trouvée un peu vague : en désirant aussi la science, il demande à Dieu, avant elle, la prudence et la bonté : *bonitatem, disciplinam et scientiam doce me.* (Ps. cxviii.)

Cette prière, Messieurs, était la prière quotidienne d'un ancien Curé du pays de Tréguier ; comme Alexandre l'Iliade, il ne voulait d'autre oreiller que le livre même où il la lisait, *pro pulvinari Librum.*

Savant, il avait appris aux écoles les plus florissantes de Paris et d'Orléans, tout ce qu'on savait de son temps ;

Bon, il fit de son savoir l'instrument de son dévouement à l'humanité ; il la défendit par la parole encore mieux que les chevaliers, ses aïeux, ne l'avaient défendue par l'épée ;

Prudent, il eut l'esprit de conseil qui déjoue la force primant le droit, et qui rend victorieuse la justice ;

Si bien que l'abrégé de sa vie, rédigé vingt-huit ans après sa mort, la résumait ainsi : *Plenus ergo discretione, scientia, bonitate.*

Monseigneur, vous avez nommé l'homme dont je parle ; l'Association bretonne le salue, en mettant le pied dans votre diocèse : qu'il prie pour vous et pour nous ! *Bennoz d'ann Escop a gar Sant Ervoan.*

Vous reconstruisez son tombeau ; notre devoir était de donner la première place dans les travaux du Congrès à l'étude des documents relatifs à son histoire et à son culte.

Si le dernier historien de saint Yves n'avait déjà reçu là-haut sa récompense, on pourrait regretter de ne plus le voir parmi nous pour traiter une question dont la solution lui serait revenue de droit. D'autres de nos confrères la traiteront, je n'en doute pas.

Votre Président, Messieurs, aurait voulu leur ouvrir de nouvelles sources d'informations, et il les a demandées pour eux à M. le Conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. Malheureusement les recherches sont restées infructueuses. M. Charles Ruélens le constate dans sa réponse, en date du 23 août 1884 ; il nous dit : « La bibliothèque royale ne possède aucun des documents relatifs à saint Yves dont il est fait mention dans les *Acta SS.* au 19 mai, p. 338 et suiv. En général, les matériaux ayant servi aux *Acta*, avant le mois d'octobre, n'existent plus ou sont dispersés. C'est une grande perte pour la science. » Il ajoute qu'ayant voulu savoir des Bollandistes, s'ils avaient quelques connaissances des documents de saint Yves, et s'étant adressé au père de Backer, il a reçu de lui la réponse suivante : « Je crains que les documents dont il est fait mention dans votre lettre du 20 courant ne soient perdus, car je n'ai rien trouvé dans les cahiers des anciens Bollandistes. »

Cette perte, quoique grande, n'est pas irréparable : M. de la Borderie écrivait dernièrement : « Tout le monde sait que les Bollandistes se faisaient une loi, un scrupule, une religion de reproduire les manuscrits sans la moindre altération ni le moindre changement. » On peut donc accorder la confiance la plus entière aux publications qu'ils ont faites des procès-verbaux de canonisation de saint Yves ; on conserve d'ailleurs, à la bibliothèque de Saint-Brieuc, un fragment considérable de l'enquête de canonisation, copie du XIV^e siècle, à peu près contemporaine de l'enquête.

Notre confrère, M. Prud'homme, possède aussi un très curieux résumé des dépositions des témoins, du commencement du XV^e siècle, et il nous l'a communiqué au Congrès de Châteaubriant.

D'autre part, M. de la Borderie a retrouvé à Paris l'office primitif du saint avec beaucoup d'hymnes et de leçons très développées. Il y aura lieu de soumettre tous ces documents à une révision critique pour en faire une belle publication des Monuments de l'histoire de saint Yves.

S'il ne la fait pas, notre cher historien en indiquera du moins le plan, ne doutant pas qu'il ne se trouve dans le diocèse de Saint-Brieuc plus d'un homme capable de l'entreprendre, et de donner un complément à l'œuvre monumentale de M^{re} Bouché, le dernier témoin de saint Yves (1).

Au moment où les fidèles s'unissent à leur évêque pour témoigner que la foi des Bretons durera autant que leur Océan, comment n'être pas attendri par les premiers témoins du saint ?

« Je l'ai connu tout petit, » disait aux commissaires apostoliques, l'un d'eux, son ancien précepteur, alors âgé de quatre-vingt-dix ans ; « je me suis trouvé avec lui à Tréguier, à Orléans et ailleurs ; nous avions tous deux la même chambre, le même lit, les mêmes instituteurs ; c'est moi qui lui avais appris à lire, puis la grammaire, puis le droit civil ; partout je l'ai vu se conduire en honnête homme et faire de grands progrès dans l'étude des Lettres. »

On vous dira, Messieurs, les noms de ceux qui étudiaient

(1) Peu de jours après que M. de la Villemarqué tâchait d'atténuer l'aperte des manuscrits originaux, M. de la Borderie avait le bonheur de les découvrir à la bibliothèque de Saint-Brieuc : ce qu'on avait pris pour un fragment de l'enquête de canonisation est cette enquête même, et elle est sous presse.

avec lui et qui vinrent à Avignon attester juridiquement ses vertus, ses mortifications et ses miracles : Yvon Suet, de la Roche-Derrien; Henry Fichet, de Pommerit; Raoul Portarn, de Lanmeur, et cent autres. Plusieurs lui durent, dans leur jeunesse, à Orléans, le logement, la nourriture et l'instruction : « Je leur rends, disait-il, les biens que Dieu m'a donnés : » *Do de bonis mihi a Deo collatis*. Pourquoi n'aura-t-on à vous citer aucun discours de « l'Avocat des pauvres, » aucun ouvrage du « Patron des lettrés ? » Aucun cantique du protecteur des bardes populaires ? Je le regrette d'autant plus qu'il parlait breton.

Du bouquet qu'il faisait chaque jour, en cueillant ça et là dans la vie des saints; de ses *Flores sanctorum*, une seule fleur est restée, c'est sa vie à lui-même, telle qu'il l'a pratiquée.

Mais, à défaut des livres d'un auteur, il est très intéressant de retrouver le livre qu'il a le plus aimé et dont il faisait sa lecture habituelle.

Ici, l'on pourra satisfaire votre curiosité : Nous possédons en effet, le bréviaire de saint Yves. Nous le verrons dans la chapelle de Kermartin, le jour de notre excursion. Le rapporteur vous décrira le petit manuscrit du XIII^e siècle, jauni et usé par le temps; il en appréciera la valeur.

Ce n'est pas sans émotion qu'on regarde de pareilles reliques, qu'on déchiffre des caractères sur lesquels se sont fixés les yeux d'un saint, des pages qu'il a tenues dans ses mains, qu'il a touchées de ses lèvres, où doit rester plus d'une trace de ses baisers et de ses larmes.

Si les excursions ont toujours tenu une place importante dans les Congrès de l'Association bretonne, comme l'a fait remarquer M. de Kerdrel; si elles ont un double but, nous instruire en nous reposant, et instruire notre auditoire lui-même, quel sera le résultat de notre visite à la chapelle

de Saint-Yves ? Vous l'apprendrez à notre retour : nous en rapporterons l'arôme qui empêche la science de se gâter.

Après le discours de M. de la Villemarqué, Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc se lève. Autant il a parlé, le matin, du haut de la chaire, avec une éloquente autorité, autant il parle avec charme, avec esprit, dans l'improvisation à laquelle il s'abandonne. — M. de la Villemarqué a appelé Mgr Bouché *le témoin de saint Yves*; ce titre, il l'accepte, c'est un des plus beaux dont puisse se parer un évêque, et un évêque breton. Breton, l'évêque de Saint-Brieuc l'est du fond de l'âme, et il exprime avec chaleur les sentiments qui vivent au cœur de tous les Armoricains pour M. de la Villemarqué, l'héritier, l'historien, l'émule des Bardes. En passant, au nom de son expérience personnelle, Mgr Bouché se porte garant de l'exactitude (si légèrement contestée), des chants que M. de la Villemarqué a recueillis, chants admirables, qui feront l'éternel honneur de notre race et qui n'ont d'équivalents dans aucune de nos provinces. Le prélat lui-même, dans son pays natal, a vu la Muse populaire créer, à l'heure qu'il est, de ces chants au ton si marqué, à la physionomie si originale, et cela pour maint événement, pour un simple incident parfois, pour un mariage manqué par exemple. La pauvre fille abandonnée est plainte tantôt en termes émus, en vers ironiques, toujours sous la tournure mélancolique qui donne aux compositions celtiques leur accent grave et doux. — En termes élevés, Mgr Bouché fait ressortir tout ce

qu'il y a de noble, de touchant, de vraiment caractérisé dans ces compositions et dans l'esprit breton lui-même. Il refait, en termes trop élogieux pour que nous les reproduisions dans ce procès-verbal, l'appel qu'il a adressé, à l'issue de la messe, aux deux Sections de l'Association.

En terminant, Mgr Bouché exhibe, avec une bonne grâce parfaite, des pierres de forme étrange, d'origine mystérieuse et d'usage inconnu, trouvées dans les carrières d'ardoises de Caurel, à une grande profondeur. Il est difficile de déterminer l'emploi qu'on a pu faire de ces pierres, et les hypothèses les plus ingénieuses trouvent ici leur place. Mgr Bouché présente aussi une thèse imprimée sur soie, et deux anciens bréviaires qui constituent de vraies curiosités bibliographiques : enfin une cloche de bronze d'un beau travail et fondue probablement au XVIII^e siècle.

Après ces discours, qui sont accueillis par de nombreux applaudissements, M. le C^{te} de Champagny proclame dans l'ordre suivant les dignitaires du Congrès :

Présidents d'honneur

Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc.
MM. Le Taillandier, maire de Lannion.
Vicomte de Champagny, sénateur.
Comte de la Monneraye, sénateur.

Vice-Présidents d'honneur

MM. Louis de Launay, député.
le curé de Lannion.
le général Briand.

AGRICULTURE

Président

M. Huon de Penanster, vice-président du Conseil général, président du Comice de Plestin.

Vice-Présidents

MM. Comte de Kergariou, conseiller général, président du Comice agricole du canton de Lannion.
Derrien, président du conseil d'arrondissement.
Comte de Troguindy, conseiller général.
Le Dantec, conseiller d'arrondissement.
Rolland, vice-président du Comice de Perros.
Comte A. de Carcaradec, président du Concours hippique de Lannion.

Secrétaires

MM. Le Cornec, conseiller municipal de Lannion.
Curnier, Edmond.
Bahezre de Lanlay.
Urbain Petiton-Saint-Mard.

ARCHÉOLOGIE*Président*

M. de Kerdrel, sénateur.

Vice-Présidents

MM. Arthur du Bois de la Villerabel, président
de la Société d'archéologie des Côtes-du-
Nord.

le commandant de Miniac.

Charles Le Roux.

l'abbé Duchesne, professeur à la faculté de
Paris.

Secrétaires

MM. Camille Bertaud.
de Lestourbeillon.
Lageat.
Alcide Leroux.

M. le Vicomte de Champagny donne ensuite
lecture d'une lettre de M. le Comte de Kergariou,
Conseiller général de Lannion, ainsi conçue :

MESSIEURS,

L'état de ma santé ne me permet pas d'assister à votre
séance d'ouverture.

Permettez-moi de vous adresser mes excuses et plus
encore mes regrets.

Conseiller général et Président du Comice agricole, je
tenais à honneur de vous souhaiter la bienvenue ; j'avais
surtout à cœur de vous remercier, au nom des cultiva-
teurs de notre région, d'avoir bien voulu répondre à notre
appel.

Notre arrondissement est cruellement éprouvé depuis
plusieurs années ; votre présence au milieu de nous, attes-
tera qu'il existe des hommes dévoués qui s'intéressent,
même aujourd'hui, à l'agriculture, et ce témoignage de
sympathie sera un précieux encouragement pour poursuivre
votre lutte inégale.

J'ose espérer que ce concours sera la preuve que nos
vaillants cultivateurs ne désespèrent point de l'avenir : ils
comptent sur vous, Messieurs, et vous prient d'agréer
l'hommage de leur profonde reconnaissance.

CH. DE KERGARIOU.

La séance solennelle est levée à 3 h. 1/2 et les
membres de la section d'agriculture se réunissent
en séance particulière sous la présidence de M. le
C^{te} de Champagny.

BULLETIN AGRICOLE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
AGRICOLE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

—

Classe d'Agriculture

—

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1884

CONGRÈS DE LANNION



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE L. PRUD'HOMME

1885

ASSOCIATION BRETONNE

CLASSE D'AGRICULTURE

Séance du Lundi 8 septembre 1884 à 3 heures et demie

Après la séance solennelle d'ouverture du Congrès, la Section d'Agriculture se réunit sous la Présidence de M. Paul de Champagny.

Sur la proposition de M. le Président il est procédé à la nomination de la commission chargée de l'examen des Mémoires touchant les questions agricoles et du rapport sur les médailles à leur décerner, médailles données par la Société des Agriculteurs de France.

Sont désignés comme membres de la dite commission :

MM. Comte de la Monneraye, sénateur.

Comte de Troguindy.

Marquis de Kergariou.

Salaün, maire de Brelevenez, vice-président du Comice
du canton de Lannion.

Henri de Champagny, secrétaire.

L'Assemblée après avoir ensuite décidé que la question douanière et la question des engrais seront traitées par la Section d'Agriculture, en outre des dix questions du programme, se sépare et fixe la prochaine séance au lendemain mardi à 8 heures.

Le Secrétaire,

E. CURNIER.

Séance du Mardi 9 septembre 1884.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 par M. le comte de Champagny, président de la section. — M. Urbain Petiton-Saint-Mars est choisi comme secrétaire de cette séance.

M. le Secrétaire général de l'Association présente les mémoires qui lui ont été envoyés : un premier, sur la race porcine dans l'arrondissement de Lannion, de M. Lebrun ; un second intitulé : Mémoire et causerie hippique d'après les questions proposées par l'Association bretonne, de M. le comte de La Touche ; un troisième formant brochure, et renvoyé à la commission, intitulé : Guide pratique pour les irrigations, prairies, pâturages, drainages et oseraies, par M. Brassart ; un quatrième de M. de la Rochemacé, traitant du régime des eaux dans la nature, de leur emploi cultural artificiel ; enfin, un cinquième de M. de la Morvonnais, sur le croisement Bovin et la production de la viande et du lait. La discussion sur la représentation de l'agriculture est ouverte. La parole est à M. Kersanté. M. Kersanté fait remarquer en commençant que jusqu'en 1848 les agriculteurs demandèrent en vain une représentation. Ce ne fut qu'en 1851 qu'il leur fut donné raison par la loi du 20 mars de cette même année ; loi qui établissait des Comices et des Chambres départementales. Mais un décret du 25 mars 1852 abrogea la première loi, qui ne reçut pas d'application. Il ne reste donc plus que les Chambres consultatives d'agriculture qui ne sont jamais convoquées. En conséquence, les Agriculteurs de France redemandent la loi de 1851. M. Kersanté expose cette loi et l'admet en principe, cependant il demande l'élargissement de la base électorale.

M. le Président fait donner lecture par le secrétaire de la séance de la lettre-mémoire écrite à ce sujet à l'Association par M. Gahier, conseiller général du canton de Rougé. Cette lettre sera insérée au compte-rendu général de l'Association, et des remerciements sont votés à M. Gahier.

M. de la Morvonnais prend la parole. Il fait connaître le vœu émis par M. Marc de Haut, et qui propose pour la représentation agricole la hiérarchie suivante : un ou plusieurs délégués de chaque commune au chef-lieu de canton, trois délégués de chaque canton à l'assemblée d'arrondissement, trois délégués de chaque arrondissement à l'assemblée régionale et deux délégués de chaque assemblée régionale au Conseil supérieur d'agriculture.

Au sujet de ce vœu, M. Haugoumar des Portes, secrétaire général, fait remarquer que la région est trop vaste pour que l'assemblée régionale vienne immédiatement au-dessus de celle d'arrondissement. Le département serait préférable.

M. de la Morvonnais donne ensuite lecture du projet de loi sur la représentation de l'agriculture, déposé par M. Méline, le 26 mars dernier, projet qui infirme la tentative de M. de Lagorse, d'organiser sous le nom de représentation de l'agriculture, une série de conseils n'émanant en rien de l'agriculture, ni des agriculteurs. Le projet ministériel a le mérite d'être libéral et large dans le choix de la base d'élection des assemblées locales ; il a le grand tort de s'arrêter à moitié route en faisant dépendre l'existence des assemblées départementales et la composition du conseil supérieur de la décision arbitraire des Préfets et des Ministres. M. de la Morvonnais combat cette seconde partie du projet ministériel et défend la première, demandant, comme le Ministre, le suffrage de tous les cultivateurs pour l'élection de l'assemblée d'arrondissement.

M. Kersanté préfère que ce soit les Comices qui choisissent les délégués.

M. le Secrétaire général fait remarquer que les Comices sont sous l'influence administrative et que la représentation ainsi constituée sera un nouveau rouage politique.

M. de Troguindy confirme cette assertion en disant que toute institution qui reçoit subvention du Gouvernement est dominée par le Gouvernement.

M. le Président résume la discussion en disant que tous les orateurs entendus ont été d'accord sur deux points : la nécessité d'une représentation de l'agriculture, la nécessité aussi que cette représentation soit complète, ne s'arrête pas aux Conseils d'arrondissements, ou même de départements, mais aille jusqu'à

un Conseil supérieur, émanant par élection des Conseils départementaux, et indispensable pour grouper les vœux de l'agriculture, pour leur prêter une voix forte et écoutée. C'est ce principe que méconnaît le projet du Ministre, lequel arrête la représentation aux Conseils locaux, se bornant à avoir un Conseil supérieur nommé, non par les agriculteurs, mais par le Gouvernement. M. le Président consulte l'assemblée sur ces deux premiers points. Elle se prononce à l'unanimité pour que la représentation de l'agriculture soit complète, et comprenne une triple hiérarchie, Conseils d'arrondissement, Conseils de département, Conseil supérieur siégeant à Paris ; le Conseil supérieur élu par les Conseils départementaux et ceux-ci par les Conseils d'arrondissement.

Reste à établir la base élective des Conseils d'arrondissement. Le projet de M. de Lagorse, plaçant cette base dans les Conseils municipaux, ne trouve aucun partisan. Les préférences de l'assemblée sont pour les deux propositions de MM. Kersanté et de la Morvonnais, entre lesquelles elle se partage à peu près également, mais à la majorité d'une voix se prononce toutefois pour cette dernière, adoptant ainsi la première base d'élection formulée dans le projet de M. Méline et d'après laquelle seraient électeurs :

« 1° Les agriculteurs résidant dans la commune et dont la profession unique ou principale est d'exploiter un fonds rural comme propriétaires, usufruitiers, usagers, régisseurs, locataires, fermiers, colons partiaires ou métayers ;

2° Les arboriculteurs, horticulteurs, propriétaires, jardiniers, maraichers de profession, réunissant les mêmes conditions de résidence, et qui, depuis un an au moins, exercent par eux-mêmes leur industrie dans la commune, soit comme propriétaires, usufruitiers, usagers, etc.

3° Les propriétaires ou usufruitiers, usagers d'un fonds rural, qui depuis un an au moins, possèdent les dites exploitations, qu'ils soient ou non résidant dans la commune.

4° Les directeurs, professeurs et répétiteurs des établissements d'enseignement agricole, horticole, forestier et vétérinaire ; les directeurs des bergeries et vacheries nationales, ainsi que ceux des stations agronomiques ; les professeurs titulaires de chaires de chimie agricole ; les professeurs départementaux

d'agriculture résidant dans le département, ainsi que les vétérinaires et instituteurs résidant dans le canton. »

La liste de tous les électeurs doit être formée par la municipalité de chaque commune.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 8 septembre, le procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire général fait remarquer que les mémoires doivent être lus avant d'être envoyés à la commission ; la proposition est adoptée.

M. de la Morvonnais demande à lire une étude sur la révision des tarifs des douanes. — La discussion de ce sujet est renvoyée à cette après-midi.

L'ordre du jour pour la prochaine séance est ainsi adopté :
Tarifs douaniers, race porcine, céréales, cultures fourragères.

A 2 heures séance publique.

La séance est levée à 10 heures.

MÉMOIRE DE M. GAHIER

MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

J'ai cru devoir vous présenter quelques observations relatives au remarquable mémoire de l'honorable M. Kersanté, et je me permets de vous indiquer quelles bases me paraissent possibles pour la représentation sérieuse de notre agriculture et quelle étendue de pouvoirs pourrait être accordée à cette représentation.

Il est indispensable que les Chambres consultatives d'agriculture ne soient pas régies par le décret du 25 mars 1852, comme elles le sont encore actuellement. Dès le début de leur fonctionnement, elles ont été frappées de stérilité par le droit donné au Préfet de nomination des membres appelés à les composer. Je l'ai toujours compris ainsi, et malgré que je fisse partie, depuis plusieurs années, de celle de l'arrondissement de Châteaubriant, je n'ai pas hésité à déposer, à la session du Conseil général de la Loire-Inférieure de l'année 1872, un vœu demandant le retour à la loi du 20 mars 1851. Ce vœu toujours renouvelé depuis cette époque, eut l'assentiment de notre assemblée départementale.

Heureusement, les Chambres consultatives d'agriculture qui, dans la plupart des arrondissements avaient cessé de se réunir, ont été remplacées, dans une certaine mesure, par des associations libres, qui ont rendu d'éminents services.

Mais elles ne pouvaient que se borner à soutenir les efforts des agriculteurs entrés dans la voie du progrès, en les aidant de leurs conseils, et leur décernant des récompenses, soit pour l'amélioration de leurs animaux, soit pour les bonnes méthodes de culture.

Malgré les bons résultats obtenus et incontestés, ces associations et comices n'ont pu suppléer au défaut d'organisation d'une représentation de l'agriculture, fortement constituée et homogène, chargée de faire prévaloir, devant les pouvoirs publics, leurs revendications et leurs vœux légitimes.

Le commerce et l'industrie ont leurs Chambres électives toujours vigilantes pour les grands intérêts qui leur sont confiés. Par leurs efforts réunis, elles ont souvent préservé notre industrie et nos intérêts commerciaux.

L'agriculture, qui est cependant notre grande industrie nationale, moins favorisée que le commerce, n'a pas sa représentation officielle et légale, qui lui est nécessaire plus que jamais.

Le mode de recrutement pour les Chambres consultatives d'agriculture doit avoir, pour principe, l'élection; et le droit électoral, selon mes convictions, doit être attribué à ceux qui s'occupent d'agriculture, soit en cultivant eux-mêmes, soit en faisant cultiver.

La loi de 1851 donnait aux Comices le droit d'élire les Chambres d'agriculture; cette base de l'élection me paraît restreinte: peu de cultivateurs dans les campagnes font partie des Comices, qui n'existent pas d'ailleurs dans beaucoup de cantons. A ces électeurs, membres des Comices et des associations agricoles, seraient adjoints, dans chaque commune, les propriétaires, usufruitiers, usagers, régisseurs,

fermiers, colons partiaires et métayers, résidant dans la commune depuis un an, et qui exploitent uniquement ou principalement un fonds rural.

Seraient également électeurs, sous les mêmes conditions de résidence, les vigneron, horticulteurs-jardiniers, chefs de culture, et les professeurs et inspecteurs départementaux d'agriculture.

Tout électeur devrait être âgé de 25 ans, et jouir de ses droits civils et politiques.

Le Maire de la commune procéderait chaque année, avec un délégué du conseil municipal, à la révision des listes électorales.

Un tribunal spécial, composé d'agriculteurs de la commune, jugerait, s'il y a lieu, les réclamations qui auraient pu surgir, soit pour la composition des listes électorales, soit pour les élections elles-mêmes.

L'élection aurait lieu au premier tour de scrutin, quel que soit le nombre des votants. Deux délégués seraient nommés au scrutin de liste par chaque canton, et pour six ans, pour former la Chambre consultative d'agriculture, qui se réunirait au chef-lieu d'arrondissement. J'indique deux délégués pour que la Chambre d'agriculture puisse, en cas de maladie d'un des élus, avoir toujours dans son sein, un délégué apte à donner, sur son canton, des renseignements précis.

Les délégués devraient habiter le canton, et être âgés de 30 ans, pour qu'ils puissent, après leurs devoirs militaires remplis, passer quelques années au milieu de nos populations agricoles, et se rendre compte de leurs besoins.

Les Chambres agricoles auraient la mission de

s'occuper de toutes les questions concernant l'agriculture, qui leur seraient soumises.

Elles seraient déclarées établissements d'utilité publique.

Les époques de leurs sessions, qui seraient semestrielles, seraient fixées par elles, ainsi que les travaux à accomplir.

Les Chambres consultatives d'agriculture seraient composées d'un président, vice-président et secrétaire élus, pour trois ans, à la majorité des suffrages, et toujours rééligibles.

Elles présenteraient au Conseil général du département, à la session d'août, un rapport indiquant leur manière de voir sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

Des ressources spéciales seraient créées par le gouvernement et le département, en faveur des Chambres d'agriculture, comme cela a lieu pour les Chambres de commerce.

Les Chambres d'agriculture dresseraient leur budget, et le Conseil général du département serait tenu de comprendre parmi les dépenses obligatoires les frais des bureaux et ceux de la confection des listes électorales.

Les Chambres d'agriculture seraient nécessairement consultées par le Ministre ou le Préfet, sur les changements qui pourraient être faits, sur la législation qui touche aux intérêts agricoles. Elles émettraient leurs avis sur les questions de douanes, les octrois, les contributions directes, et la protection à accorder à l'agriculture.

Les Chambres, qui pourraient être convoquées extraordinairement par leur président, seraient en

rapport direct avec le Ministre, le Conseil général d'agriculture, les Comices ou Associations agricoles du département où elles siègent.

Elles seraient appelées à délibérer sur les voies de communication à créer, sur les questions traitées dans le code rural, en voie de création, et surtout sur celles concernant la police et l'emploi des eaux si utiles à l'agriculture.

Toutes les Chambres d'arrondissement pourraient être convoquées, en cas de nécessité, au chef-lieu du département, et la présidence de la session serait dévolue au président de la Chambre du chef-lieu, assisté des présidents des Chambres des autres arrondissements.

Les Chambres consultatives d'agriculture d'arrondissement se réuniraient au chef-lieu du département, en séance plénière, pour nommer, pour trois ans, un délégué chargé de les représenter près du Conseil général d'agriculture, dont il ferait partie. Ce Conseil général siégerait à Paris, et élirait son bureau tous les ans, comme cela a lieu pour les Conseils départementaux.

Le Conseil général d'agriculture, qui serait établi près du Ministère d'agriculture, serait saisi de toutes les questions agricoles d'intérêt général, soumises aux Chambres d'agriculture des départements, dont les délibérations lui seraient transmises de droit.

Je ne vous parle pas, Messieurs, du projet de loi déposé par M. de Lagorse, au Conseil supérieur de l'agriculture, tendant à faire nommer par les conseils municipaux de chaque commune un délégué. Une Chambre d'agriculture serait formée ainsi dans tous les cantons. Le Conseil supérieur a agi

sagement en repoussant ce projet de loi, dont, à mon avis, le résultat ne pouvait être satisfaisant. En résumé, Messieurs, notre agriculture doit avoir sa représentation officielle et légale.

Les Chambres, quoiqu'elles puissent s'occuper de tous les intérêts économiques et agricoles du pays, ont une foule de questions qui ne leur permettent pas facilement de concentrer leur attention sur les intérêts agricoles proprement dits, qui cependant touchent directement vingt millions de nos concitoyens.

La voix de l'agriculture modeste et craintive risque évidemment de n'être pas écoutée comme elle devrait l'être, au milieu des questions politiques, des nécessités fiscales et des réclamations si énergiques et si soutenues du commerce et de l'industrie; mais il n'en est pas moins de notre devoir de la faire entendre.

Une organisation électorale, basée sur l'intérêt agricole, strictement agricole, fonctionnant dans des conditions légales, rendrait, par ses mandataires attirés, de grands services à notre agriculture, et il nous est permis de l'espérer, la préserverait de la ruine.

Telles sont, Messieurs, les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, connaissant votre compétence si appréciée, je ne puis que désirer qu'elles obtiennent votre assentiment.

En tout cas, elles m'ont été inspirées par le vif désir de venir en aide à notre grande industrie nationale, et de réaliser pour ma faible part, la fécondité de notre sol, en protégeant notre agriculture, appelée à si juste titre la première mamelle de la France.

GAHIER,

Conseiller général du canton de Rougé (Loire-Inférieure).

COPIE

DE LA RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BREST

SUR LA QUESTION

DE LA REPRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE

En date de décembre 1883

La Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Brest (Finistère),

Après avoir examiné les divers systèmes établis par la loi du 20 mars 1851 et le décret du 25 mars 1852 pour la *représentation de l'agriculture*, ainsi que ceux proposés depuis ;

Considérant qu'il est presque unanimement reconnu comme indispensable et urgent de substituer aux Chambres consultatives actuelles, composées de membres nommés par l'administration *préfectorale* ou *supérieure*, une représentation *vraie* de l'agriculture, représentation indépendante, en dehors de toute préoccupation politique, et pour cela établie sur des bases électives suffisamment larges, à l'instar des Chambres consultatives du *commerce* ;

Qu'il convient par suite d'écarter en outre le système qui vient d'être adopté par le Conseil général de l'agriculture, et va faire l'objet d'un projet de

loi (1), à savoir : la nomination des membres des Chambres consultatives d'agriculture par des *délégués des Conseils municipaux*, lesdits Conseils ne contenant parfois aucun agriculteur, et étant surtout trop enclins à faire des choix politiques.

PREMIÈREMENT, la Société *serait portée à admettre* comme électeurs à la *Commune*, pour le choix de la réunion cantonale, laquelle à son tour élirait les membres des Chambres consultatives (soit d'arrondissement, soit de département) :

1° Les propriétaires, usufruitiers, fermiers, locataires, métayers, régisseurs de propriétés rurales non bâties, de toute nature, et quelle qu'en soit l'étendue, situées dans les limites de la commune où ils figurent sur les listes municipales, à l'exception néanmoins des jardins et parcs d'*agrément* attenant ou non à l'habitation, lesdits propriétaires ou exploitants, âgés de 21 ans, même les femmes remplissant les mêmes conditions d'âge, et de possession ou d'exploitation desdits immeubles ;

2° Les directeurs et professeurs des écoles d'agriculture ; les directeurs des stations agronomiques....

Mais SECONDEMENT, et dans la crainte que la discussion de la nouvelle composition et organisation de la *représentation de l'agriculture* ne retarderait trop le vote de la loi, qui remplacerait l'organisation actuelle ;

La Société préfère se borner, en définitive, pour le moment à demander :

« *Le retour pur et simple à la loi de 1851* » ou

(1) Depuis, le Gouvernement a présenté un projet analogue à celui qui va être demandé ci-après.

plus exactement sa *mise en application*, que le Décret-loi de 1852 avait empêché de réaliser, à savoir l'élection des Chambres consultatives par les *Comices agricoles* existants, ou à établir autant que possible dans chaque canton.

Elle s'en rapporte, du reste *provisoirement*, au mode établi par l'article 9 de ladite loi, lequel confie au Conseil général du département le choix des représentants des cantons ou circonscriptions qui n'auraient pas encore de Comice ou de Société agricole assimilée.

Faisant d'ailleurs remarquer que les nouvelles Chambres consultatives, une fois formées, seraient les plus aptes à proposer elles-mêmes les changements à apporter audit mode, et même toutes autres modifications à certains points de détail de l'organisation établie par cette loi, dont quelques-uns ont été déjà signalés par des Sociétés et des agronomes demandant cependant le *retour* à celle-ci.

De plus, quant à la question de savoir où *placer les divers degrés* de la représentation agricole, la Société repousse l'idée adoptée par le *Conseil général de l'agriculture*, de placer une *première* Chambre consultative *au chef-lieu de canton*, où se trouvent déjà presque partout des Comices agricoles, et une *seconde* *au chef-lieu d'arrondissement*. Et même, elle préfère aux Chambres consultatives d'arrondissement une seule Chambre *au chef-lieu de département*, dans laquelle les intérêts et besoins de *toutes les parties* de celui-ci seront suffisamment représentés, chaque réunion cantonale y ayant envoyé un membre pour composer la dite Chambre.

Elle ne croit pas indispensable de créer, en outre,

des *Chambres régionales*, lesquelles d'ailleurs seraient réunies facilement par l'administration, si elle en sentait parfois le besoin, en profitant de la session des Concours régionaux pour convoquer, en la ville où ils se tiennent, des délégués de tous les départements de leur circonscription.

Enfin, la Société approuve la création d'un *Conseil général de l'agriculture*, composé sur les bases de la loi de 1851, c'est-à-dire d'un *délégué* de *chacune des 86 Chambres consultatives départementales*, avec pouvoir pour ce *Conseil* de s'adjoindre, *par voie d'élection*, un certain nombre d'agronomes, qui porterait celui des membres du Conseil général à *cent* ou *cent vingt*.

Pour copie conforme de la réponse qui précède :

Le Président de la Commission et rédacteur de ladite réponse,

FR. GARDIN DE LA BOURDONNAYE,

Ancien magistrat, 1^{er} vice-président de la Société
d'agriculture de l'arrondissement de Brest.

Cette Commission était, en outre, composée de :
MM. Mauriès, secrétaire général de la dite Société ;
de Blois, ancien magistrat, membre du Comité de la
Société ; Boëlle, propriétaire, membre du Comité de
la Société.

Séance du Mardi 9 Septembre, 2 heures du soir

Président : M. LE COMTE DE TROGUINDY.
Secrétaire : M. BAHEZRE DE LANLAY.

Siègent au bureau : MM. le comte P. de Champagny ; Derrien, conseiller d'arrondissement, maire de Ploubezre ; le marquis de Kergariou.

M. le comte de Troguindy, président. — La parole est à M. de la Morvonnais pour la continuation de la discussion sur le relèvement des tarifs douaniers.

M. de la Morvonnais rappelle en peu de mots la lutte vitale pour le pays, entre le libre-échange et la protection. Tout le monde connaît telles contrées qui jadis pouvaient exporter des céréales et aujourd'hui ne le peuvent plus. Un tel état de chose ne peut continuer. M. le Ministre de l'Agriculture a, il est vrai, déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de relèvement des tarifs douaniers, mais, au lieu de l'étendre à tous les produits de l'agriculture, il se borne à la protection du bétail. Pourquoi les céréales ne sont-elles pas comprises dans le projet de loi ministériel ? C'est à notre initiative qu'il appartient de suppléer à l'insuffisance de la proposition de M. Méline. J'ai l'honneur de demander au Congrès d'appuyer le pétitionnement en faveur de la réforme douanière entrepris par l'*Echo agricole* ; c'est une question de vie ou de mort pour notre agriculture.

M. Le Brun, à l'appui des conclusions de M. de la Morvonnais, fait connaître que le Comice agricole de Lannion, présidé par M. le marquis de Kergariou, a déjà pris les devants, et croit que la masse des cultivateurs est prête à entrer dans cette voie.

M. Derrien confirme l'assertion de M. Le Brun.

M. Luzel pense que si M. le Ministre s'est borné à demander le relèvement des tarifs pour le bétail, il appartient à l'initiative

d'un député de proposer de l'étendre aux céréales. Peut-être les tarifs proposés par l'*Echo agricole* sont-ils un peu forts ; il serait peut-être habile de demander moins ; on aurait plus de chance de réussite.

M. de la Morvonnais ne s'explique pas pourquoi ayant constaté la crise redoutable que traverse l'agriculture française, le Ministre s'arrête à une mesure insuffisante. C'est au pays, c'est à l'opinion publique qu'il appartient de parler haut pour le pousser au-delà. Le Ministre est entré dans une bonne voie, mais c'est à nous de l'empêcher de s'arrêter avant qu'il n'ait atteint le but qui doit sauver la fortune publique.

M. Kersanté croit qu'il ne suffit pas de formuler en ce sens un vœu général. Il est important de fixer des chiffres minima pour chaque produit.

MM. de la Morvonnais et Le Brun insistent pour cette fixation. M. de Champagny propose au Congrès la résolution suivante qui est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

« L'Association Bretonne s'associe unanimement à la pétition dont le journal l'*Echo agricole* a pris l'initiative et qui est ainsi conçue : »

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Les soussignés ont l'honneur de vous demander que par une loi spéciale :

1° Le tarif général douanier soit immédiatement augmenté sur toutes les matières non soumises aux traités de commerce d'une façon telle que l'agriculture française puisse lutter contre la production étrangère ;

Qu'en conséquence, les droits minima à percevoir par les douanes françaises, soient ainsi fixés par le Parlement :

Blés.....	5 fr. par quintal
Céréales autres.....	3 — —
Farines.....	9 — —
Bœufs.....	60 — par tête.
Vaches.....	40 — —
Porcs.....	15 — —
Porcs de lait.....	3 — —
Moutons.....	7 — —

Viande fraîche.....	20 — par 100 kilog.
Viande salée.....	15 — —

2° Que le même tarif général soit augmenté dans toutes ses parties, au fur et à mesure de l'extinction des traités aujourd'hui existants.

QUESTION DES RACES PORCINES

M. le comte de Troguindy, président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la question des races porcines. La parole est à M. Le Brun.

MÉMOIRE sur la race porcine dans l'arrondissement de Lannion, adressé à Messieurs les Membres de l'Association bretonne, à l'occasion du Congrès qui doit se tenir à Lannion le 9 septembre 1884.

Au nombre des animaux domestiques, que l'on rencontre dans l'arrondissement de Lannion, il n'en est pas un, plus répandu, que ce mammifère de l'ordre des pachidermes, appelé le porc.

La fécondité du porc est incontestée, son élevage assure un très grand profit.

Il suffit de choisir la race, et de savoir donner quelques soins aux sujets, pour s'assurer un bénéfice.

Origine de la race.

Quel est le berceau de la race de l'arrondissement de Lannion ?

La tradition orale ne peut fournir que de légères indications à cet égard.

Les Comices agricoles, dont l'institution ne remonte pas à 50 ans, ne peuvent éclaircir ce point.

Le porc, il y a 40 à 50 ans, ne tentait pas, sur une grande échelle, la spéculation des agriculteurs.

La viande se consommait sur place; la difficulté des communications ne permettait pas de chercher un débouché à l'extérieur.

Les essais tentés en 1849 et 1850, pour opérer un placement suivi, sur la côte anglaise, n'avaient pas réussi; quelques goretts à peine étaient expédiés en Angleterre.

La race porcine de l'arrondissement offrait deux variétés différentes.

L'une, à oreilles droites, corps court;

L'autre, à oreilles larges, pendantes, corps assez long.

Toutes deux présentaient: la tête longue, le dos harpé.

La côte plate;

La poitrine peu développée;

Les jambes hautes et osseuses;

La peau rude.

Les deux races étaient difficiles à nourrir, et produisaient une chair assez coriace, chez les animaux avancés en âge:

Depuis 20 à 25 ans, la consommation du porc a progressé.

Le valet de ferme, qui stipulait il y a 70 ans, de ne pas manger de saumon plus de 3 fois par semaine, exige aujourd'hui sinon 3 fois, au moins 2 fois du lard. La race indigène n'offrait aucune qualité saillante, au point de vue de la conformation, l'absence de comptabilité agricole ne permet pas de

soutenir si l'engraissement était peu dispendieux, on sait seulement qu'il était long.

Rouget.

Quelles sont les maladies ?

La race indigène est sujette aux maladies suivantes :

Le rouget, maladie si grave et si contagieuse.

La ladrerie, si difficile à reconnaître au début, couvant pendant plusieurs mois, mais finalement incurable.

Il n'était apporté aucun soin dans le choix des reproducteurs.

Les étalons, peu nombreux, s'épuisèrent dans des saillies incessantes. On ne leur demandait aucune qualité.

Chez la truie, après une première parturition, on extirpait les ovaires.

En faisant cette opération, on obéissait au préjugé que les produits d'une seconde ventrée avaient une prédisposition à la ladrerie.

L'accouplement n'étant pas surveillé, la race indigène était, dans un avenir plus ou moins éloigné, vouée à la dégénérescence ; aussi une race faible, malade, en était la conséquence inéluctable.

Domaine congéable.

Une autre cause de la dégénérescence était due au logement des porcs.

Ce logement, dans presque toutes les exploita-

tions, est insalubre, peu aéré, jamais curé, rempli d'une litière humide, sous le prétexte que le porc aime à se vautrer.

Dans les constructions des retraites à porcs, on ne se préoccupait pas autrefois de l'orientation, on ne recherchait pas l'exposition du midi, et on laissait la soue à porcs ouverte aux vents du nord.

Le porc n'était jamais bouchonné.

La forme du logement, les inconvénients signalés, étaient l'œuvre des colons, qui, jusqu'à nos jours, ont été si nombreux dans notre arrondissement.

L'engraissement n'était pas raisonné, et on ne procédait pas à l'emploi judicieux des éléments qui constituaient la nourriture.

Croisements tentés.

Depuis environ 25 ans, on a introduit du sang craonnais dans l'arrondissement de Lannion.

1° Sang Craonnais.

Était-ce une amélioration ?

D'aucuns pensent que non.

Sans doute, la race Craonnaise est la première des races françaises. Sans doute, les étalons importés ont flatté l'œil de beaucoup d'éleveurs, parce que les sujets avaient de la taille. Mais ces avantages étaient-ils assez importants pour diminuer l'ossature de la race indigène, pour augmenter l'appétit à l'engraissement, pour diminuer la propension aux épidémies ? pour assurer quelques bénéfices ?

Non.

Les reproducteurs importés avaient sur la race indigène le mérite d'avoir, dans une certaine mesure :

- La poitrine plus large ;
- Les épaules plus écartées ;
- La cuisse plus développée ;
- La peau un peu moins rude.

Ils ont transmis à leurs descendants quelques aptitudes, la construction de ceux-ci a été quelque peu améliorée et ont acquis, sur les races du pays, un avantage incontestable.

Néanmoins les essais tentés n'ont pas marqué un progrès bien accentué.

Les efforts de l'industrie privée n'ont pas été persévérants, et l'influence climatérique a repris peu à peu ses droits et neutralisé ces essais.

Les Comices agricoles ont voulu seconder les efforts naissants de l'industrie privée, mais leurs ressources limitées ne leur ont pas permis de prendre des reproducteurs de choix, et d'en amener périodiquement un grand nombre, de familles diverses, sur plusieurs points de chaque canton.

La Mayenne ne pouvait suffire aux demandes qui lui étaient faites, et d'un autre côté la faculté de livrer à la consommation des viandes d'Amérique ont paralysé la marche du croisement Craonnais, en enlevant à notre pays la facilité de recruter, à prix modéré, des reproducteurs, à la colonie Saint-Ilan ; cette colonie n'ayant pas trouvé, pendant de longues années, à continuer l'élevage de sujets de choix, destinés à servir d'étalons.

Cette considération se dégage nettement de la visite, faite en 1881, au Congrès régional de Saint-Brieuc.

L'arrondissement de Lannion a exposé un seul reproducteur, et trois femelles qui paraissaient de la même famille.

Le jury a voulu récompenser l'exposant en lui accordant une mention honorable pour le reproducteur.

Parmi les 3 truies, une était de beaucoup supérieure au mâle ; les 2 autres inférieures.

L'influence exercée par les sujets de la race craonnaise exposés à Saint-Brieuc, ne paraît pas avoir été grande, même dans le canton où ils sont nés.

Les autres parties de l'arrondissement n'ont pas su utiliser ce sang.

Et, cela s'explique. Quelques agriculteurs ont émis l'avis que la race craonnaise était plus sujette au rouget que l'ancienne race du pays.

D'un autre côté, les éleveurs, qui veulent propager dans un pays, soit une race de sélection, soit une race étrangère, se trouvent en présence d'un problème difficile à résoudre.

La diffusion de l'enseignement agricole ne leur est pas un auxiliaire assez puissant, les ménagères ne quittent leurs habitudes qu'en présence d'un fait tangible, résultat d'un exemple fait sur une grande échelle, et pénétrant dans la masse des acheteurs.

Ce point si important de l'économie rurale, est en matière d'amélioration de race, le meilleur instructeur que l'on puisse rencontrer.

L'exemple vulgaire d'un pauvre, qui a fait un bénéfice, en suivant une méthode plus rationnelle d'élevage, développera beaucoup l'intronisation d'une race perfectionnée, car, non-seulement, il

excitera l'émulation du voisin, mais il développera chez le marchand des connaissances qui lui font complètement défaut.

Les agriculteurs de notre arrondissement, qui s'occupent de la race porcine, croient qu'ils font montre d'une grande sagacité en choisissant des sujets remarquables par la grosseur de la taille, ou l'importance du poids.

C'est presque toujours une erreur.

Le meilleur type à choisir et à conserver est celui qui rapporte la plus grande somme de bénéfices.

Et, ce type améliorateur est certainement celui qui s'assimile le mieux la nourriture.

Au point de vue de la conformation, il réunira les 3 conditions suivantes :

Symétrie dans les formes ;

Précocité dans la race ;

Ecart, le moins grand, entre le poids vif et le poids net.

La consommation de la viande de porc a progressé considérablement depuis quelques années, les difficultés que trouve le porc d'Amérique à se placer sur nos marchés ont imposé à nos éleveurs l'obligation de rechercher une race précoce dont la chair se recommande à l'habitant de nos grandes villes.

2° Sang Anglais.

En présence de ce fait économique, l'arrondissement de Lannion aurait dû recourir à l'alliance des

racés du pays avec la race anglaise, ou élever celle-ci dans toute sa pureté.

La race anglaise offre d'abord à l'œil une grande symétrie dans les formes.

Quelques races donnent des sujets, ayant une chair très fine, une peau rosée, une ossature très légère, une propension très précoce à l'engraissement.

Frappé des inconvénients de la race Craonnaise, et séduit par les avantages de la race anglaise, j'ai voulu établir un parallèle.

J'ai fait venir quelques spécimens de la race craonnaise, j'ai suivi leurs développements dans quelques fermes. J'ai importé des reproducteurs anglais, et j'ai, sans hésitation, donné la préférence à la race anglaise.

Croisements tentés.

Ce fût en 1879, que pour la 1^{re} fois, j'essayai le croisement de la race indigène avec une race anglaise.

Je fis choix d'une race Berkshire croisée d'Yorkshire, dont les auteurs avaient été primés à l'Exposition universelle de 1878.

Le mâle et la femelle que j'avais importés de famille différente, étaient de taille moyenne, ils offraient une conformation très régulière.

Ils avaient la tête petite ;

L'oreille fine et droite ;

Le corps cylindrique ;

Le dos horizontal ;

L'ossature fine.

Tous deux paraissaient très rustiques, ils s'accommodaient de la nourriture la moins recherchée ; au besoin, ils se seraient contentés d'aliments crus et de l'herbe des champs.

Les truies indigènes, fécondées par le mâle, ont donné dans un seul canton plus de 1,200 gorets.

Les gorets étaient faciles à nourrir, ils donnaient une chair ferme, excellente, et se plaçaient très avantageusement. A l'œil, ils offraient une belle conformation et avaient plus de taille que leur père.

La femelle importée, était prolifique, elle donna 10 porcelets, et ses descendants produisirent aussi bien qu'elle.

Les produits de cette race croisée du Berkshire et du Yorkshire, sans être livrés à l'engraissement, donnaient à l'âge de 11 mois un poids net de 110 à 120 kilos.

Ce résultat avait dépassé les prévisions des personnes compétentes, les sujets n'étant que de moyenne taille.

Ce résultat, je l'ai attribué à deux causes :

1° A la forme cylindrique du porc ;

2° A la différence entre le poids vif et le poids mort, différence qui ne dépassait pas le 1/5.

Les indications ci-dessus relevées, étaient au surplus, conformes aux renseignements pris dans le département de l'Oise, où cette race est très répandue.

Les produits des 2 pur sang ont fait la monte en 1880, mais ils n'ont pas été utilisés longtemps.

Car, malgré tous les avantages qu'offraient ces reproducteurs, les agriculteurs du canton de Plestin

ont préféré utiliser, comme étalons, les produits nés d'un premier croisement.

C'était une faute contre laquelle j'ai essayé de prémunir les éleveurs. En 1879, j'engageai le Comice agricole du canton de Lannion à favoriser l'importation du porc anglais.

Je fus autorisé à rechercher des reproducteurs de la grande race blanche du Yorkshire.

Je fus assez heureux pour me procurer un verrat et une truie, de familles différentes, mais portant dans leurs veines le sang le plus pur et le plus illustre d'Angleterre.

L'un des animaux importés était petit-fils d'un reproducteur payé 2,500 fr. par MM. Howard, et ayant obtenu en 1877, le premier prix au Concours de Liverpool.

L'agriculteur qui avait reçu ces animaux précieux, n'a pas su les utiliser. Au lieu de garder la race dans toute sa pureté, il s'est borné à conserver des bâtards, dont les alliances n'ont pas été surveillées, et dont les produits après 4 ou 5 générations retournent à la race indigène où à celle du craonnais.

La truie ne paraissait pas prolifique, elle ne donna que 4 gorets à chacune de ses portées.

Les premiers croisements de la grande race Yorkshire ont donné quelques résultats satisfaisants ; ainsi les feuilles locales ont mentionné un produit élevé par M. Désiré Allain, agriculteur distingué, à Ploubezre, et dont le poids brut dépassait 450 kilos.

Sur un autre point de l'arrondissement, j'essayai les croisements avec cette grande race du Yorkshire. Les reproducteurs avaient dans leurs veines un

sang précieux, sortant de la porcherie de Lord Elles-mère.

Les formes étaient parfaites, les sujets offraient toutes les qualités désirables, aussi furent-ils utilisés généralement.

2 sujets furent présentés au Concours régional de Saint-Brieuc par un éleveur de Lanvellec.

La truie obtint un prix de 100 fr. et une médaille.

Le jury préféra au mâle un sujet de race indigène croisée avec du sang craonnais.

Ce mal jugé a exercé une influence malheureuse dans le pays.

A dater de cette décision, beaucoup d'éleveurs, recherchant l'avantage de la taille, choisirent leurs reproducteurs dans des bâtards du premier au second croisement.

Pour enrayer ce mouvement fâcheux, j'eus recours à une autre race anglaise, offrant plus de grosseur et de poids que la race blanche du Yorkshire.

J'avais déjà constaté que celle-ci était plus tardive que la race croisée avec le Berkshire.

A Orléans, Bourges et Saint-Quentin, les lauréats de la race porcine appartiennent depuis plusieurs années à la race du Lincolnshire. Je fis venir cette race.

Aucune autre race anglaise ne serait ni plus précieuse, ni plus lourde.

A l'âge de 14 mois, sans être poussés à l'engraissement, ils pèsent en moyenne 210 kilos net.

Poussés pour le concours des animaux gras, au palais de l'Industrie, quelques sujets atteignirent à l'âge de 13 mois 270 kilos.

A l'âge de 3 ans, quand ils ont fini leur vie de reproducteur, ils pèsent de 350 à 375 kilos.

L'engraissement est très rapide, et la chair d'excellente qualité, et perd très peu de son poids par la cuisson dans l'eau.

A quatre reprises différentes j'ai importé des sujets de cette race, et les résultats que j'ai obtenus sont très significatifs.

Les bâtards, au 1^{er} croisement, s'assimilent parfaitement la nourriture; avec les aliments que l'on donne à un sujet de la race indigène, on pourrait nourrir 2 bâtards. Au point de vue des formes, les sujets provenant du premier croisement offrent une côte ronde, une ligne de dos presque droite, une fesse développée, une ossature assez fine.

La race du Lincolnshire est rustique et plus prolifique que la race blanche du Yorkshire, achetée pour le Comice agricole de Lannion. Elle résisterait mieux à la maladie.

La chair est plus délicate que chez les autres bâtards que nous avons vus.

Je n'ai pas été tenté d'importer la race de New-Leicester.

J'avais remarqué que la belle truie de cette race, exposée en 1881, au Concours régional de Saint-Brieuc n'était suivie que de 3 goretts. Si les renseignements qui m'ont été donnés sont exacts, cette race n'est pas rustique, les mâles ont la réputation de ne pas être bons reproducteurs.

Malgré la propension pour l'engraissement de la race New-Leicester, j'estime qu'il n'y a pas lieu de l'employer pour améliorer la race porcine de l'arrondissement. On affirme qu'il y a à craindre une accumulation de la graisse.

Une autre race Anglaise, le Clydesdale-Yorkshire

Agr.

5

avait été importée par M. le comte Charles de Ploesquellec ; les croisements n'ont pas été assez nombreux pour se former un jugement certain sur le mérite des sujets.

Les considérations développées plus haut devraient amener les éleveurs de notre arrondissement :

1° A remplacer, par des constructions mieux aérées, mieux exposées, les retraites à porcs actuelles, dernier legs du domaine congéable.

2° A pratiquer cette maxime, que le porc est un animal qui aime la propreté.

3° A choisir régulièrement les reproducteurs parmi les animaux de pur sang de la race anglaise, et autant que possible, dans la grosse race du Lincolnshire, et à ne pas utiliser comme reproducteurs les bâtards de premier croisement.

Ces 3 améliorations devraient marcher de pair.

Aux Comices agricoles à les favoriser.

En le faisant, les Comices rendraient un très grand service à notre arrondissement. Les bâtards et les races pures trouveraient sur les marchés de Paris un débouché plus avantageux.

La charcuterie parisienne prise les porcs à chair rosée, au grain fin, et aux os petits.

Car si le porc est la Providence des agriculteurs, c'est particulièrement « la bête de rente » du pauvre.

La statistique a relevé que le département des Côtes-du-Nord a pris une grande place dans l'alimentation de Paris. En 1883, 12,805 porcs gras ont été expédiés à Paris, tandis que le Finistère et le Morbihan n'ont exporté qu'environ 700, et sur ce chiffre, l'arrondissement de Lannion a fourni un grand contingent.

H. LE BRUN,

M. de la Morvonnais fait remarquer qu'il existe plusieurs variétés de Yorkshire : la grande ne convient pas à notre pays, mais la moyenne peut très bien réussir.

M. Le Brun insiste sur l'utilité de la race Lincolnshire, parce qu'elle est grande et forte. Or les statistiques ayant prouvé le nombre considérable de porcs exportés par notre département, et les compagnies de chemins de fer percevant les prix de transport par tête de bétail et non proportionnellement au poids, il y a grand avantage à produire de gros animaux.

M. le comte de Troguindy croit qu'il ne faut pas exagérer le poids. Les gros porcs sont de délicate difficile et ne se vendent pas aisément au-delà de 150 kilos, parce que la chair des porcs moyens est plus fine et beaucoup plus marchande. Si donc les grandes races préconisées réussissent dans ce pays, il faut les élever, mais aussi il faut savoir les livrer à temps au commerce et ne pas pousser trop loin l'engraissement. En pratique les croisements des races anglaises et craonnaises ont produit les meilleurs résultats.

M. Le Brun signale les préjugés qui existent encore contre les races noires.

M. le Président met aux voix le rapport avec cette conclusion que l'amélioration à recommander serait le croisement des races indigènes et des races anglaises pures. — Adopté.

M. Le Brun fait savoir que M. Pasteur, ayant envoyé dans l'arrondissement de Lannion des porcs auxquels on avait inoculé le Rouget, il en a étudié deux depuis 18 mois. Malgré les conditions défavorables où ils se trouvent dans un milieu infecté, et bien qu'on leur ait fait manger des détritres d'animaux morts de la maladie, ils ne l'ont pas contractée.

QUESTION DES CÉRÉALES

M. Le Brun, à propos des variétés de céréales cultivées dans l'arrondissement de Lannion, nous apprend que dans une grande partie du pays on a jugé utile et on s'est bien trouvé de changer l'espèce de blé. Le *Victoria* a parfaitement réussi, mais on doit tous les trois ans faire venir d'ailleurs de nouvelles semences.

Les essais d'obtention sur place de blé de semence n'ont pas donné de bons résultats. Mais c'est bien le blé Victoria qui a le mieux réussi de toutes les espèces.

M. le comte de Champagny a remarqué que ce blé était parfois sujet à la rouille. Les poulards lui ont parfaitement réussi. Il a souvent obtenu 3,000 kilos à l'hectare.

M. Kersanté signale une maladie qui s'est présentée cette année dans plusieurs exploitations de son voisinage : c'est le roulis. Pour y remédier, on peut conseiller de changer la semence.

MM. Derrien et de Troguindy préconisent vivement les mélanges. Les grains sont plus gros et le rendement plus considérable.

M. Derrien. — Dans l'arrondissement de Lannion les blés non barbus sont les plus répandus : le rendement moyen est de 15 à 1,800 kilos à l'hectare.

M. le comte de Champagny signale les blés inversables de Bordeaux qui en mélange avec les blés d'Australie donnent, dans des terres inférieures, des rendements très satisfaisants, et meilleurs que dans des terres de qualité supérieure.

M. le comte de Troguindy a vu ces blés réussir comme blés d'hiver, plutôt que comme blés de printemps.

CULTURE FOURRAGÈRE

M. le marquis de Kergariou constate la grande extension prise par cette culture dans l'arrondissement. Les trèfles incarnats principalement tiennent dans les exploitations une place de plus en plus grande, comme culture dérobée.

M. Le Brun constate les préjugés existant dans le pays contre la carotte et le panais que l'on suppose susceptibles de favoriser la fluxion des chevaux.

M. le comte de Troguindy dispose dans son exploitation les fourrages de façon à se succéder régulièrement. La navette semée du 1^{er} au 15 septembre donne un fourrage vert abondant vers le 1^{er} mars. Elle atteint jusqu'à 1 mètre 30 de haut. Après la navette vient le *navisso* qui pousse tout en herbe et n'est pas aussi aqueux que les jeunes trèfles ; au reste on ne le donne pas pur, mais mélangé avec le foin. Puis vient le ray-grass, puis le seigle en

vert. On y fait ensuite succéder le trèfle incarnat, le trèfle, les choux ; et cette succession de fourrages verts entretient les troupeaux en parfait état. Il serait très important et très recommandable de propager cette méthode qui serait une véritable source de richesses pour le pays.

M. le comte de Champagny. — Le maïs géant dont le rendement est très considérable puisqu'il peut fournir 77,000 kilos à l'hectare, a pourtant un inconvénient ; c'est que l'on est obligé chaque année de renouveler la semence, car le maïs ne munit pas dans notre pays.

M. Le Brun. — La consoude a été cultivée dans le pays, mais n'a pas parfaitement réussi. Le bétail la mange très volontiers. Elle a mieux réussi aux environs de Tréguier.

MM. de Kergariou, Le Brun et Derrien constatent que la proportion de terrain consacrée au bétail est encore inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Le Secrétaire,

BAHEZRE DE LANLAY.

Séance du Mercredi 10 Septembre 1884.

La séance est ouverte à 8 heures et demie par M. le comte de Champagny, président de la section.

Lecture est faite par M. le Président d'une lettre adressée à l'Association par M. Poisson, puisatier-hydroscope. Une commission est nommée pour examiner le procédé de M. Poisson. Cette commission se rendra demain matin, vers huit heures, au château de Trozozec, propriété de M. E. Curnier. M. Curnier doit y utiliser les talents de M. Poisson. Un rapport sera fait de cette excursion. M. de la Morvonnais donne connaissance d'un Mémoire sur la race bovine et particulièrement sur le croisement de la race Durham et de la race Bretonne. M. le Président lui adresse des remerciements au sujet de cette intéressante étude. La section d'agriculture décrète qu'elle sera imprimée dans le compte-rendu général de l'Association.

M. Curnier demande qu'une conférence ait lieu sur l'essai de l'élevage dans les petites fermes bretonnes. Il constate du reste la supériorité des fermes à élevage sur les fermes à céréales.

A la remarque que le croisement Durham ne réussissait pas dans l'arrondissement de Lannion, car ce qu'il faut avant tout au fermier c'est le lait, M. le Président répond qu'il faut choisir les sujets qu'on importe, qu'il existe du reste des Durham aussi bien pour le lait, que pour la chair.

La suite de la question bovine est renvoyée à ce soir.

Ce soir séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 9 heures et demie.

LE CROISEMENT

ET LA

PRODUCTION DE LA VIANDE ET DU LAIT

Nous sommes de ceux qui pensent que nos bonnes races bovines et chevalines doivent être conservées, et peuvent trouver, dans la sélection et l'amélioration de la ration fourragère, les éléments nécessaires au progrès de leurs aptitudes diverses.

Pour les races ovine et porcine, il n'est plus contesté par personne qu'au point de vue de la précocité et de la production de la viande, le croisement avec les races anglaises spécialisées pour la boucherie ne leur ait été favorable.

Quant aux races chevalines, on a depuis longtemps reconnu que le croisement des juments communes, avec le cheval de pur sang, amenait des produits décousus, et, parmi les reproducteurs que l'Etat met dans ses stations et dépôts à la disposition des éleveurs, les quatre cinquièmes sont des chevaux de demi-sang résultant du croisement et du métissage.

On ne semble pas, au contraire, vouloir admettre aujourd'hui les reproducteurs croisés de la race

bovine, dans les Concours régionaux, quoiqu'il soit bien naturel de penser que les mêmes raisons physiologiques existent pour l'une et l'autre race.

Ce qu'on peut affirmer au contraire, c'est qu'après un métissage raisonné et suivi, les plus fins connaisseurs prendront un bon Durham-Manceau pour un Durham pur et *vice-versa*. Au dernier Concours régional de Laval, la catégorie des croisés Durham-Manceaux semblait préférable aux Durhams eux-mêmes.

En somme, les grands éleveurs d'Angleterre ne se sont pas servis d'autres moyens que du croisement et du métissage pour former leurs belles races de bœufs et de moutons.

Qu'il y ait dans chaque race une force d'atavisme qui semble protester contre le croisement, ce n'est pas douteux, mais un métissage raisonné en vient aisément à bout. Qui contesterait aujourd'hui que la race Durham-Mancelle, pour l'espèce bovine, et la race Anglo-Normande, pour l'espèce chevaline, ne présentent pas les caractères de fixité nécessaire pour qu'on y choisisse des reproducteurs.

Au Concours régional de Brest, l'administration de l'agriculture prétendit que, tout en admettant des catégories de croisements, les reproducteurs croisés devaient en être bannis. L'assemblée, comprenant qu'avec une pareille disposition, les fermiers et petits éleveurs de l'Anjou, la Mayenne, etc., seraient tenus de présenter toujours un pur sang, demandèrent et semblent avoir obtenu le rétablissement du règlement de 1872.

Que le sang du cheval de pur sang et du Durham pur soit plus riche et plus chaud que celui de

l'animal commun, qu'on appelle *nobbood*, en Angleterre, ce n'est pas douteux ; mais on ne contestera pas non plus que le croisement ne transmette au produit, dans une large mesure, les aptitudes héréditaires des deux reproducteurs : *production précoce* de la viande et *production du lait*.

On reconnaît aujourd'hui les heureux effets de l'introduction de la race précoce par excellence, le Durham dans le Maine, l'Anjou, la Vendée et une partie de l'Ille-et-Vilaine, et une autre du Finistère. On y livre, en définitive, à la boucherie à deux ans et demi, trois ans, des animaux croisés, lorsque les animaux des anciennes races ou sous-races n'y étaient conduits qu'à 5 ou 6 ans. L'introduction d'une catégorie de Durham-Breton fut réclamée en 1872 par M. L. de Kerjégu et le *Journal de l'Agriculture*.

Les animaux de la race bovine dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord attestaient les croisements les plus variés entre les races de la Normandie, de la Vendée, de la Mayenne et de la Basse-Bretagne.

En 1854, l'État s'empara définitivement des Concours et les réglements en divisant la France en régions plus administratives que géologiques et climatiques ; et, en 1856, lorsque le Concours régional eut lieu à Rennes, on y admit une race ou sous-race Rennaise qui présentait, à la vérité, et présente encore aujourd'hui quelques bonnes laitières ; car, il faut le reconnaître, les formes recherchées pour les animaux à viande ne se rencontrent pas toujours chez quelques bonnes laitières.

On ne s'était point proposé dans la Mayenne ni l'Anjou la spéculation laitière ; car, peut-être, si le

voisinage des grands centres y eût engagé, y aurait-on poursuivi le double but de la viande et du lait ; mais on se contenta de faire, par le croisement du Durham avec la vache Mancelle, des animaux précoces et on est arrivé à transformer la population bovine encore bien que de l'aveu de tous, ce croisement, opéré dans ces conditions mêmes, n'en ait pas moins rendu les vaches Mancelles plus laitières.

La même marche paraissait devoir être et a été suivie dans une notable partie du département d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, où un éleveur distingué, M. le comte P. de Champagny, a introduit les types les plus appropriés au but qu'il se proposait d'obtenir. — Une catégorie de Durham-Manceaux avait été faite dans les Concours ; on en fit une autre de Durham-Bretons, mesure que motivaient les progrès de l'agriculture et l'augmentation et l'amélioration de la ration fourragère.

Par suite d'une doctrine absolue qui fait de la race quelque chose de plus délimité que l'espèce et à laquelle l'enseignement appartient aujourd'hui, on entend préserver nos races de tout croisement, et ne recourir qu'à la sélection.

Parmi nos races, la petite race Bretonne pie-noire, dont les caractères ne sont pas cependant bien déterminés, et qui paraît être comme la race de Kerry en Angleterre, la race des pays granitiques, est aujourd'hui l'objet d'une faveur et d'une prédilection particulières. On sollicite même pour elle la création du Herd-Book. Il est certain pourtant qu'il existe sur le littoral et aux environs de Carhaix une race pie-rouge qui s'allie parfaitement au Durham. L'admettra-t-on au livre d'or ?

On fait remonter, en effet, l'origine de la race Bretonne à l'émigration des Ariens, 2.500 ans avant l'ère chrétienne, comme, au reste, le cheval de la lande. Une vache bretonne ne pèse guère que 250 à 300 kilos, tandis que les Durham-Bretons atteignent aisément 800 et 1.000 kilos. Personne ne peut donc contester que, toutes choses égales d'ailleurs, il n'y ait profit au croisement de ces deux races lorsqu'on vise la production de la viande, et en admettant qu'en somme l'étal du boucher soit le but final de tout animal de l'espèce bovine. A la première génération, la forme est déjà bien meilleure, le poids est plus que doublé, et il faut ajouter que les métis produisent plus avec la même quantité de nourriture.

Parlons maintenant du lait, et j'invoque ici les expériences du vénérable patriarche de l'agriculture bretonne, notre président, M. Jules Rieffel, auquel chacun de nous accorde autant de bonne foi que de savoir.

Il mit, il y a quelques années, en comparaison, la production du lait de dix vaches bretonnes et de dix vaches Durham-Bretonnes pendant 365 jours.

L'essai était sérieux et le lait livré à un fromager voisin qui naturellement le mesurait soigneusement.

Le poids moyen des dix vaches bretonnes était 298 kilos.

Celui des dix vaches Durham-Bretonnes, 454 kilos.

La moyenne de la quantité du lait donné pendant 365 jours par 100 kilogrammes du poids de chaque animal était comme suit :

Vache bretonne 519 litres

Vache croisée 605 litres

Une vache bretonne avait donc produit, en

moyenne, pendant l'année, un poids de 1,557 litres et une vache Durham-Bretonne en fournissait un peu plus de 2,720 litres.

Le croisement n'exerce donc qu'une influence heureuse, lorsque, par ailleurs, les deux reproducteurs présentent des signes qui attestent les facultés laitières.

La question de la qualité du lait reste tout entière, mais jusqu'ici la chimie n'a pas réussi à la déterminer. Les erreurs commises par le Laboratoire de Paris, erreurs qui ont fait condamner d'honnêtes gens, en sont la preuve. Peut-être y arrivera-t-on, et alors les fermiers chercheront à obtenir, sous ce rapport, de meilleurs produits et les races laitières s'en amélioreront.

A. DE LA MORVONNAIS.

Séance du Mercredi 10 Septembre 1884, à deux heures.

Président : M. LE COMTE DE CHAMPAGNY.

Secrétaire : M. CURNIER.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président ouvre la discussion sur la cinquième question du programme des travaux de la section, espèce bovine.

M. le marquis de Kergariou déclare que la race *Durham* n'a pas les faveurs de nos paysans dans le canton de Lannion, il recommande d'après le résultat de ses expériences la race de Jersey qui lui a donné les produits les plus satisfaisants. M. de Roquefeuille (Raymond) expose à l'appui de M. le marquis de Kergariou qu'un cultivateur de Langoat, grand producteur de lait, a choisi pour son étable, qui se compose de quatorze laitières, des vaches de Jersey, et que cette race commence à se répandre dans le pays de Tréguier.

M. Henri de Champagny dit au contraire que dans le canton de Perros toutes les vaches de Jersey ont été vendues, nos paysans n'en veulent plus.

Le marquis de Kergariou reconnaît alors que la race de Jersey est plus difficile à nourrir que les autres, elle est plus délicate sur le choix des aliments; c'est là la cause probable, selon lui, de l'abandon de cette race pour nos cultivateurs qui recherchent en général des animaux faciles à nourrir. De la discussion sur les préférences de nos cultivateurs dans l'arrondissement de Lannion au sujet de la race bovine, et à laquelle prennent part MM. Martin, Le Gac, de Carné, marquis de Kergariou, il ressort

que les fermiers n'aiment pas en général la race Durham, parce qu'elle ne leur donne pas assez de lait ; les débouchés pour la viande manquant complètement dans le pays. — M. Le Brun raconte qu'il y a douze ans, il a essayé le Durham pour améliorer la race du pays, c'est dans le canton de Plestin qu'il a essayé ses expériences. Comme dans les cantons de Lézardrieux et de la Roche-Derrien, les efforts des éleveurs du Durham ont donné des résultats satisfaisants à ceux qui ont choisi cette race ; mais cependant il est obligé de reconnaître que nos cultivateurs sont lents à accepter le durham, particulièrement dans le canton de Lannion, où se trouvent des cultivateurs riches, intelligents, et où la terre est excellente. Comme conclusion de ses expériences et de ses observations, malgré la résistance des cultivateurs, il recommande tout spécialement la race Durham, en ayant soin de choisir comme reproducteurs, des taureaux à la robe rouge, les seuls estimés par les cultivateurs.

M. le Président résumant la discussion sur l'espèce bovine appuie les conclusions de M. Le Brun ; possesseur lui-même d'une grande étable, il se livre depuis de nombreuses années à l'élevage du Durham ; les résultats qu'il a obtenus et qui ont été obtenus dans le département du Finistère sont des plus concluants. Selon lui les vaches laitières de cette race sont de très bonnes laitières ; il a fait mesurer le lait de ses vaches Durham, et il a établi des comparaisons tout à fait à leur avantage. Il estime que si les cultivateurs de notre pays sont réfractaires au Durham, c'est parce que le blé est la culture principale de l'arrondissement, que les fermes sont trop petites pour y avoir un nombreux troupeau.

M. le Président explique ensuite que cette belle race demande une nourriture abondante, et qu'il faut bien se garder de l'élever dans des terrains maigres, mais seulement dans des terrains riches. Le cultivateur qui désire avoir de bonnes laitières doit rechercher les veaux dont les mères étaient de bonnes laitières.

La discussion étant épuisée sur l'espèce bovine, l'assemblée passe à la question IX du programme.

M. Le Brun expose que l'arrondissement fait un commerce de beurre très considérable, de très grandes quantités sont expédiées des gares de Plounérin-Plouaret, Belle-Isle ; le prix moyen de vente de l'année est de 1 fr. 45. M. de Kergariou estime que ce

prix n'est pas assez élevé et que cela tient à ce que nos cultivateurs font de mauvais beurre, ils ne savent pas le délaiter, le soigner ; peut-être aussi, la nourriture que l'on donne dans le pays pendant une grande partie de l'année, le trèfle, est-il la cause de l'infériorité de nos beurres qui se vendent à un prix très bas quand on le compare à celui des autres pays. — La baratte employée dans le pays, celle la plus répandue, est l'ancien ribot manœuvré par un système d'engrenage ; plusieurs cultivateurs présents à la réunion, interrogés sur les préférences des fermières pour la fabrication des beurres, déclarent que le simple bâton paraît revenir en faveur. M. le marquis de Kergariou recommande la baratte Danoise ; malheureusement elle est d'un prix élevé pour nos petites fermes. Comme conclusion de la discussion sur les beurres, il est admis à l'unanimité par l'assemblée que le beurre doit être fait avec de la crème douce, non chauffée ; les récipients en grès sont particulièrement recommandés, ceux en zinc et en verre doivent être mis de côté. La forme de ces récipients sera autant que possible basse, plate.

Question VIII du programme. — Plantes textiles. — La diminution de la culture du lin et du chanvre provient, d'après les renseignements fournis par les cultivateurs présents à la réunion, de la difficulté de vendre convenablement leur lin et leur chanvre. Il y a dix ans que cette culture a commencé à diminuer et cette diminution est de plus de la moitié. — La cause générale provient, d'après M. le Président et M. le comte de la Touche, de la protection accordée aux lins et aux chanvres étrangers par les traités de commerce au détriment de nos produits. Monsieur le marquis de Kergariou conseille alors de remplacer cette culture par les plantes fourragères, d'augmenter le bétail, et d'abandonner ces cultures industrielles. Ces conclusions sont adoptées par la réunion. M. le Président remet au vendredi, neuf heures du matin, la continuation de l'examen de la question IX et des engrais. A onze heures aura lieu le lendemain l'ouverture du Concours de l'espèce bovine et porcine ; à 3 heures la distribution des récompenses.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

E. CURNIER.

Séance du Vendredi 12 Septembre, matin.

Président : M. LE COMTE P. DE CHAMPAGNY.

Secrétaire : M. BAHEZRE DE LANLAY.

Siègent au bureau : MM. Huon de Penanster, président du congrès, Salaün, vice-président du comice de Lannion, le marquis de Kergariou, le comte Le Vassor de La Touche.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, après la messe célébrée par M. le curé de Lannion pour le repos de l'âme des membres de l'Association bretonne décédés.

M. Curnier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation.

M. Kersanté donne lecture du rapport du jury sur l'exposition des produits agricoles et horticoles.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question chevaline. La parole est donnée à M. le comte Le Vassor de La Touche pour la lecture de son mémoire sur l'élevé du cheval dans les Côtes-du-Nord.

MÉMOIRE & CAUSERIE HIPPIQUE

D'après les questions proposées par l'Association bretonne

AU CONGRÈS DE LANNION 1884

Sur l'élevé du cheval dans les Côtes-du-Nord

GÉOGRAPHIE HIPPIQUE DES CÔTES-DU-NORD

La population chevaline des Côtes-du-Nord se divise en deux classes bien distinctes, nettement tranchées.

Le littoral du nord comprenant l'arrondissement de Lannion, une partie de celui de Guingamp, Saint-Brieuc et Dinan.

Au midi, nous rencontrons la Montagne, formée de la plus grande partie de l'arrondissement de Guingamp, de celui de Loudéac tout entier, et d'une faible partie de ceux de Saint-Brieuc et Dinan.

PREMIÈRE DIVISION

C'est dans la première de ces divisions, riche et fertile contrée, appelée notre ceinture dorée, et
Agr.

s'étendant depuis Plestin, Perros, Lannion et Tréguier jusqu'aux confins des côtes de l'Ille-et-Vilaine, qu'existe cette forte race Bretonne de trait, renommée dans toute l'Europe par sa vigueur, sa franchise de collier, sa douceur et ses diverses aptitudes.

Cette race présente les caractères suivants : tête forte et carrée, encolure généralement courte, épaule droite, garrot épais, croupe large et avalée, avant-bras puissants, canons grêles relativement.

Sa taille varie de 1^m 48 à 1^m 67.

La robe est généralement grise.

C'est, en petit, le portrait du cheval Percheron, avec lequel le Breton a une grande analogie.

Cette race peut se subdiviser en plusieurs variétés.

Première variété

D'abord la race de Lannion-Tréguier, la plus forte et la plus commune. Dans cette première variété, se trouvent de magnifiques juments, comme types de trait.

L'administration des Haras a fait, depuis plusieurs années, de grands efforts pour lui infuser du sang arabe. Malheureusement les poulains étant plus petits à la première génération, et se vendant moins cher, les cultivateurs sont un peu réfractaires à ce genre de croisement. J'ai vu néanmoins des pouliches fort jolies et bien réussies, sorties de cet accouplement.

Il faudrait d'abord conserver ces pouliches, puis revenir au type primitif, en les faisant saillir par des étalons de trait; alors on obtiendrait un réel pro-

grès. C'est hélas ! ce qui n'a pas lieu, malgré les encouragements de l'administration. Espérons néanmoins que les rares sujets conservés serviront de modèle, et aideront à l'amélioration de l'espèce.

Deuxième variété

La seconde variété est la race de Pontrieux. Moins forte, plus élégante et mieux conformée, elle a produit, ces temps derniers, plusieurs trotteurs.

Deux chevaux, *Ino* et *Ingres* surtout ont puissamment contribué à son amélioration.

Troisième variété

Nous arrivons à la troisième variété, Saint-Brieuc et Lamballe. Comme la précédente, sa véritable qualification est celle de trait léger.

Ici, c'est un autre type. Plus de distinction, plus de branche, la croupe légèrement en amande, de la profondeur de poitrine, et des membres plus forts et plus beaux.

Dans les environs de Saint-Brieuc, Pordic tient la corde; on y rencontre de belles et bonnes juments. A Plérin, les chevaux manquent un peu de taille. Trégueux et Ploufragan présentent une excellente jumenterie. Hillion possédait autrefois une cavalerie de choix; aujourd'hui ce n'est plus qu'un souvenir! les étalons rouleurs ont perdu sa race et il lui faudra plusieurs années avant de retrouver son ancienne splendeur.

Si Pordic tient la corde, à Lamballe, la palme, et par Lamballe, j'entends ses environs dans un rayon assez étendu.

Voilà une race trottant et ayant du cachet. C'est l'idéal du jour, là on est dans le mouvement. Morieux, Saint-Aaron, Pléneuf, Erquy, Saint-Alban, et dans l'arrondissement de Dinan, Matignon, Hénanbihen, Henansal, La Bouillie et Plancoët tiennent la tête.

A quoi faut-il l'attribuer ?

A deux causes : à la conservation des bonnes poulichés et aux choix judicieux des étalons, depuis un certain nombre d'années.

Les Percherons : *Combours, l'Empereur, Tambour* et *Bourseau* qui, si ma mémoire est fidèle, appartenait à la race Boulonnaise, étaient des chevaux comme on n'en trouve plus guère aujourd'hui. Un seul cheval venu plus tard, *Ulm*, et également disparu, a pu leur être comparé. Ajoutez-y *Black-Shales*, malgré ses légères imperfections, et plusieurs autres étalons remarquables du Norfolk, vous ne serez plus surpris du résultat.

On a essayé aussi, de ce côté, les croisements arabes. Même répugnance et mêmes prétextes qu'à Lannion, de la part des cultivateurs, pour s'y soustraire. L'exemple d'*Aubriot* est pourtant un fait bien concluant. Je ne saurais oublier, sous ce rapport, la part qui en revient au regretté M. Victor Rouxel, dont les essais ont été couronnés d'un franc succès dans ses fermes de Morieux.

DEUXIÈME DIVISION

La Montagne. — Je ne vous dirai pas que le cheval de la Montagne, dans les Côtes-du-Nord, désigné sous le nom de cheval de Corlay, race célèbre par le fond, l'énergie et la résistance, descend des étalons importés par les Etats de Bretagne, de 1667 à 1787, ou d'un enfant du désert, ramené après les Croisades. Je ne remonterai pas même à l'époque du déluge, où suivant la tradition, le cheval et la cavale enfermés dans l'Arche étaient d'un blanc à rendre jalouse la neige, couvrant de ses flocons nos sillons, pendant l'hiver ; voire même à faire pâlir les rayons du soleil.

J'aime mieux prendre cette race, telle que nous la trouvons aujourd'hui avec le vieux sang d'*Electrique*, renouvelé par celui de *Gouvieux, Guillaume le Taciturne* et *Beauvais*, ravivé par *Marin* et *Chassenon*. Je crois, d'ailleurs, que chaque race doit sa constitution, ses formes, au sol et au climat qui l'ont vue naître, sur et sous lesquels elle vit.

Le cheval des Montagnes, dans tous les pays du monde, aura toujours un cachet particulier, un type différent de celui de la plaine. Plus petit de taille, il a l'œil vif, des membres secs et nerveux ; il doit ses qualités à la liberté, au grand air, à l'herbe aromatisée des montagnes, à la pureté des eaux, et au sol rocailleux sur lequel se durcissent des sabots petits et bien conformés.

Le cheval de Corlay d'aujourd'hui est le produit de la bidette avec l'étalon de sang. Des croisements successifs en ont considérablement développé la taille.

Je ne me rappelle plus quel inspecteur général des

Haras disait, en parlant de Corlay, que c'était une terre tellement bénie, qu'il n'y avait qu'à y jeter de la semence de cheval pour la faire fructifier. Le fait est qu'en voyant les mères à côté des poulains on reste stupéfait. On ne croirait jamais que de pareilles créatures aient pu donner naissance à des produits aussi beaux, atteignant, à sept mois, presque la taille de leur mère.

La Montagne est, par excellence, le pays du cheval de selle et de service. J'ai dit que, par des croisements successifs, la taille s'était sensiblement élevée; l'importation d'un certain nombre de juments a aussi contribué à ce développement.

On rencontre, en effet, à Corlay, des chevaux de toute taille et de toutes les paroisses, depuis le poney de 1^m 46 et 48, jusqu'au cheval de 1^m 50, 55, 60 et même 65. Tout le monde a vu, à Lamballe, attelé à la voiture et au camion, un fils de *Gouvieux*, né et élevé dans les environs de Corlay, et dépassant 1^m 65.

Par une coïncidence assez bizarre, à l'époque où il a été acheté, à l'âge de trois ans, il y avait dans le pays, cinq à six animaux de cette taille, provenant tous de *Gouvieux* et de juments indigènes.

A quoi cela a-t-il tenu?

A la puissance de fécondité du père, à l'alimentation, à des soins mieux entendus, peut-être même à l'année! probablement à toutes ces causes réunies. Mais j'ai tenu à citer et signaler ce fait, afin de montrer qu'il n'a pas été un cas isolé. Je dois pourtant avouer ne pas l'avoir vu se représenter, excepté dans de rares sujets.

La taille est ordinairement de 1^m 48 à 1^m 55, la robe baie et plus souvent alezane, par suite de

l'ascendance maternelle, la bidette étant originellement de poil alezan clair. On voit aussi par-ci par-là, quelques robes noires.

Rostrenen nous offre plus d'uniformité, une plus grande homogénéité dans la race. Chose singulière! Les poulinières y sont inférieures à celles de Corlay, et les poulains y sont plus beaux. En un mot, le niveau général y est supérieur, comme qualité.

Ce résultat est dû au terroir et aux mères provenant presque toutes du sol natal.

A Loudéac, on ne voyait autrefois, que de *mauvaises biques* de charbonnier. Aujourd'hui, c'est un changement à vue. Celui qui n'a point parcouru ce pays depuis vingt ans, ne le reconnaît plus. L'agriculture est en progrès notable, les landes sont défrichées, on y établit des fermes, et les animaux domestiques, étant le signe certain de la prospérité agricole, la race chevaline se ressent et profite de cet état de choses.

En dehors de l'action de l'administration des Haras, contre laquelle on crie toujours, parce qu'en France, c'est notre habitude, action à laquelle il faut pourtant rendre justice, car elle apporte le plus grand soin à la composition des dépôts d'étalons de la Montagne, un des plus puissants moyens d'amélioration, ces dernières années, a été la Société hippique Bretonne.

Fondée en 1866, par quelques hommes portant un vif intérêt aux questions chevalines, dans le but de conserver à la reproduction, dans la partie montagnaise de notre département, les meilleures pouliches de 3 ans, cette Société, grâce au concours du Conseil général, a pu, dans l'espace de cinq années, distribuer en primes, une somme de 15,800 francs,

et sur 138 pouliches présentées, en conserver à la reproduction 72, dont 33 à Corlay, 26 à Rostrenen, et 13 à Loudéac.

Dans cette dernière ville, il vient de se former une Société analogue, souhaitons-lui longue vie et le succès de son aînée.

Une autre mesure, à laquelle on ne saurait trop applaudir, est la décision prise par la Remonte, d'acheter des animaux de 3 ans. C'est un vœu que j'adressais à M. le Préfet des Côtes-du-Nord, dans un rapport, en 1871. Le voilà réalisé. De la sorte, la Remonte a d'abord le choix ; et en laissant les pouliches chez le cultivateur, jusqu'à 4 et même 5 ans, elle leur permet, avant de quitter le sol natal, d'avoir un ou deux produits, qu'elle retrouvera plus tard.

TROISIÈME DIVISION

Cette troisième division supplémentaire, est un dérivatif des deux premières. Jusqu'ici, elle n'a point été décrite ni mentionnée. Je l'appellerai : *la transition de la Montagne à la Côte, et vice-versa.*

Trois localités nous en présentent le type : Merdrignac, Quintin et Callac. C'est dans ce dernier chef-lieu de canton surtout que la transformation est la plus frappante. La taille est moyenne, le rein moins long que chez le cheval de la Montagne, l'encolure encore un peu épaisse porte une tête plus légère que celle du cheval de trait, les membres sont sains et l'ensemble du cheval est *roulé*.

Ce sont d'excellents chevaux propres à tous les usages.

DEUXIÈME PARTIE

*Population chevaline. — Production. — Elevage. —
Débouchés. — Exportation.*

Population chevaline. — En 1840, le comte Achille de Montendre, dans ses institutions hippiques, estimait la population chevaline des Côtes-du-Nord à 82,000 têtes.

Deux ans après, en 1842 M. Houël la portait entre 32 et 33,000.

J'ignore sur quelles bases se sont appuyés ces Messieurs. Ce qu'il y a de certain, à première vue, ils ne sont pas très d'accord, l'écart étant de plus de moitié. Tout s'explique pourtant ; dans ce chiffre de 32 à 33,000 têtes, M. Houël ne comprend pas un nombre à peu près égal d'animaux qu'il appelle : population flottante.

J'en demande pardon à l'illustre maître, ce point est complètement erroné.

En 1866, un officier des Haras, aujourd'hui inspecteur-général, évaluait, devant moi, la population chevaline de notre département à cent mille têtes, représentant, au plus bas, vingt-cinq millions, soit deux cent cinquante francs par individu.

Aujourd'hui, d'après les données de la statistique officielle (pas toujours exacte), certains documents particuliers, et mes renseignements propres recueillis avec le plus grand soin dans différentes parties du département, on peut, sans crainte de se tromper beaucoup, fixer le nombre des bêtes de la race che-

valine, dans les Côtes-du-Nord, à cent vingt mille têtes (120,000).

Ce chiffre n'est pas exagéré, quand on songe à la quantité innombrable de chevaux de tout âge et de poulains principalement, qui sortent, chaque année, de notre département.

Voici, au surplus, mon *criterium*.

La population chevaline, dans les Côtes-du-Nord, est dans la proportion d'un cinquième par rapport à la population humaine. Prenons un exemple : Hillion compte 2,700 habitants ; sa population chevaline est de 500 chevaux, soit le cinquième.

J'ai fait le même calcul pour différentes communes, en compulsant les chiffres de la population et celui des chevaux, et je suis toujours arrivé au même résultat, moins de minimes fractions en plus ou en moins.

Donc 120,000 têtes représentent le cinquième de 600,000 habitants. C'est incontestable.

D'après les usages locaux, le travail et la culture se font généralement avec les juments, excepté dans la Montagne, où on emploie simultanément la jument et le bœuf. On peut conséquemment porter les poulinières à 60,000. C'est, au reste, je crois, le chiffre de la statistique officielle. Ici nous sommes d'accord.

Sur ces soixante mille poulinières, défalquons les juments vides ou infécondes, soit un tiers, restent 40,000.

Retirons encore de ces 40,000, un dixième pour causes d'avortement, de poulains morts en naissant, et d'accidents *ultérieurs* de toute espèce, nous arrivons à 30,000 naissances et survivances.

PRODUCTION

Trente mille naissances et survivances, voilà la production. Maintenant dans quelles catégories les rangerons-nous ?

M. Houël, en 1842, reconnaissait déjà la difficulté du classement. Il portait à environ un tiers les chevaux de la Montagne et les chevaux de cavalerie légère, et aux deux autres tiers les chevaux de *l'espèce forte*. Mais, dans cette dernière catégorie, il rangeait, outre les chevaux de trait, les carrossiers et les chevaux de grosse cavalerie.

A cette époque, il n'était pas encore question de postiers, *dans le sens* où on l'entend aujourd'hui, puisqu'ils forment une catégorie distincte dans tous les Concours de Bretagne.

D'abord, qu'est-ce que le postier ? Il faudrait pourtant s'entendre là-dessus une fois pour toutes. Où commence-t-il, où s'arrête-t-il ?

J'adressai, un jour, cette question à un éleveur du Finistère.

— C'est fort simple, me répondit-il, le postier est un cheval qu'on attelle et qui trotte.

— Ça, je le savais ; et puis après ?

— Après, c'est encore très facile. Le postier se distingue par ses aptitudes, sa conformation. Enfin le postier, c'est le postier, quoi ! vous comprenez ?

— Oui, je saisis, mais cette définition n'en est pas une.

Pour être postier, il ne suffit pas d'être garni avec un certain harnais, de porter des grelots et d'avoir

la queue retroussée ; il faut encore présenter des caractères, des signes particuliers, qui vous classent dans cette catégorie.

Ne pourrait-on le définir ? Un cheval réunissant la taille, la force, la vigueur et les allures, susceptible de trainer un fort poids avec une vitesse relative, un train soutenu, et ayant par son ascendance paternelle ou maternelle, ou les deux réunies, une légère infusion de sang.

C'est ce qui le distinguera du cheval de trait léger.

Il en est de même des carrossiers. Nous n'avons pas, dans les Côtes-du-Nord, de carrossiers, proprement dits, mais beaucoup de chevaux d'attelage et de service, ce qui est différent. Le plus bel équipage de Saint-Brieuc, actuellement, se compose de deux fils de *Chassenon*, ayant 1^m 62 de taille ; ce sont de très jolis chevaux d'attelage, mais non de carrosse. Le carrossier représente un grand cheval *d'apparat* attelé à une voiture de *gala*.

C'est bon pour les cérémonies, ou pour aller de la place de la Concorde à la barrière de l'Etoile, tandis que nos chevaux font de la route.

Aux Parisiens est dédié ce couplet, chanté dans nos rondes, en Bretagne.

De vos superbes carrosses
Ne vous estimez pas tant,
On y voit souvent des rosses
Au dehors comme au dedans
Ah ! ne vous est
Zist, zest,
Ah ! ne vous estimez pas tant !

} bis.

Dans ma nomenclature, j'abandonne les *carros-*

siers et je dirai simplement : *chevaux d'attelage et de service*.

Le classement, difficile du temps de M. Houël, l'est encore plus aujourd'hui.

A Corlay, comme je l'ai signalé, la taille s'est considérablement élevée ; on y rencontre non seulement le cheval de cavalerie légère, mais encore celui de cavalerie de ligne, et même de grosse cavalerie. Dans le nombre, beaucoup de chevaux d'attelage et de service. De plus, beaucoup de juments de trait du littoral sont actuellement saillies par des étalons de demi-sang, et ce premier croisement généralement excellent, produit des chevaux d'attelage, d'artillerie-selle, de grosse cavalerie, et des postiers.

Comment se reconnaître dans ce dédale ?

J'adopterai la première division de M. Houël, la regardant comme exacte, présentement encore, c'est-à-dire, un tiers de chevaux de sang, de toute catégorie, cavalerie légère, de ligne et de réserve, chevaux d'attelage et de service. Seulement, cette première partie, je la partagerai en deux :

Un sixième de chevaux inférieur à la taille de 1^m 50, et un autre sixième de chevaux supérieurs à cette taille.

Je me séparerai de lui, relativement au littoral, la classification n'étant plus la même. Le second tiers nous l'abandonnons complètement au gros trait et au trait léger, en y ajoutant de plus un sixième.

Enfin, le dernier sixième représente, dans cette zone, les chevaux de grosse cavalerie, d'artillerie-selle, d'attelage et de service, avec les postiers.

J'ai pris à dessein les poulains ; le revenu d'un

Gouvernement, d'un département et d'un particulier étant la preuve palpable de leur fortune.

Ceci posé, quelle valeur donnerons-nous à ces trente mille poulains vendus laitrons, ou plus tard, soit à 3 ans, soit dans la force de l'âge, ou bien réservés pour combler les vides de la vieillesse.

Il faut prendre une moyenne : elle est supérieure à 250 francs, estimation de 1866, le niveau général s'étant amélioré.

Nous porterons, en conséquence, les chevaux de sang, inférieurs à 1^m 50 à 300 francs par tête ; ceux supérieurs à cette taille à 400 francs. Nous maintiendrons, pour le trait, la somme de 250 francs, et le dernier sixième, dit croisement de trait et de demi-sang, nous l'évaluons à 400 francs par tête.

Nous aurons donc :

Chevaux de sang, inférieurs à 1 ^m 50	5,000 × 300 = 1,500,000 fr.
— supérieurs à 1 ^m 50	5,000 × 400 = 2,000,000
Chevaux de trait et trait léger	15,000 × 250 = 3,750,000
Croisement de trait et de demi-sang . .	5,000 × 400 = 2,000,000
TOTAL	9,250,000 fr.

C'est un joli revenu, surtout dans un moment où l'agriculture est aux abois.

Quant à l'estimation générale, tout en reconnaissant les mères inférieures comme qualité aux poulains, il faut pourtant constater aussi une amélioration dans l'ensemble. Nous augmenterons de vingt-cinq francs le chiffre de 1866 et nous le porterons à 275.

Or $120,000 \times 275 = 33,000,000$.

On m'objectera peut-être que le revenu est bien considérable relativement au capital.

A cela je répondrai, qu'en semblable matière, il

n'y a rien d'exorbitant. Il n'est pas rare de rencontrer des poulains, notamment dans la Montagne, qui, grâce aux étalons des Haras, représentent à un an et même à six mois, trois ou quatre fois, la valeur de leur mère.

Elevage. — Débouchés. — Exportation.

Le département des Côtes-du-Nord est essentiellement producteur, comme nous allons le voir, moins cependant certaines parties.

La Montagne produit et élève simultanément. Là, le cheval est l'enfant du grand air et de la liberté. Il reste au pacage une partie de l'année, vit un peu comme il peut, et souvent en hiver, il ne prend sa ration qu'après les bœufs.

Plusieurs propriétaires cependant apportent un soin particulier à leur élevage, et nous montrent ces chevaux légendaires qui paraissent sur nos hippodromes et y accomplissent des prodiges. — C'est, il faut le reconnaître, l'exception. Mais le terrain est tellement propice à l'élève du cheval qu'il y vient, en quelque sorte, tout seul. Ajoutez-y de la part des habitants, un goût prononcé, une véritable passion pour tous les exercices équestres.

Dans ce pays, tout le monde monte crânement à cheval, même les femmes. Malheureusement les cultivateurs ne savent pas présenter un cheval. Au contraire, dans le Finistère, on monte peu ou mal, mais ils sont généralement maquignons et vous présentent un animal comme pas un garçon des écuries de marchands de chevaux des Champs-Élysés.

Les chevaux de Corlay ne vont pas en foire et sont achetés chez l'éleveur. Ils sont tellement renommés qu'à 2 et 3 ans on n'en trouve déjà plus, du moins la crème est enlevée. Ils sont recherchés par le sport, la vénerie et l'armée. La plupart de nos gentlemen de Bretagne en composent leurs attelages.

On vient les chercher de très loin. Avant la guerre, plusieurs propriétaires de la Bourgogne en firent une raffe et en emmenèrent une trentaine et des meilleurs.

Quand on ne connaît pas le pays, ni ses ressources, on s'adresse à deux ou trois courtiers ayant cette spécialité, vous leur indiquez le genre de chevaux que vous voulez, et au jour dit, les éleveurs prévenus amènent et présentent une douzaine ou une vingtaine de chevaux sur lesquels vous choisissez.

Vous avez une petite foire pour vous tout seul.

Le reste est acheté par la Remonte, le commerce, et j'ai vu, à plusieurs reprises, partir des convois de trente et quarante bêtes, destinées aux petites voitures de Paris.

Depuis quelques années, des éleveurs intelligents du Finistère viennent chercher, à Corlay, la trempe du terroir, et y achètent, à l'époque des Concours de juments poulinières suitées, des poulains qu'ils transportent chez eux, où on élève et où on nourrit mieux.

C'est ainsi que *Corlay*, appartenant aujourd'hui à l'administration des Haras, né dans la Montagne, a été élevé chez M. Leroux.

Le mouvement est donné, il ne s'est pas encore accentué.

Sur le littoral, généralement on est producteur. Les juments payant leur nourriture par leur travail, le poulain est un produit clair et net.

Tous les poulains mâles sont vendus laiters aux foires de fin septembre et du mois d'octobre. Quelques-uns, en petit nombre, restent dans le département, notamment dans la presqu'île, ou vont du côté de Dinan et de Caulnes. Quelques autres, en très petit nombre encore, émigrent dans le Finistère. Presque tous partent pour le Perche, le Maine et la Normandie, principalement pour la plaine de l'Eure, et transformés par le climat et la nourriture, ils reviennent, à l'âge de 4 ans, sur les marchés de Paris et des environs, sous le nom de Percherons.

Une partie des femelles est également vendue ; quelques-unes encore passent dans le Finistère, d'autres vont dans la Loire-Inférieure. La plus grande partie prend le chemin de la Normandie, du Maine et du Poitou.

L'autre moitié des femelles reste dans le pays pour remplacer les mères qu'on vend, dans la force de l'âge, quand elles ont donné deux, trois, ou quatre poulains.

Dans les environs de Saint-Brieuc et Lamballe, et surtout du côté d'Erquy, où on trouve de bonnes et jolies postières, on élève un certain nombre de pouliches dont on se défait à 3 et 4 ans.

Quelques-unes de ces juments sont achetées directement chez l'éleveur, mais presque toutes sont vendues aux grandes foires de Lannion, Tréguier, Paimpol, Guingamp, Men-es-brez, Châtaudren, Plaintel, Lamballe, Jugon, Plancoët et Dinan.

Ces foires, très belles autrefois, ont un peu perdu, par suite de leur trop grande multiplicité dans le département; elles sont fréquentées par les Normands, les Manceaux, les Nantais et tous les marchands de chevaux, dans un certain rayon, sur la ligne du chemin de fer, depuis Rennes jusqu'à Nogent-le-Rotrou, et il n'en manque pas.

Les marchands du Midi y affluent aussi et se déchargent en passant par le Poitou. Presque toutes les juments *Mulassières* sont des Bretonnes.

La Bretagne a, on peut le dire, comme débouché, la France entière, et à voir cette multitude de chevaux embarqués dans nos trains, et cela tous les jours, on se demande vraiment d'où tout cela peut sortir.

La Remonte achète ce qu'il y a de mieux pour l'artillerie et le train, ainsi que les particuliers n'aimant pas les chevaux trop fringants et leur préférant un attelage de bon père de famille.

La plus grande partie de l'arrondissement de Dinan fait exception à la règle générale. A part les cantons de Matignon et Plancoët, on y élève, on ne produit pas.

Là, l'industrie chevaline consiste à acheter des poulains entiers d'un an. On commence à les faire travailler à 18 mois ou 2 ans, et on les vend à 4 et 5 ans.

Contrairement à ce qui se passe dans tout le département, la culture dans cet arrondissement se fait avec le cheval entier.

Il me reste à dire quelques mots sur l'élevage, dans cette zone du littoral.

Nous avons vu le poulain de la Montagne respirant, à pleins poumons, le grand air. Celui de la

côte est une victime de la civilisation. Né dans une des plus riches régions de Bretagne et de France, son espace est calculé et restreint. Il respire l'air méphitique d'écuries étroites, sombres, pleines de fumier. Le poulain étant, comme nous l'avons dit, un produit clair et net, le cultivateur nourrit plus de juments que ne demande l'exploitation de la ferme. Il en résulte à certains moments un encombrement de juments et de poulains dans des écuries où les animaux ont à peine la place nécessaire pour se coucher.

Depuis quelques années, une grande amélioration a été réalisée, sous ce rapport. Les fermes neuves sont pourvues d'écuries sinon luxueuses du moins saines, et beaucoup de propriétaires dont l'intérêt était le premier enjeu, ont rebâti partout étables et écuries. Il reste néanmoins beaucoup, énormément à faire encore.

On commence aussi à moins élever dans la stabulation. Les juments entravées sont mises aux champs, avec leur produit.

Les prairies artificielles sont nombreuses en trèfle et luzerne, et la nourriture est abondante. Il la faudrait seulement un peu plus tonique.

CONCLUSION

Le département des Côtes-du-Nord possède, d'après nos évaluations, 120,000 têtes de chevaux, représentant un capital de trente-trois millions, et un revenu de neuf millions deux cent cinquante mille francs.

Cette richesse, il ne faut pas la laisser se stériliser, s'amoindrir; il faut au contraire la développer.

Pour y arriver, comment s'y prendre ?

En suivant le courant commercial, me répondra-t-on.

C'est évident. Mais quel est le courant commercial ?

Là est la question : ce courant varie suivant les exigences de l'époque, et le cheval d'un pays est l'expression des besoins de ce même pays, ou d'une demande commerciale.

Le cheval romain, dit cheval classique, ne ressemble pas plus à celui du moyen-âge que celui-ci ne ressemble au cheval du commencement de ce siècle.

Si nous examinons la silhouette des chevaux dessinés par Géricault, nous y trouvons une fière différence avec celle de nos chevaux actuels.

Donc les races se transforment, suivant les besoins, les exigences d'une époque.

Le Perche, en ce moment, est en train de fabriquer des colosses, qu'il vend, leur pesant d'or, aux Américains.

Est-ce un engouement *Yan Kee*, ou la nécessité d'économiser, la main-d'œuvre devenant de plus en plus chère ? Au lieu de six chevaux, on en a trois faisant la même besogne, et au lieu de deux hommes, on n'en a qu'un pour les soigner et les conduire.

L'avenir le dira : en attendant, c'est un courant.

Voilà, d'un autre côté, l'artillerie qui, par suite de la perfection des armes de tir, et surtout à cause de la rapidité de ses mouvements, demande maintenant, exige même des chevaux plus vites, moins *empâtés*, et néanmoins aussi forts et aussi vigoureux.

C'est l'inverse de ce qui se passe actuellement dans le Perche, et cependant, c'est un des besoins de l'époque.

Nouveau courant !

N'essayons pas de lutter contre celui-ci, nous serions entraînés en arrière ; ne nous fermons pas ce débouché s'ouvrant devant nous.

Pour résoudre le problème, il s'agit de donner à nos juments une infusion de sang arabe, ou des étalons de demi-sang Anglais, principalement des Norfolk ; puis de revenir ensuite au type primitif, par sélection.

La multiplicité et le bon état des routes, la facilité des communications réclament aussi cette transformation.

Je suis surtout partisan du croisement Arabe. Le cheval Oriental n'est-il pas, en effet, le père de toute l'espèce chevaline, le premier et le vrai type ?

Lui seul, par sa puissance d'origine, est capable de régénérer une race.

Là me paraît l'avenir de notre belle race Bretonne.

Quant à la Montagne, elle n'a qu'à suivre la voie dans laquelle elle marche, sans toutefois aller trop vite dans le sang.

M. le comte de Champagny, après avoir remercié l'auteur de cette intéressante étude, qui a répondu à toutes les questions du programme, propose au Congrès de voter l'impression du mémoire et d'en adopter les conclusions. Sa proposition est acceptée à l'unanimité. Monsieur le Président appelle alors l'attention de la réunion sur les débouchés qu'offrent les achats de la remonte et sur la concurrence que font sur les marchés français les chevaux nés à l'étranger.

M. le comte de La Touche fait observer que si les officiers de la remonte semblent si sévères dans les choix qu'ils font de nos chevaux, c'est qu'il leur faut un type spécial, haut et fort du devant, par suite des nécessités du paquetage qui rejette le poids sur l'encolure du cheval d'armes.

M. le comte de Carcaradec constate que les prix payés par la remonte sont depuis quelque temps rémunérateurs. Le relèvement des prix d'achat a été, il y a deux ans, l'objet d'un vœu émis par la Société hippique française, et le ministère de la guerre en a réellement tenu compte. Quant à la dépréciation momentanée dont les chevaux sont frappés à l'heure actuelle, ce n'est pas uniquement à la diminution des fourrages qu'il faut l'attribuer, car elle s'est produite avant que l'extrême sécheresse eût compromis nos prairies, mais aussi à l'importance de plus en plus considérable que prend l'importation des chevaux venant de l'étranger. Les arrivages de chevaux américains se multiplient dans le nord, et d'autre part nos frontières de l'est laissent entrer une quantité considérable de chevaux hongrois, dont les bas prix ont amené la dépréciation de nos élèves. Les hauts prix des grands chevaux de trait du Perche ne se soutiennent que grâce à la recherche qu'en fait l'Amérique.

M. Le Gonidec de Traissan, député, fait observer qu'il est à craindre que cette exportation n'ait prochainement un terme, car les Américains achètent nos meilleurs étalons et nos plus belles poulinières des grandes races du Perche pour les introduire et les élever en Amérique.

Ce ne sont pas seulement les chevaux hongrois qui nous font concurrence en France ; il arrive aussi à Bordeaux des chargements complets de chevaux de la Plata.

A la suite et comme conclusion des observations ci-dessus.

La section d'agriculture demande à l'unanimité QUE LE TARIF GÉNÉRAL DOUANIER SOIT IMMÉDIATEMENT RÉVISÉ A L'ARTICLE : RACE CHEVALINE ; ET QUE LES DROITS A PERCEVOIR A L'ENTRÉE DES CHEVAUX ET JUMENTS PROVENANT DE L'ÉTRANGER, PAR LES DOUANES FRANÇAISES, SOIENT RELEVÉS AU FUR ET A MESURE DE L'EXTINCTION DES TRAITÉS AUJOURD'HUI EXISTANTS.

M. Le Brun donne lecture du rapport suivant sur le mémoire de M. de La Rochemacé :

RAPPORT DE M. H. LE BRUN

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître le rapport que vous m'avez chargé de dresser :

1° Sur le mémoire de M. de La Rochemacé, relativement aux eaux pluviales.

2° Sur une brochure, intitulée « Guide pratique des irrigations. »

Ces 2 ouvrages tendent au même but.

Création de prairies permanentes.

M. Brassart a cherché la vulgarisation des notions acceptées, en matière d'irrigation, par l'élite des agriculteurs.

Il a profité de l'enseignement des savants, MM. Keeldoff, Villeroy, Barral, l'a appuyé de ses expériences personnelles.

M. de La Rochemacé ouvre un nouvel horizon à la méditation de toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture.

C'est l'inventeur d'un nouveau système.

MM. Brassart et de La Rochemacé constatent la puissance de l'eau ; tous deux prennent pour point de départ son influence sur les progrès économiques.

Ainsi, l'eau fait l'herbe, avec l'appui de l'engrais, de l'air, du soleil.

M. Brassart base sa culture extensive sur le pâturage, qui est créé à l'aide des facteurs connus.

Son ouvrage manuel substantiel peut répondre aux besoins des masses.

M. de La Rochemacé, habile observateur, puise, dans les eaux pluviales notamment, les applications d'une nouvelle branche scientifique, inconnue à peu près, il y a 40 ans, et appelée « L'hydragogie. »

D'autres ont créé la culture des mers. M. de La Rochemacé a inventé l'emploi cultural des eaux pluviales.

Cette théorie ingénieuse repose sur une modification de l'état hydrostatique du sol et du sous-sol.

Selon que le sol recevra une quantité plus ou moins grande d'eau pluviale, une récolte plus ou moins grande sera assurée.

Ce point constaté, M. de La Rochemacé se demande quelle est la quantité de mètres cubes d'eau pluviale que doit contenir :

1° Une terre arable ;

2° Une terre sous prairie ; — et il détermine cette quantité.

Si la terre renferme l'excédent par lui déterminé, il fait drainer à bref délai cet excédent, et au lieu de diriger cet excédent sur les rivières qui sillonnent le sol, il l'utilise en le dirigeant sur une autre terre qui ne reçoit pas la quantité d'eau nécessaire pour avoir une bonne récolte.

Pour M. de La Rochemacé, l'arrondissement de Lannion offrirait, comme dans l'Auvergne, et autres parties de la Bretagne, la configuration suivante.

Les terres arables formeraient des parties convexes, et les prairies des parties concaves,

Pour la réalisation de sa méthode, l'auteur renvoie à l'étude faite en 1880, au Congrès de Quintin.

L'hydragogie, dans son application raisonnée, permettrait, en résumé, de faire venir sur des prairies trop sèches, un nombre déterminé (5,000 mètres cubes par hectare) d'eaux pluviales, et d'équilibrer, par des ruisseaux, les eaux séjournant dans des prairies marécageuses.

Le résultat de cette théorie, c'est la substitution d'un bon foin, à du jonc et à d'autres plantes aquatiques.

C'est un avantage incontestable. Ce serait l'amélioration de l'élevage du bétail : rien n'est plus funeste pour les jeunes animaux qu'un pâturage où se trouvent des principes astringents, révélés par la présence du jonc.

La pratique, contrôlée par l'Association bretonne, en la personne de son éminent Directeur, justifierait la théorie de M. de La Rochemacé.

L'agriculture de l'arrondissement de Lannion pourrait, dans ses Comices agricoles, étudier avec fruit, l'indication de cette nouvelle méthode d'irrigation.

Lannion, 12 septembre 1884.

H. LE BRUN.

Le rapport est adopté.

M. le Président prie, au nom du Congrès, M. le comte A. de Carcaradec de vouloir bien prendre la présidence et la direction du Concours hippique.

M. le comte de Carcaradec remercie l'Association bretonne du choix qu'elle veut bien faire et lui promet son concours le plus absolu.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

BAHEZRE DE LANLAY.

Séance particulière du Samedi 13 Septembre, matin.

Président : M. LE COMTE DE TROGUINDY.

Secrétaire : M. BAHEZRE DE LANLAY.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. Le Brun donne lecture des rapports des commissions chargées d'examiner l'exposition des cidres, celle des beurres, celle des animaux de basse-cour, et enfin celle des machines agricoles.

M. Bahezre de Lanlay donne lecture du mémoire suivant de M. Kersanté sur le Code rural.

MÉMOIRE DE M. KERSANTÉ

MESSIEURS,

A chacun des Congrès de l'Association bretonne s'ouvrent des discussions non-seulement sur les questions pratiques concernant l'agriculture, mais aussi sur les questions de droit et d'économie rurale qui s'y rapportent.

C'est là, Messieurs, une excellente tradition que

notre Société a fondée, et à laquelle elle est toujours restée fidèle.

Il est, du reste, aujourd'hui constant que, à tous les points de vue, ce sont les Associations agricoles et économiques créées et répandues en si grand nombre dans toutes les contrées de la France, qui, sentinelles vigilantes des pouvoirs publics, écoutent et entendent de près les cris des souffrances populaires, en examinent la réalité et portent avec sincérité au Parlement l'écho de ces plaintes et le vœu des besoins qu'il y a lieu de satisfaire.

C'est là, Messieurs, de la sage décentralisation, et les pouvoirs publics sont toujours heureux d'écouter des voix compétentes qui leur signalent les besoins du travail national, et les moyens de les satisfaire. Car, celui qui a proclamé *qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près*, a dit une vérité que tout homme éclairé doit reconnaître.

I

Appuyé sur ces considérations, j'ai pensé qu'il appartenait à un Congrès comme celui de Lannion, d'examiner une question qui, il y a vingt ans, a passionné les économistes et les agronomes les plus distingués : celle de la *codification des lois rurales* de France.

La vie agricole, en effet, Messieurs, ne subit pas seulement, les obligations du travail du sol, et des opérations multiples que commande une culture bien conduite ; elle s'écoule sous l'empire de relations sociales réglées par des lois, qui doivent être claires

et précises, et que les populations rurales ont le *droit* de connaître puisqu'elles ont le *devoir* d'en observer les prescriptions.

Or, notre *législation rurale*, c'est-à-dire, cette partie de la législation française qui régit plus particulièrement les intérêts des populations agricoles, est tellement obscure, confuse et contradictoire, que depuis 1808, le monde agricole n'a pas cessé d'en réclamer l'amélioration, l'épuration, et la classification méthodique.

Tentée en 1808, alors que le droit français, refondu et condensé, apparaissait dans nos codes immortels, rayonnant de clarté et de précision sur les ruines du droit coutumier, cette œuvre d'amélioration des lois rurales n'aboutit pas. Et depuis cette époque jusqu'à 1862, aucune tentative pareille, sérieuse, n'avait été faite. Mais la marche du temps et le développement des opérations agricoles imposaient chaque jour, aux législateurs, l'obligation de faire des lois nouvelles exigées par de nouveaux besoins ; ce qui a eu pour effet d'augmenter démesurément le nombre de ces lois nouvelles, restées vivantes à côté de nos codes, et disséminées dans les archives de nos parlements, sans cohésion comme sans harmonie. De nombreuses dispositions de nos codes même ont été modifiées par ces lois isolées, et la réglementation des intérêts ruraux, surtout, est tellement plongée dans l'ombre de ces textes successifs, contradictoires et disséminés dans les recueils de lois, qu'il faut aux juges, pour accomplir leur mission d'impartiale et exacte justice, une patience de recherches et de comparaison de ces lois éparses, qui imposent à l'ordre judiciaire une tâche désespérante.

Comment, en effet, pourrait-il en être autrement en présence de cette multiplicité de lois faites sur le même sujet, dont les dernières n'abrogent pas entièrement les précédentes, mais, au contraire, y maintiennent vivantes quelques-unes de leurs dispositions en abrogeant les autres ? Car c'est une tradition déplorable des Parlements français d'agir, dans la réglementation nouvelle d'un intérêt agricole ou économique, par voie de *modification*, et presque jamais par voie de *réfection* totale et nette.

Pourquoi sur un même sujet tant de lois modificatives les unes des autres en partie seulement, au lieu d'un seul texte complet abrogeant toutes dispositions antérieures ?

C'est faire œuvre de complication et de confusion que d'agir ainsi.

Pour statuer, par exemple, sur les questions concernant l'usage des *rivières* et *cours d'eau*, le juge est obligé de chercher les motifs de sa décision dans :

- 1° L'ordonnance de 1669.
- 2° Les arrêtés du Conseil du 9 septembre 1794.
- 3° La loi du 22 septembre 1789.
- 4° Celle du 20 août 1779.
- 5° Celle du 28 septembre 1791.
- 6° Celle du 14 floréal, an XI.
- 7° Les arrêtés du Directoire des 19 ventôse, an VI et 29 floréal, an X.
- 8° La loi du 16 septembre 1807.
- 9° Le décret du 22 janvier 1808, qui vise l'ordonnance de 1669.
- 10° Le décret du 18 avril 1812.
- 11° La loi du 15 avril 1829.
- 12° Celle du 29 avril 1845, sur les irrigations.

13° Celle du 10 juin 1854, sur le drainage.

14° L'avis du Conseil d'Etat du 17 décembre 1840.

15° Les articles 538 et 556 et suivants du Code civil.

S'agit-il de questions concernant les *actions* possessoires, les *plantations* le long des routes et fleuves, la *vicinalité*, les *délits* ruraux, le *curage* des cours d'eau, les *dessèchements* de marais, la *police* rurale ? la même kyrielle de documents législatifs vient obscurcir la cause et s'imposer à la patience et à l'érudition du juge !

II

Mais, si cet éparpillement des lois françaises, plus spécialement rurales, est un obstacle sérieux et incontestable à la bonne administration de la justice, il en existe un autre, Messieurs, que la marche du temps et les lumières de la civilisation condamnent à disparaître aujourd'hui, et qui réside dans le maintien, comme lois, des *usages locaux* respectés par les législateurs de nos codes.

L'on comprend très bien que ces hommes illustres, voulant fortifier *l'unité* nationale en lui donnant pour base *l'unité* du droit, aient admis qu'il y avait lieu de maintenir, comme règle de droit rural, pour des intérêts minimes, certains *usages non écrits*, dont la suppression eût jeté quelque trouble dans des habitudes et des relations séculaires ; qu'il fallait ménager une transition sage entre l'époque du droit coutumier, et celle de la transformation de ce droit ; et qu'il appartiendrait à l'expérience du peuple et à l'épreuve du temps de proscrire cette trace du droit coutumier à côté de notre droit écrit.

Ce furent là, Messieurs, les motifs qui firent inscrire dans nos codes les nombreuses références aux usages locaux que nous y trouvons.

Si les questions et les intérêts que ces usages concernaient étaient, alors, sans grande importance, ils sont aujourd'hui d'une gravité indiscutable ; et il est grand temps que la loi vienne se substituer à l'habitude, et donner à tous ces intérêts une règle précise de solution. Sous leur empire, le magistrat, chargé de rendre justice, a toujours été contraint de mettre à la torture les impulsions de sa conscience pour rechercher et saisir, à travers la poussière des siècles, la vérité des usages invoqués dans la cause. Il ne peut atteindre ce but que par des *enquêtes* que les devoirs de sa charge ne lui permettent pas de faire sérieusement.

Si quelques hommes d'élite, dévoués au perfectionnement de notre législation et passionnés pour la science du droit, ont fait les plus louables efforts, sous l'empire d'une nécessité grandissante, pour faire eux-mêmes ces enquêtes, *codifier* ces usages, et faciliter ainsi la tâche du juge, tels que *M. Aulanier*, pour le département des Côtes-du-Nord, et *M. Quernest*, juge de Paix à Saint-Brieuc, pour celui d'Ille-et-Vilaine, il n'en a pas été ainsi pour toute la France ; et, dans plusieurs contrées, les questions de droit rural, soumises à ce droit coutumier, restent à la merci de toutes les incertitudes. Ici le magistrat cantonal, n'ayant aucun document certain pour asseoir sa décision, en présence d'allégations contradictoires, est obligé de se faire *législateur*, et de chercher dans sa conscience et dans les analogies que lui révèle sa connaissance du droit, les motifs de sa décision.

III

C'est en présence de ces deux principaux obstacles, Messieurs, à l'impartiable application de la loi, et aussi, du caractère privé et sans force juridique, des résumés écrits et publiés des usages locaux, qui constituent une imperfection de notre législation dans tout ce qu'elle a de plus usuel et de plus démocratique, qu'en 1862, les pouvoirs publics se décidèrent à mettre à l'étude la confection d'un *code rural*, qui résumerait, dans un seul texte, clair et précis, tout ce qui reste vivant de ces *lois* éparses et des usages locaux, en dehors de nos codes officiels, et qui formerait le *code* complémentaire et nécessaire de ceux qui existent.

Ils comprirent que la *codification* des lois d'un pays, quelle que soit l'importance des intérêts qu'elles concernent, est une nécessité de notre époque de fiévreuse activité et de bouillonnement des intérêts. Et le Conseil d'Etat fut chargé de préparer cette œuvre qui, largement conçue et mûrement délibérée, pouvait faire la gloire du gouvernement qui en aurait doté la France.

Ce travail était presque achevé, lorsque en 1870, les désastres de la guerre sont venus arrêter le développement du progrès national.

A l'instar du *code civil*, qui fut l'œuvre durable du gouvernement de Napoléon I^{er}, ce *code rural* condensait, dans son texte, toutes les dispositions et les points usuels de notre *droit*, existant en dehors des textes de nos autres codes.

Sa division, en trois titres principaux, intitulés :

du sol, des eaux, et de la *police rurale*, comprenait d'une manière rationnelle, tous les intérêts ruraux qu'il s'agissait de protéger ; toutes les questions relatives à la vie champêtre et aux relations, et aux besoins des populations agricoles ; questions qui font de la juridiction du juge cantonal, la plus précieuse institution judiciaire de la France. Car ce magistrat, débarrassé de l'obligation de perdre un temps précieux à consulter le fatras de documents, qui le découragent, se trouvera en présence d'un texte précis et lumineux, comprenant les usages locaux fondus ensemble pour toute la France, et sera en mesure, au moyen de l'extension projetée de sa compétence, d'arrêter à leur source, tous ces conflits et procès ruineux qui naissent, chaque jour, au sein de ces populations laborieuses, de vivacités de langage, ou de froissement d'intérêts minimes, plutôt que de véritables préjudices éprouvés.

Cet important travail de codification, Messieurs, devait être continué et promptement achevé, quand la France, relevée de sa chute, et remise en possession de son évolution, de son travail et de ses destinées, eut repris la marche de son développement économique et social. Il n'en a pas été ainsi.

Cependant, depuis 10 ans, le monde rural, par l'organe de ses Comices et de ses Sociétés agricoles, n'a pas cessé d'élever la voix pour solliciter des pouvoirs publics l'achèvement de ce *travail*, de ce *code*, d'après les bases adoptées depuis 1862 ; de ce *code* qui, comme un flambeau salutaire, viendrait chasser l'ombre où se désolent des populations méritantes.

A quoi attribuer, Messieurs, cette mise en oubli d'une œuvre aussi patriotique et aussi avancée ?

Agr.

8

A deux causes, l'une très légitime, et l'autre qui l'est moins.

En effet, tout homme impartial doit reconnaître que, pendant les six premières années qui ont suivi nos désastres, les pouvoirs publics ont vu toutes leurs préoccupations absorbées par le devoir impérieux de procéder au relèvement de la Patrie, par la libération du territoire, et la réorganisation de ses forces militaires et financières. Toutes les questions d'améliorations économiques furent mises, et devaient être mises au second rang.

Voilà, Messieurs, la cause légitime de l'ajournement du *code rural* pendant ces quelques années.

Mais, depuis 1876, ce travail eût dû être repris ; et s'il ne l'a pas été, la cause en est aux préférences données à la confection de lois purement politiques dont la promulgation était beaucoup moins désirée par la France que celle du *code rural*.

Cependant, Messieurs, le Parlement ne pouvait pas refuser son attention, d'une manière persévérante, aux sollicitations si légitimes des populations agricoles. Il y répondit, quelquefois, en inscrivant dans l'ordre du jour de ses travaux deux ou trois lois dont l'objet était la réglementation d'intérêts ruraux. Ainsi la loi du 26 août 1881 qui modifie le titre du code civil relatif aux mitoyennetés ; celle du même jour qui réglemente les droits concernant les chemins de servitude et les sentiers ; celle modifiant la législation de 1838 sur les vices rédhibitoires, constituent des dispositions qui appartiennent au texte projeté du *code rural*, mais elles ne constituent pas ce *code* lui-même. Leur promulgation isolée en serait plutôt la négation, puis-

qu'elles viennent augmenter la somme des documents législatifs qui forment le *fatras* que ce code a pour but de détruire.

Ainsi donc, Messieurs, au lieu d'aborder de front ce beau travail de codification des usages locaux et des lois disséminées de la France, nos législateurs, si nous devons les juger sur ces précédents, seraient décidés à suivre, dans la confection des lois rurales, la voie suivie par leurs prédécesseurs depuis trois quarts de siècle, et qui conduit à l'obscurité et à la confusion dans l'application des lois, au lieu de suivre la voie indiquée aujourd'hui par le bon sens et l'intérêt de la justice, qui conduit à la lumière par la codification.

Il est indispensable, Messieurs, que le monde agricole élève, de nouveau, la voix auprès du Parlement pour le supplier de ne point séparer ce qui doit être uni ; de reprendre la confection du texte du code rural ; d'y réglementer tous les points de ce droit non prévus par les codes actuels ; d'y fondre les usages locaux et les lois sur le drainage, sur les irrigations, sur les vices rédhibitoires, sur les chemins vicinaux et ruraux, et autres. Le perfectionnement de cette législation sera, pour les populations laborieuses, une cause de grand soulagement.

Une objection qui a souvent été élevée contre la codification des *usages locaux*, c'est qu'ils ne sont pas les mêmes dans chaque contrée de la France.

Or, c'est précisément pour cela qu'ils doivent venir, par des modifications, se ranger dans la loi sous un texte uniforme. Dans un pays comme la France, où la loi civile proclame l'égalité des citoyens devant ses prescriptions, ce serait briser ce dogme

que de faire, pour régler un même intérêt rural, autant de dispositions législatives spéciales qu'il existe d'usages ou de coutumes encore en vigueur dans les diverses parties de la France. Cette unification, devenue indispensable, est d'une facile réalisation.

Les *usages locaux*, en effet, laissés vivants par nos codes, ont pour objet la réglementation de points de droit s'appliquant, presque partout, à des intérêts similaires quoique se réglant différemment. Ainsi les articles 590 et 591, relatifs à l'usufruit des bois, s'en réfèrent aux usages locaux pour le remplacement des arbres tirés d'une pépinière par l'usufruitier. Or, est-ce que l'usage des lieux qui, comme celui de notre département, enjoint à l'usufruitier de *remplacer* les plants qu'il enlève si la pépinière a été faite pour les vendre, mais non, si la pépinière est faite pour l'entretien du domaine, et qui fixe l'âge d'enlèvement des différentes essences, ne peut pas s'appliquer à toute la France ?

Est-ce que *l'usage des lieux* qui fixe les époques de coupe des bois *taillis* ; qui fixe l'essence des arbres qu'on peut *émonder*, la manière d'*émonder*, l'époque de la coupe, l'âge que doit avoir le bois ; qui fixe l'époque de la coupe des bois *piquants* et l'âge qu'ils doivent avoir ; qui fixe les *cours d'eau* interdits au rouissage des lins ; qui fixe la *hauteur* de la clôture des cours et jardins ; qui fixe la largeur des passages avec voitures, avec piétons, ou avec bestiaux, ne peut pas s'appliquer à toute la France ?

Il suffira, Messieurs, de ces quelques exemples d'usages locaux, respectés par le code civil, pour reconnaître qu'ils peuvent tous entrer dans le texte

du *code rural* avec l'uniformité de la loi ; et qu'ils ont tous des ressemblances qui en rendent la fusion possible. Leur nomenclature existe, soit dans les résumés départementaux qui en ont été dressés depuis la promulgation du code civil, soit dans les archives des juridictions cantonales. Rien ne s'oppose donc plus à l'achèvement de ce code rural, qui, abrogeant toutes les lois rurales confuses et contradictoires qui existent, les remplacerait par un texte complet, unique, clair et précis.

Il est impossible de méconnaître, Messieurs, que l'ordre, l'exactitude et l'harmonie dans l'administration de la justice, ne peuvent résulter que de la codification des lois d'un peuple.

L'Angleterre, à nos portes, nous en donne un exemple vivant. Malgré l'éclat de sa civilisation très avancée à tout autre point de vue, elle est privée des bienfaits de la codification de ses lois, et toute sa législation réside dans les *actes du Parlement*. Et comme ces actes remontent, au moins, jusqu'au Parlement de 1640, c'est dans ces archives monumentales de deux siècles et demi d'existence que les juges doivent rechercher les textes applicables aux questions qu'ils sont appelés à résoudre.

Aussi les procès durent, dans ce pays, de nombreuses années et le triomphe du plaideur est toujours obtenu par celui qui a pu découvrir, par l'érudition de son défenseur, un acte du Parlement ignoré de son adversaire, et souvent du juge lui-même. Les Anglais sont les premiers à gémir de l'imperfection et de la confusion de la législation nationale ; ils reconnaissent l'urgence de mettre un peu de lumière dans cette nuit funeste ; mais cette *codification* est

œuvre de longue haleine, et le Parlement n'a pas le temps : *Times is money*.

Il en est ainsi des Etats-Unis d'Amérique. Mais, ici, il s'agit d'un pays qui est encore aux prises avec son organisation nationale.

La *codification* des lois est donc la civilisation du droit, et le flambeau de la justice ; et c'est pour cela que les hommes d'élite que la Providence appelle au Gouvernement des peuples, tels que les *Justinien*, les *Charlemagne*, les Charles VII, les Napoléon I^{er}, comprennent le *danger* de l'éparpillement des lois du pays, et qu'ils s'empressent de le *prévenir* par la *codification*.

« *Ordonnons*, disait Charles VII, quand, en 1453, » il voulut assurer la clarté du droit, *que les coutumes, usages & styles de tous les pays de notre royaume, soient redigés, mis en écrit par les praticiens coutumiers & gens de chacun pays de notre royaume; lesquels coutumes, usages & styles ainsi confirmés & décrétés, seront observés & gardés es-pays dont ils seront; & ainsi dans notre cour & Parlement es-causes & procès d'iceux pays, sans autres preuves que ce qui aura été écrit au dit livre.* »

C'est, Messieurs, en s'inspirant de l'esprit de ces prescriptions, datant de quatre siècles, que Napoléon se constitua l'initiateur de la codification de nos lois, et c'est en les rappelant au souvenir de nos législateurs qu'ils s'empresseront de reconnaître l'urgence de procéder à l'achèvement d'un code qui sera, *pour le pouvoir* judiciaire, un soulagement et un guide précis dans l'accomplissement du devoir professionnel ; *pour le peuple* une sauvegarde contre

les erreurs judiciaires si préjudiciables à ses intérêts ; et *pour le Parlement* qui l'aura discuté, achevé et promulgué, un honneur et un bienfait dont le souvenir restera vivant dans le cœur du peuple.

KERSANTÉ.

M. Le Brun appuie les conclusions du rapport de M. Kersanté, et croit devoir attirer l'attention du Conseil d'Etat sur la question traitée par l'auteur.

M. le comte de Troguindy constate les applaudissements qui ont accueilli le mémoire de M. Kersanté. Le relèvement d'une situation aussi critique que celle de l'agriculture nationale doit être à cœur à tous. La révision des tarifs douaniers, l'organisation d'une représentation permanente des intérêts agricoles, l'achèvement du Code rural ; toutes ces mesures propres à remédier à la crise que nous traversons doivent être proposées par nous au législateur. M. le Président met aux voix l'adoption des conclusions de M. Kersanté et l'assemblée, à l'unanimité, se joint à son Président pour les approuver et voter l'impression du mémoire.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question VIII du programme : Cidre. De nombreuses observations sont échangées entre les personnes présentes ; MM. le marquis de Kergariou, V. Legué, Limon et Le Brun prennent part à la discussion.

Il résulte des différentes idées qui se sont fait jour à la réunion que, pour écraser les pommes, il n'est peut-être pas de meilleur système que l'ancien manège avec auge circulaire en pierres, à condition toutefois que l'on remplace l'antique et pesante meule monolythe qui, non seulement broyait la pomme, mais avait l'inconvénient d'écraser les pépins (ce qui nuisait à la qualité du cidre), par un disque en bois qui suffit à écraser la pomme en respectant le pépin. On évite par ce moyen tout contact d'un métal avec le fruit, ce qui pourrait donner mauvais goût au jus.

Pour le même motif on emploiera pour remuer les pommes des pelles en bois de préférence à celles en fer.

Comme moyen de conservation du cidre, on préconisera

l'emploi de fûts ayant contenu de l'huile d'olive ; à défaut de ces fûts, quelques personnes versent sur le liquide en vidange une petite quantité d'huile pour empêcher le contact de l'air et de la surface libre du cidre. Dans certains cas, principalement si la liqueur est renfermée dans de vastes cuves, on a pu, avec avantage, recouvrir la croûte qui se forme par la fermentation, de plâtre en poudre. Sous cette couverture le cidre s'est parfaitement conservé.

Le sucrage du maout dans la proportion de 2 kilogrammes de sucre par hectolitre de cidre donne d'excellents résultats.

La propreté des fûts est d'une grande importance ; aussi recommande-t-on vivement le lavage avec le carbonate de soude. Le soufrage est également une bonne opération.

La fermentation tumultueuse est d'une durée inégale ; en général on peut bonder les fûts au bout de 10 jours. Six semaines après, le cidre peut être soutiré. Mais cette opération, nécessaire si le cidre doit voyager, et équitable au point de vue de la vente, n'est pas indispensable : quelques amateurs préfèrent au cidre soutiré le cidre conservé sur sa lie. Ce qu'il importe, c'est d'éviter et d'épargner à la liqueur nouvelle des mouvements brusques, des chocs violents.

M. Limon donne ensuite quelques renseignements sur la façon dont il a construit chez lui, à Saint-Brandan, près Quintin, une citerne pour conserver le cidre. Cette citerne, de forme circulaire, ayant 2 mètres de diamètre et environ 3 mètres de profondeur, est placée sous terre, dans sa cave ; et ne prend pas par conséquent un grand espace. Elle contient 37 barriques, et c'est une des plus petites dimensions qu'on puisse donner à ces récipients. Du reste les citernes ne sont pratiques que dans de grandes exploitations, chez des commerçants, ou pour les établissements importants, tels que collèges, séminaires, lycées, etc. Le prix de revient (10 francs environ par barrique), serait abaissé à 6 francs par barrique si la contenance s'élevait à 200 barriques.

La citerne se trouvant sous le sol de la cave conserve constamment une température uniforme de 10 à 12 degrés ; quand elle est remplie, la fermentation tumultueuse commence immédiatement et dure environ 3 semaines : au bout de ce temps le cidre est clarifié ; le plein ayant été fait avec soin, la lie est sortie avec l'écume ; mais le cidre est encore doux. La fermentation lente

commence alors et dure longtemps ; on peut donc espérer que le cidre se conservera également longtemps. Il commence à être buvable au bout de six mois.

Cette citerne est construite en pierres de taille, très saines, très denses et sans taches ; on a choisi le granit le plus compact. Les pierres ont été brossées et lavées avec grand soin. Le tout est maçonné au ciment de Portland ; après chaque assise, on grattait l'intersection des pierres, on recouvrait les joints d'un ciment plus compact que l'on passait ensuite au lissoir : enfin tous les joints ont été enduits de suif, de telle sorte que le liquide n'est en contact qu'avec la pierre et ne peut par conséquent prendre aucun mauvais goût.

La partie supérieure de la citerne est de forme sphéroïdale, terminée par une dalle circulaire d'un mètre de diamètre formant clef. Elle est percée d'un trou d'homme de 0^m 45 de côté, fermé par un panneau en bois fixé sur la dalle et maintenu par des écrous. Dans le panneau de bois, une bonde, et un trou d'évent pour l'échappement des gaz. Le cidre est introduit dans la citerne par la bonde, mais on ne le laisse pas tomber au fond. Un tuyau, ou manche, en toile, d'une grandeur supérieure à la hauteur de la citerne conduit doucement et sans trop le remuer le cidre au fond du récipient. C'est également par cette ouverture que le cidre sera retiré, au moment de son utilisation, par une pompe à main.

Puisque les citernes conservent longtemps le cidre, on peut les remplir à bon marché pendant les années d'abondance de pommes, ce qui permet de supporter les années de disette sans en subir les conséquences.

M. le comte de Troguindy. — L'ordre du jour appelle la discussion de la question des engrais. La parole est à M. Bahezre de Lanlay, chargé de résumer le mémoire remis à ce sujet par M. de La Morvonnais.

M. Bahezre de Lanlay. — L'étude de M. de La Morvonnais constate que le sol arable de l'intérieur de la Bretagne étant dépourvu des éléments carbonatés et phosphatés nécessaires à la composition des plantes, qui entrent plus tard dans l'organisme animal, il faut absolument en pourvoir les sols granitiques. Mais on a remarqué qu'un chaulage préalable masque en grande partie l'action des phosphates : on doit donc en user avec circonspection,

et donner, au commencement, à la terre beaucoup de phosphates et peu de chaux, de manière à laisser au sol l'acidité nécessaire à l'attaque des phosphates fossiles. — Plus tard, c'est-à-dire lorsque la provision d'acide phosphorique assimilé au sol devient suffisante, moins de phosphates et beaucoup de chaux. Le rôle si important des phosphates en rend la vulgarisation très précieuse. Aussi devons-nous, avec M. de La Morvonnais, féliciter M. Ch. de Molon du service qu'il a rendu à l'agriculture nationale, en découvrant dans la majeure partie de nos départements, de véritables gisements de nodules qui, broyés, constituent le phosphate de chaux.

M. le comte de Troguindy, au sujet de cette question des engrais tant de fois traitée par l'Association bretonne, rappelle que si les carbonates, en dégageant l'azote qui détermine la végétation herbacée, sont essentiels, ils sont aussi insuffisants : il faut, pour obtenir la granulation, les compléter par une addition de phosphates. Nous devons donc tendre à les obtenir à bas prix, et surtout purs de toute sophistication. Pour atteindre ce résultat, reprenons le vœu émis au Congrès de Landerneau en 1879 par l'éminent Georges Ville ; que le Congrès de Lannion insiste de nouveau pour encourager les cultivateurs et les inviter à s'entendre pour centraliser dans la même main les demandes de phosphate dont ils ont besoin. Il faut que les engrais soient surveillés et vérifiés ; il faut substituer l'analyse chimique à l'analyse commerciale ; il faut pousser à la diffusion de l'enseignement agricole, provoquer la création de stations agronomiques de plus en plus nombreuses, sortes de laboratoires de chimie agricole qui permettront aux cultivateurs de faire analyser leurs terres et les phosphates susceptibles de les améliorer.

Quels services auront rendu les Comices à notre pays, le jour où, laissant de côté les questions étrangères à l'agriculture, ils emploieront toute leur action à favoriser l'application de ces moyens puissants de richesse et de fertilité.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

BAHEZRE DE LANLAY.

RAPPORT

MESSIEURS,

La commission chargée d'examiner les procédés de M. Poisson, puisatier-hydroscopie, s'est rendue le 10 septembre 1884, vers 8 heures du matin, au château de Trorozec. Elle y a été accueillie, avec une grâce peu commune, par la châtelaine du lieu. M. Curnier a ensuite conduit M. Poisson dans ses jardins. Celui-ci a remarqué, grâce au mouvement de sa baguette, diverses infiltrations d'eaux, qui ont été confirmées comme étant les conduits d'irrigation. Arrivé dans une partie plus haute de la propriété, M. Poisson a découvert deux sources, il en a fixé la profondeur. La suite démontrera la vérité de ses assertions ; mais pour le moment chaque membre de la commission est persuadé que les procédés de M. Poisson sont parfaitement fondés. Du reste, divers spectateurs ont pris en main la baguette, qui s'est mise à rouler entre leurs doigts aux lieux indiqués par M. Poisson, comme étant le siège d'une source. Pour moi, je ne serais pas étonné que, grâce aux découvertes de la science physique, on arrivât un jour à expliquer cette sorte de magnétisme qui se communique à l'homme en présence de l'eau, magnétisme qui, selon moi, est cause des mouvements de la baguette. En

tout cas, je recommande à tous les membres de l'Association bretonne M. Poisson qui, depuis 1855, travaille à découvrir des sources et qui est muni de plus de 250 certificats.

Il habite à Mernel, canton de Maure (Ille-et-Vilaine.)

N. PETITON SAINT-MARD.

COMPTE-RENDU DES CONCOURS

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES MÉMOIRES

MESSIEURS,

Les soussignés, chargés par la Société des Agriculteurs de France, de décerner les médailles aux auteurs des mémoires adressés à M. le secrétaire général de l'Association bretonne :

Après avoir lu ces mémoires, qui déjà avaient été soumis à l'appréciation de la Section d'Agriculture, avoir recueilli les avis isolés de chacun de nous, avons, à l'unanimité, décerné une médaille d'or à M. le comte de la Touche pour son Mémoire sur la Géographie hippique du département des Côtes-du-Nord.

Une médaille d'argent à M. H. Le Brun, pour son Mémoire sur la race porcine.

Une médaille de bronze à M. de La Morvonnais, pour son Mémoire sur le croisement Durham.

M. de La Rochemacé, l'auteur du Mémoire sur la culture de l'eau pluviale, ayant déjà obtenu une médaille d'or, délivrée par l'Association bretonne, a droit aux meilleurs remerciements de tous les membres du Congrès, et est prié de recevoir l'expression de toutes leurs sympathies et de leurs vœux, pour la vulgarisation de sa méthode.

HENRY DE CHAMPAGNY,
COMTE DE TROGUINDY.

M^{rs} DE KERGARIOU,
SALLAUN.

PRODUITS AGRICOLES & HORTICOLES

RAPPORT DU JURY

Membres du Jury : *Président*, M. KERSANTÉ ; *Membres*, MM. DERRIEN, *maire de Ploubezre, conseiller d'arrondissement* ; CLOUARD, *pharmacien à Lannion* ; YVES LE FIBLEC, *négoçiant à Lannion* ; *Rapporteur*, M. ALFRED BLANCHARD, *avocat à Lannion et adjoint au maire*.

MESSIEURS,

Au nom de votre Commission des produits agricoles et horticoles, j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante appréciation les observations et résolutions que lui a suggérées un examen attentif des objets exposés.

Un grand nombre d'agriculteurs et d'horticulteurs ont pris part à l'exposition ouverte sous vos auspices. Des produits soumis à votre Commission quelques-uns méritent une description spéciale. En appelant particulièrement votre attention sur l'exposition de M. le comte de Troguindy, propriétaire du domaine du Brohet-Beffou, en Loguivy-Plougras, et sur celles

de MM. Auguste Le Gac, fermier du Plessis, en Pluzunet ; Ollivier, maire de Trévèrec ; Jégou, de Loguivy-lès-Lannion et Le Bail, de Pabu, en Guingamp, nous croyons nous être montrés les fidèles interprètes des sentiments du public admis à visiter leurs remarquables produits.

Le domaine du Brohet-Beffou est l'un des plus importants de notre région ; grâce aux efforts incessants et à l'intelligente direction de son propriétaire, il a subi en quelques années des transformations considérables. L'élevage du bétail est le but constant des travaux de M. le comte de Troguindy dans son domaine du Brohet-Beffou ; ceci explique l'écart considérable qui existe sur cette terre entre la culture des céréales et la culture des plantes fourragères, et l'importance des prairies. Sur 11^h 50 consacrés aux céréales, M. le comte de Troguindy tient :

Sous prairie.....	44 ^h
Sous trèfle.....	3 50
Sous choux.....	2
Sous betteraves.....	2
Sous rutabagas.....	2 50
Sous pommes de terre..	1 50

Il fait simultanément avec la culture ci-dessus les cultures dérobées ci-après :

Navettes et navisseaux .	1 ^h 50
Ray-grass et seigle vert.	1 50
Trèfle incarnat.....	2

10 hectares encore sont consacrés à la culture de l'ajonc, qu'il emploie à la nourriture de son bétail.

Dans son exposition très habilement ménagée, M. le comte de Troguindy a placé sous les yeux du

public les diverses plantes fourragères qu'il consacre successivement à l'alimentation des nombreuses bêtes à cornes qu'il élève. Nous avons remarqué tout particulièrement la navette et le navisseau qu'il a nouvellement introduits dans notre région; l'ajonc à queue de renard; les choux branchus; les rutabagas. Son exposition de céréales est également fort intéressante et la Commission a été frappée de la beauté et de la qualité de son avoine noire.

M. Auguste Le Gac est l'un de nos jeunes agriculteurs qui travaillent à l'amélioration de la culture dans notre région: lui aussi a reconnu que l'élevage du bétail devait être pour notre pays l'une des meilleures branches de l'agriculture, et c'est pour y parvenir qu'il a transformé de fond en comble la grande et belle propriété du Plessis. Un état sommaire de sa culture vous en fera mieux comprendre l'aménagement. La propriété du Plessis comporte:

1° Sous maïs géant..... 1^h 10

M. Le Gac l'emploie pour l'alimentation de son bétail. (C'est une innovation dont il a obtenu les meilleurs résultats.)

2° Sous chou, navet, rutabaga..... 3^h

3° Sous betterave jaune Tonchard.. » 75

4° Sous betterave jaune ovoïde des Barres 1

5° Sous betterave jaune d'Allemagne. » 25

6° Sous chou branchu 1 10

7° Sous chou milan grand des vertus » 25

8° Sous froment Golden..... 7

9° Sous avoine noire d'hiver..... 8

10° Sous trèfle violet de Bretagne... » 75

11° Sous pommes de terre Champion. » 50

12°	Sous pommes de terre roses de Lannion.....	» ^h 75
13°	Sous pommes de terre éarly rose.	» 30
14°	— magnum bonum.	» 25
15°	— balle de farine...	» 20
16°	— dite betterave....	» 40

M. Auguste Le Gac a soumis à votre Commission les divers produits de sa culture et nous avons eu le plaisir de constater que s'ils sont excellents dans l'ensemble, ils sont également brillants dans chaque espèce.

L'exposition de M. Ollivier, maire de Trévrec, bien qu'ayant un caractère différent de celles de ses deux honorables concurrents, est également remarquable par la beauté des produits. Ses pommes de terre notamment, son chanvre, ses céréales, son lin méritent d'être remarqués. M. Jégou se livre depuis plusieurs années à la culture maraîchère et a réussi au-delà de toutes espérances: en dépit de la sécheresse qui cette année a fait la guerre aux maraîchers et aux horticulteurs, M. Jégou est parvenu à produire un ensemble de légumes véritablement remarquables.

Dans l'exposition de M. Le Bail, votre Commission a été frappée de l'ensemble des produits exposés et particulièrement des pommes de terre et des céréales.

Dans l'exposition des produits horticoles nous croyons devoir citer en première ligne M. François-Marie Guégan, jardinier à Lannion, qui a exhibé un lot de légumes variés et beaux, et M. Péron, jardinier à Lannion.

Cet exposé terminé, voici l'ordre dans lequel votre

Agr.

9

Commission a arrêté et vous propose de décerner les récompenses aux divers exposants des produits agricoles et horticoles.

I. — PRODUITS AGRICOLES

PRIX D'ENSEMBLE

1. Prix. — Médaille de vermeil, M. le comte de Troguindy.
2. Prix. — Médaille d'argent, M. Auguste le Gac, de Pluzunet.
3. Prix. — Médaille d'argent, M. Ollivier, maire de Trévélec.
4. Prix. — Médaille de bronze, M. Jégou, de Loguivy-lès-Lannion.
5. Prix. — Médaille de bronze, M. Le Bail, de Pabu, en Guingamp.

II. — PRODUITS HORTICOLES

PRIX D'ENSEMBLE

1. Prix. — Médaille d'argent, M. François-Marie Guégan, jardinier à Lannion.
2. Prix. — Médaille de bronze, M. Péron, jardinier à Lannion.

III. — CULTURES SPÉCIALES

Médaille de bronze. — M. Le Roux, du moulin de Buhulien, pour ses plantes fourragères.

Mentions honorables. — M. Laurent, de Buhulien, pour ses plantes fourragères.

M. Le Bars, Yves, du Faouët, pour ses plantes textiles.

Mentions honorables. — M. Le Pape, du Faouët, pour ses plantes textiles.

M. Louis Jégou, de Buhulien, pour son chanvre.

M. Cabois, Jean-Marie, de Cavan, pour son blé noir.

IV. — FRUITS ET LÉGUMES

Mentions honorables. — M. Boulanger, gardien de la Maison d'arrêt à Lannion, pour ses oignons.

M^{me} veuve Chalot, de Saint-Michel-en-Grève, pour ses oignons.

M^{lle} Amélie Letaillandier, de Lannion, pour son raisin.

M. Boulogne, de Lannion, pour ses tomates.

M^{me} Augeard, pour ses fruits divers.

M. Raphaël Grassy, pour ses poires.

M. Guillaume Roussel, jardinier à Lannion, pour ses poires et pommes.

Lannion, le 10 septembre 1884.

Le rapporteur,

A. BLANCHARD.

RAPPORT

Du Jury sur les Cidres et les Beurres

L'exposition des cidres était très belle : 22 personnes avaient exposé. Les cidres étaient tous bons, plusieurs auraient été supérieurs, si de meilleures méthodes de fabrication avaient été suivies :

1. Prix. — Une médaille d'argent à M. le marquis de Kergariou, de Ploubezre.
2. Prix. — Une médaille de bronze à M. François Le Marrec, de Ploubezre.

Mentions très honorables. — M. Arsène Gatinel.
— — M. Henry, de Ploubezre.
— — M. Chanteau, de Lannion.

Beurres

Choix du Jury très embarrassant, attendu que toutes les qualités étaient d'une finesse très grande.

24 Exposants

1. Prix. — Une médaille d'argent à M. le comte de Troguindy.
 2. Prix. — Une médaille de bronze à M. Caron, de Quimperven.
- 1^{re} Mention très honorable. — M^{me} la marquise de Kergariou.
Mentions honorables. — M. Trégoat, de Lannion.
— M. Cozic, de Ploubezre.
— M. Marrec, de Ploubezre.

RAPPORT DU JURY

SUR

L'EXPOSITION DES ANIMAUX DE BASSE-COUR

Exposition remarquable par la beauté des sujets.

PRIX DE L'ASSOCIATION BRETONNE

1. Prix. *Race dor King*, 2 variétés. — M. Pradal, de St-Brieuc.
2. Prix. *Race La Flèche*, 2 numéros. — M. le comte de la Touche, de Saint-Brieuc.
3. Prix. *Oies de Toulouse*. — M. H. Le Brun, de Lannion.

PRIX DE LA VILLE DE LANNION

Lot de poules Campine dorée. — M. A. Le Berre, de Lannion
Mention honorable. *Race Houdan*. — M. X. Goelou, de Lannion.
Le Jury a remarqué une collection très belle de lapins.

CONCOURS DES MACHINES AGRICOLES

Le concours des machines agricoles présente, malgré le trop petit nombre des exposants, plusieurs instruments d'un réel intérêt pour l'agriculture de la Bretagne.

La collection de M. Texier et ses fils, constructeurs à Vitré (Ille-et-Vilaine), est surtout remarquable et hors-ligne.

Le jury a décerné :

- 1^o Une médaille de vermeil à M. Texier et ses fils, pour l'ensemble de leurs beaux instruments et principalement pour un nouveau concasseur, un pressoir perfectionné et une presse à foin d'une construction puissante.
- 2^o Une médaille d'argent à M. Gilard, de la Roche-Derrien, pour l'ensemble de son exposition.
- 3^o Une médaille d'argent à M. Pérol, de Lannion, dont la baratte, les coupe-racines et le tarare sont très employés dans la contrée.
- 4^o Une médaille d'argent à M. Lemoing, de Lannion, dont la machine à battre est regardée comme très solide, facile à réparer, en produisant beaucoup de travail par jour.
- 5^o Une médaille de bronze à M. Plapous, pour ses charrues.
- 6^o Une médaille de bronze à M^{me} veuve Gélard, de Troguéry, pour l'ensemble de son exposition.
- 7^o Une mention honorable à M. Quérel, pour ses charrues et particulièrement sa charrue à rasette.
- 8^o Une mention honorable à M. Pezron, de Saint-Patrice, pour ses charrues.

Lannion, le 12 septembre 1884.

Le rapporteur,

RIOLLE.

EXPOSITION D'OBJETS D'ART

Prix offerts par la Ville de Lannion

Médailles d'argent

Archéologie. — M. l'abbé Prigent, aumônier des dames du Bon-Sauveur de Bégard, pour sa belle collection d'objets recueillis dans les tumulus.

Sculpture. — Atelier Hernot ; atelier Le Merrer, de Lannion.

Médailles de bronze

Dessin d'architecture. — M. Courcoux, de Saint-Brieuc.
M. Lageat, Joseph, de Lannion (ce dernier exposant a refusé la médaille).

Portrait au crayon. — M. Salaün, de Lannion.

Peinture sur verre. — M. Pirion, Joseph, de Lannion.
M. Laigneau, de Saint-Brieuc.

Photographie. — M. Le Flahec, de Lannion.

Horlogerie. — M. Lemoine-Yvelin, de Lannion.

Tapiserie. — M. Feulou, Jules, de Lannion.

Collection de meubles anciens. — M. Cozic, de Lannion.

Travaux de maréchalerie. — M. Barbot, Prosper et M. Geffroy, Jules, les deux de Lannion.

Mention très honorable

Sculpture sur pierre. — M. Le Meur, Jacques, de Lannion.

Mentions honorables

Menuiserie. — M. Mallet, Joseph, de Lannion.

Réduction de 2 navires de guerre.

M. Ménut, gendarme maritime à Lannion.

EXPOSITION DE MACHINES AGRICOLES

Prix offerts par la Ville de Lannion

Médaille de vermeil

MM. Texier et ses fils, constructeurs à Vitré, pour l'ensemble de leurs instruments et principalement pour un nouveau concasseur, un pressoir perfectionné, une presse à foin d'une action puissante.

Médailles d'argent.

M. Pérol, Paul, de Lannion, dont la baratte, le coupe-racines et la tarara sont très employés dans la région.

M. Le Moing aîné, de Lannion, pour sa machine à battre.

Médaille de bronze

M^{me} Veuve Gélard, de Troguéry, pour l'ensemble de son exposition.

La médaille d'argent donnée par l'Association bretonne a été décernée à M^{me} Veuve Gélard, de la Roche-Derrien, pour l'ensemble de son exposition.

La médaille de bronze, aussi donnée par l'Association, a été décernée à M. Plapous, de Cavan, pour ses charrues.

Mentions honorables

M. Guéréel, constructeur au Faouët.

M. Pezron, de Lannion, pour sa charrue.

EXPOSITION FLORALE

Médaille d'argent, hors concours

M. Boulogne, de Lannion, pour l'ensemble de son exposition.

Mention honorable

M. Pezron, Guy, jardinier à Lannion, pour sa collection de dahlias.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Médaille d'argent

M. Le Berre, médecin-vétérinaire à Lannion.

ESPÈCE BOVINE ET PORCINE

Avant de procéder à la distribution solennelle des prix de ce Concours, M. le comte de Champagny, président de la section d'Agriculture, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Avant que l'appel des lauréats commence, je veux résumer en quelques mots, devant vous, les enseignements du beau Concours que nous avons sous les yeux.

Deux cents animaux bovins, une quarantaine de porcs, y sont groupés sur cette riante promenade, sur la rive de votre fleuve dont les eaux se confondent avec le flot montant de la mer ; sous ces épais ombrages, dans cette enceinte, si bien appropriée à un Concours, et dans laquelle on pénètre par un pérystyle de fête.

Comme aux plus beaux jours de fête aussi, une population nombreuse de la ville et des campagnes se presse dans le champ de Concours, désireuse d'étudier les beaux animaux qui y sont réunis ; d'apprécier les jugements qui les classent ; de questionner sur les moyens par lesquels on les a élevés et préparés ; en un mot, de recueillir tous les enseignements pratiques qui ressortent des Concours.

J'ai vu des expositions où des récompenses bien plus nombreuses et bien plus considérables étaient décernées ; j'ai vu bien des Concours régionaux auxquels une organisation plus puissante et des ressources bien plus grandes, apportaient plus de brillant et d'éclat, je n'ai vu aucun Concours où il y eût plus de vie, plus d'affluence, et qui resplendit davantage de l'intérêt qu'y prenaient les populations, de la satisfaction qu'elles en éprouvaient.

Promenons-nous, si vous voulez, quelques instants ensemble dans cette intéressante exhibition.

Commençons à la fois par la première classe du programme et par le groupe améliorateur ; voyons le long de cette large allée, des deux côtés de la tribune, la race de Durham pure, trente et quelques têtes, dix-sept taureaux, autant de vaches et génisses.

Trois départements, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord s'y disputent les primes, et les lauriers sont bien partagés.

Dans les jeunes taureaux, l'Ille-et-Vilaine est hors concours ; le sujet qu'y présente M. Gastinel, est, par son jeune âge, en dehors des conditions de notre programme, mais l'ampleur et la régularité de ses formes lui promettent un brillant avenir. Les deux premiers prix sont remportés par MM. Thomas Grall et Olivier Sibiril, du Finistère ; les deux suivants par l'arrondissement de Lannion. Le taureau de M. Thomas Grall sort de l'étable de M. Pierre Henry ; je reconnais des produits de Roz-ar-Ménez dans les trois autres prix.

C'est Lannion qui enlève la première prime des mâles de 2 à 3 ans par un bel animal appartenant à M. Le Roux, de Buhulien, et né chez M. Le Gall,

près Quintin. L'Ille-et-Vilaine et le Finistère suivent.

Dans les taureaux d'âge, le premier prix est décerné à un sujet sortant de ma vacherie et appartenant aujourd'hui à M. Le Tanneur (d'Ille-et-Vilaine); le deuxième prix est gagné par le Finistère avec un taureau né à la Guerche, chez M. Després.

Dans les deux sections de vaches et génisses, les trois départements se suivent dans un ordre divers, mais toujours se serrant de près. M. Gastinel y obtient les principaux honneurs.

Je ne parlerai que pour mémoire et pour ne pas laisser incomplet le tableau, du taureau et de la vache que j'ai exposés *hors concours*. Leurs succès dans les expositions régionales m'ont décidé à les envoyer ici dans la pensée que leur présence ajouterait un intérêt de plus à l'ensemble de nos expositions, et votre jury a bien voulu leur décerner une mention très honorable, hors concours.

En résumé, dans la race Durham, un nombre de têtes suffisant, et de très bons animaux; une exposition remarquable par sa bonté et son homogénéité.

Plus variées, mais non moins intéressantes, sont les catégories de races diverses, présentant à côté les uns des autres des types souvent bien différents, mais dont beaucoup sont réunis. C'est ici que nous trouvons et que notre étude peut suivre la marche générale et progressive de notre élevage, dans lequel le croisement avec les races précoces et perfectionnées tend à prendre une place de plus en plus importante. Quels excellents sujets nous rencontrons dans chacune de ces deux catégories: aptitude laitière, aptitude à l'engraissement; quelques-uns offrant

seulement l'une ou l'autre de ces qualités, d'autres les unissant toutes deux. Elles ne sont pas en effet absolument exclusives l'une de l'autre. La même vache peut être, non pas au même moment, mais successivement, de bonne production laitière, et précieuse de qualité pour l'engraissement. C'est à obtenir des animaux unissant à un degré satisfaisant l'une et l'autre de ces aptitudes que doivent tendre les efforts de l'élevage Breton.

La lutte, pour le prix d'ensemble, a couronné le Concours des animaux bovins. Trois concurrents y ont présenté trois lots qui ont fait notre admiration. Ceux de MM. Le Tanneur et Gastinel, d'Ille-et-Vilaine, ont certes bien mérité les mentions honorable et très honorable qui leur ont été attribuées; mais le jury a été unanime pour décerner à la magnifique bande, présentée par M. Pierre Henry, de Plourin, près Morlaix, la médaille d'or donnée par la Société des Agriculteurs de France et promise par l'Association bretonne au plus complet ensemble d'exposition.

Arrivons au Concours de l'espèce porcine. Ici les lauriers sont moins partagés, et sauf deux ou trois prix à de très beaux spécimens de la porcherie de M. Le Tanneur, d'Ille-et-Vilaine, c'est l'arrondissement de Lannion qui conquiert toutes les couronnes; il les a certes vaillamment méritées.

Dans cette exhibition où ma visite a eu l'heureuse chance d'être guidée par M. Le Brun, qui a suivi avec tant de persévérance et de succès l'amélioration dont Lannion peut être fière. J'ai constaté une fois de plus combien est féconde l'impulsion d'un Comice appliquée à un but précis qu'elle poursuit avec constance. C'est au Comice de Lannion, c'est à ses

importations nombreuses et successives des meilleurs types de races anglaises : Clydesdale, Bersks-hire, Lincolshire, c'est à son retour fréquent au sang améliorateur, que ce canton est redevable du très remarquable élevage que nous y trouvons, des types réguliers, larges, développés et près de terre que nous y admirons.

Je ne retarderai pas plus longtemps la distribution des récompenses qui doit terminer ce splendide Concours. S'il est ainsi réussi, le mérite en est à vous, cultivateurs et éleveurs, à vos soins, à votre habileté ; mais il n'appartient pas à vous seuls. Il en revient aussi une grande part à nos hôtes, à leur générosité et au bienveillant empressement qu'ils ont mis à aider, à faciliter notre tâche ; à la municipalité de Lannion, à son maire et à ses collaborateurs ; aux Comices de Lannion, Plestin, Perros ; au Conseil général des Côtes-du-Nord ; à la Société des Agriculteurs de France, à tous ceux en un mot qui, comprenant la haute portée de notre œuvre d'union et de progrès, s'y sont largement associés. Vous voyez l'heureux résultat de notre entente, de notre concert ; tout un pays heureux de cette fête, de ces encouragements dont les cultivateurs ont si grand besoin, et dont ils se souviendront longtemps.

A vous tous, au nom de l'Association bretonne, merci.

1^{re} COMMISSION1^{re} CLASSE1^{re} CATÉGORIE. — 1^{re} SECTION

1. Prix. M. Grall, de Plourin	130 fr.
2. M. Sibiril, de Pleyber-Christ.....	100
3. M. Guillaume Perrien, de Plougrésant	75
4. M. V. Ropers, de Penvénan.....	50

2^e SECTION

1. Prix. M. Leroux, de Buhulien.....	130 fr.
2. M. Gastinel, de Gennes (Ille-et-Vilaine).....	100
3. M. Pierre Henry, de Plourin.....	75
Mention honorable. — M. le comte de Troguindy.	

3^e SECTION

1. Prix. M. Le Tanneur, de la Gouesnière.....	120 fr.
2. M. Saint Jalm, à Garland (Finistère).....	90

2^e CATÉGORIE. — 1^{re} SECTION

1. Prix. M. le comte de Champagny, de Morlaix (1) ...	110 fr.
2. M. Gastinel, de Gennes	90
3. M. le docteur Bastiou, de Lannion.....	60

(1) M. de Champagny déclare qu'il n'accepte la prime que pour en reporter le montant, partie sur deux autres génisses exposées dans la même catégorie, partie sur une vache pour laquelle le Jury demande un prix supplémentaire dans la catégorie très méritante des vaches Durham.

2^e SECTION

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Gastinel, de Gennes..... | 120 fr. |
| 2. M. Le Tanneur, de la Gouesnière..... | 100 |
| 3. M. Pierre Henry, de Plourin..... | 80 |

Mention honorable. — M. Leroux, de Buhulien.

Hors Concours à cause de sa supériorité

Avenel, Taureau, à M. le comte de Champagny.
Mac-Enie, Vache de pur sang Durham, au même.

2^e COMMISSION2^e CLASSE1^{re} CATÉGORIE. — 1^{re} SECTION

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Pierre Henry, de Plourin..... | 120 fr. |
| 2. M. Levert, Yves, de Plounéour-Ménez..... | 90 |
| 3. M. le comte de Troguindy..... | 70 |
| 4. M. Guézéneec, de Ploujean..... | 60 |
| 5. M. Fichant, de Pommerit..... | 50 |

2^e SECTION

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| 1. Prix. M. Le Toux, de Plourin..... | 120 fr. |
| 2. M. Pezron, de Ploubezre..... | 100 |
| 3. M. Le Gac, de Pluzunet..... | 75 |
| 4. M. Guizien, de Ploujean..... | 60 |
| 5. M. Hervé, de Plœzal..... | 50 |

3^e SECTION

- | | |
|----------------------------------|---------|
| 1. M. Le Gac, de Pluzunet..... | 120 fr. |
| 2. M. le comte de Troguindy..... | 90 |

3^e COMMISSION2^e CLASSE1^{re} DIVISION. — 2^e CATÉGORIE1^{re} SECTION

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Lecoq, François-Marie, de Ploujean..... | 100 fr. |
| 2. M. Henry, Pierre, de Plourin..... | 70 |
| 3. M. Merrer, François, de Penvénan..... | 40 |

Mention honorable. — M. Goaziou, Jean-Marie, de Servel.

2^e SECTION

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Manchec, Yves, de Plougouven (Finistère). | 100 fr. |
| 2. M. Marrec, Hervé, de Ploujean..... | 80 |
| 3. M. Plougouven, René, de Saint-Quay-Perros.. | 60 |

Mention très honorable. — M. Le Tanneur, de la Gouesnière.

3^e SECTION

- | | |
|--|---------|
| 1. Prix. M. Auguste Quindec, de Landivisiau..... | 120 fr. |
| 2. M. Saint-Jalm, de Garlan (Finistère)..... | 100 |
| 3. M. Le Tanneur, de la Gouesnière..... | 80 |
| 4. M. Le Marec, de Ploubezre..... | 60 |
| 5. M. Pierre Henry, de Plourin..... | 40 |
| 6. M. Léger, de Pluzunet..... | 30 |

Mentions. — M. Leroux, Jean-Marie, de Buhulien.
 — M. Salcou, François, du Vieux Marché.
 — M. Caill, Claude, de Plouzévédé.
 — M. Barzic, François, de Pleumeur-Bodou.

4^e COMMISSION2^e CLASSE2^e DIVISION. — 2^e CATÉGORIE1^{re} SECTION

1. Prix. M. Le Provost de Launay, de Pommerit-Jaudy. 100 fr.
2. M. Henry, Pierre, de Plourin 70

2^e SECTION

1. Prix. M. Manchec, Gilles, de Plougonven..... 110 fr.
2. M. Henry, Pierre, de Plourin 80
3. M. le comte de Troguindy, de Lannion 60

Mention très honorable. — M. Le Tanneur, de la Gouesnière.

Mention honorable. — M. Le Gac, Auguste, de Pluzunet.

3^e SECTION

1. Prix. M. Henry, Pierre, de Plourin 120 fr.
2. M. Pouliquen, François, de Landivisiau 100
3. M. Le Provost de Launay, de la Roche-Derrien. 80
4. M. Le Manchec, Gilles, de Plougonven..... 60
5. M. Le Manchec, Yves, de Plougonven..... 40
6. M. le comte de Troguindy, de Lannion 30

ESPÈCE PORCINE

Verrats

1. Prix. M. Le Tanneur, de la Gouesnière (Ille-et-Vil.). 100 fr.
2. M. Bivic-Michel, de Trédrez 80
3. M. Geffroy, Pierre, de Lanvellec 50
4. M. Jean-Louis Hervé, de Ploézal 40

Mention honorable. — M. François Lucas, de Ploubezre.

Truies

1. Prix. M. Michel-Bivic, de Trédrez..... 100 fr.
2. M. Le Tanneur 80
3. M. le comte de Troguindy, de Lannion..... 60
4. M. François Marrec, de Ploubezre 50
5. M. Moullec, de Servel 40

PRIX D'ENSEMBLE DE LA RACE BOVINE

Prix unique. — La médaille d'or, attribuée au lot d'ensemble des sujets de la race bovine de tout âge, est décernée au lot de 4 vaches, 3 génisses et 3 taureaux appartenant à M. Henry, cultivateur à Plourin.

1^{re} Mention. — Le jury, appelé à décerner ce prix, accorde une mention très honorable à M. Gastinel, de Gennes, pour son lot d'ensemble composé de 3 vaches et de 3 taureaux.

2^e Mention. — Et une mention honorable à M. Le Tanneur, de la Gouesnière-Cancalle, pour son lot d'ensemble composé de 4 vaches, un taureau et une génisse.

Lannion, le 11 septembre 1884.

Le rapporteur,

KERSANTÉ.

CONCOURS HIPPIQUE



1^{re} CLASSE

Espèce Carrossière

1^{re} CATÉGORIE

Juments suitées ou saillies en 1884

1. Prix. 250 fr. *Phalène*, rouanne, 3 ans, 1^m 57, par *Fire-King*, sa mère, par *Windham*, à M. Bihan, Plougoulm (Finistère).
2. Prix. 200 *Mystère*, 4 ans, par *Sénégal*, sa mère, par *Prétender*, à M. Prigent, Plouénan (Finistère).
3. Prix. 150 *Lucy*, rouanne, 4 ans, par *Ino*, sa mère, par *Dauphin*, à M. Créach, Meipoul (Finistère).
4. Prix. 100 *Lucy*, bai châtain, 1^m 57, 5 ans, par *Sénégal*, sa mère, par *Windham*, à M. Péron, Meipoul (Finistère).
5. Prix. 100 *Rosette*, grise, 7 ans, 1^m 56, par *Tobolsk* et une fille de *Kérim*, à M. Huon, Plouégat (Côtes-du-Nord).
6. Prix. 100 *Oméga*, grise, 8 ans, par *Akal* et une fille d'*Aubriat*, à M. le comte de Kertanguy, Garland (Côtes-du-Nord).

2^e CATÉGORIE

Pouliches de 2 ans

1^o Le Jury de la 2^e catégorie (pouliches de deux ans, carrossières) a décerné les prix de la manière suivante ;

2^o Vu la qualité des concurrents, il a enlevé vingt-cinq francs au deuxième prix, pour les reporter au septième ;
3^o Il a partagé le cinquième prix par moitié, d'où résulte ce qui suit :

1. Prix. 200 fr. *Rosette*, baie, 1^m 55, par *Rémus*, sa mère, par *François I^{er}*, sa grand'mère, par *Anténor*, à M. Quéré, F., Saint-Pol (Côtes-du-Nord).
2. Prix. 125 *Rosette*, alezane, 1^m 55, par *Vernet*, sa mère, par *Bergel*, à M. Boderiou, Plougourvest (Finistère).
3. Prix. 100 *Alma*, rouanne, 1^m 52, par *Rémus*, pur-sang, sa mère, par *John*, sa grand'mère, par *Lieutenant*, pur-sang, à M. Deroff, Saint-Pol-de-Léon (Finistère).
4. Prix. 100 *Hirondelle*, pouliche, alezane, 1^m 52, par *Danube*, pur-sang, sa mère, par *Inan*, à M. Sévère, Yves, Saint-Pol (Finistère).
5. Prix. 50 *Bayadère*, bai châtain, par *Thermidor* et une fille de *Tobolsk*, à M. Hervé, Ploézal (Côtes-du-Nord).
6. Prix. 50 *Nubia*, aubère, 1^m 54, par *Paradoxe*, sa mère, par *Jarni-Dieu*, à M. Roualec, François, Plouénan (Finistère).
7. Prix. 25 *Rosette*, baie, par *Fire-King*, sa mère, par *Neuilly*, à M. Guivarch, François, Sibiril (Finistère).

3^e CATÉGORIE

Poulains entiers de 2 ans

Prix offert par M. le baron de Larcinty.

1. Prix. 200 fr. *Pégase*, alezan, 1^m 54, par *Astrolabe*, sa mère, par un fils de *John*, à M. Sévère, Saint-Pol-de-Léon (Finistère).
2. Prix. 150 *Echanson*, gris, par *Corlay* et une fille d'*Emeutier*, à M. le comte de Kertanguy, Garland (Finistère).

3. Prix. 100 fr. *Ver-luisant*, poulain, bai, par *Sénégal*, sa mère, par *John*, à M. Tanguy, J., Bodilis (Finistère).
 4. Prix. 100 *Sénégal*, bai, par *Sénégal*, sa mère, par *Ingres* et une fille d'*Usurier*, à M. Henry, Morlaix.

Mention très honorable.

Mihi, alezan, par *Cyrus*, sa mère, *Brune*, par *Lord of the Manor* et une fille de *Bouquet*, à M. Queutric, Plouneventer (Finistère).

4^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 3 ans et au-dessus

1. Prix. 300 fr. *Good-By*, bai, 3 ans, 1^m 58, par *Good-By*, sa mère, par *Star* et une fille de *Neptune*, *Good-By*, par *Higliftiger* et une fille de *Héros*, à M. Le Borgne, Cléder (Finistère).
 2. Prix. 200 X..., alezan foncé, 3 ans, 1^m 58, par *Uvard*, demi-sang, sa mère, par *Ulysse*, sa grand-mère, par *Féréol*, à M. Hervé, J., Haut-Corlay (Côtes-du-Nord).
 3. Prix. 200 *Prinsau*, à Madame Lea, Folgoët.
 4. Prix. 100 *Sénégal*, bai, 3 ans, 1^m 57, par *Sénégal*, sa mère, par *Belas*, à M. Cueff, J.-M., Plouénan (Finistère).
 5. Prix. 100 *Dissul*, bai, 3 ans, par *Marin* et une fille de *Lancastre*, à M. le comte de Kertanguy, Garland (Finistère).

2^e CLASSE

Espèce de Trait

1^{re} CATÉGORIE

Juments suitées

1. Prix. 250 fr. *Fanny*, aubère, 1^m 59, 7 ans, par *Jarni-Dieu*, à M. Roualec, François, Plouénan (Finistère).
 2. Prix. 200 *Minette*, aubère, 1^m 58, 4 ans, à M. Bihan, Plougoulm (Finistère).
 3. Prix. 150 *Minette*, gris truité, 1^m 54, 9 ans, par *Thomas*, et *Mamzelle*, par *Quessoy*, à M. Flanchec, Servel (Côtes-du-Nord).
 4. Prix. 100 *Brune*, alezane, 1^m 54, 13 ans, par *Ino*, sa mère, par *Soleil*, à M. Quéré, Louis, Saint-Pol (Finistère).
 5. Prix. 100 *Primelle*, grise, 1^m 62, 6 ans, à M. Gueyninet, Plourin (Finistère).
 6. Prix. 100 *Bellonne*, noir franc, 1^m 58, 7 ans, par *Keramon*, sa mère, par *Maggy*, à M. Hamoneau, Servel (Côtes-du-Nord).

2^e CATÉGORIE

Poulliches de 2 ans

1. Prix. 200 fr. *Minette*, gris cap de maure, 1^m 56, par *Keramon*, et *Primelle*, par *Maggy*, à M. Le Roy, Servel (Côtes-du-Nord).
 2. Prix. 150 *Mimi*, bai marron, 1^m 48, par *Arthus*, sa mère, par *John*, à M. Daniel, Sibiril (Finistère).
 3. Prix. 100 *Bellonne*, baie, par *Lyonnais*, à M. Le Barzic, Ploubezre.

4. Prix. 100 fr. *Piteau*, gris foncé, 1^m56, par *Vidoc*, à M. Quellec, Trevoux (Côtes-du-Nord).
 5. Prix. 100 *Jeanne*, pouliche, noire, à M. Corlay, Plougras (Côtes-du-Nord).

Mentions.

Casse-cou, alezane, 1^m56, par *Lannion*, sa mère, par *Bijou*, à M. Laot, Plougoulm (Finistère).
Minette, noire, 1^m54, par *Keramon*, et *Bail*, par *Maggy*, à M. Le Denmat, Servel (Côtes-du-Nord).
Bail, gris foncé, à M. Merer, Penvénan (Côtes-du-Nord).

3^e CATÉGORIE

Poulains entiers de 2 ans

1. Prix. 200 fr. X..., à M. Queinnic, Landivisiau (Finistère).
 2. Prix. 150 *Papillon*, rouan, 1^m57, par *Keramon*, sa mère, *Cantic*, par *Lannion*, à M. Logain, Servel (Côtes-du-Nord).
 3. Prix. 100 X..., bai, par *Coco*, à M. Dizès, Ploubezre (Côtes-du-Nord).
 4. Prix. 100 *Kervella*, gris fer, par *Charbonnier*, et *Minette*, par *Thomas* et une fille de *Keresoif*, à M. Queutric, Plouneventer (Finistère).
 (Cinquième supprimé).

Mention.

Thomas, noir, 2 ans, par *Gédéon*, sa mère, par *Moïse*, à M. Cadiou, Trégon (Côtes-du-Nord).

4^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 3 ans et au-dessus

1. Prix. 300 fr. X..., alezan, 1^m55, 3 ans, par *Suffren*, sa mère, par *Hermion*, sa grand'mère, par *Bucéphale*, à M. Le Borgne, Cléder (Finistère).

2. Prix. 250 fr. *Solitaire*, gris fer, 3 ans, par *Solitaire*, à M. Coroner, Guimaïc (Finistère).
 3. Prix. 150 *Canari*, gris foncé, 1^m64, 3 ans, par *Esau*, et *Migranne*, par *Claude*, à M. Logain, Servel (Côtes-du-Nord).
 4. Prix. 100 *Paul*, gris fer, 1^m60, 3 ans, par *Keramon*, à M. Le Pape, Plouguiel (Côtes-du-Nord).

Mentions honorables.

Moggy, alezan, 4 ans, par *Vidoc*, sa mère, par *Ingres*, à M. Garell, Penvénan (Côtes-du-Nord).
Quimper, gris, 1^m68, 4 ans, par *Quimper*, à M. Créach, Plouénan (Finistère).
Coco, rouan, 1^m55, 4 ans, par *Coco*, à M. Féro, Plougourvest (Finistère).

3^e CLASSE

CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE LA TROISIÈME CLASSE

Espèce de Selle

1^{re} CATÉGORIE

Juments suitées

1. Prix. 250 fr. *Pénitence*, rouanne, par *Corlay*, et *Rose d'avril*, par *Block-fire-away*, à M. le comte de Ker-tanguy, Garlan (Côtes-du-Nord).
 2. Prix. 200 *Patrie*, grise, 1^m57, 8 ans, par *Chresffloski* et *Misère*, à M. Huon, Plouégat (Côtes-du-Nord).
 3. Prix. 150 *Bayadère*, par *Brehan* et *Beauvais*, à M. Cosson, Corlay (Côtes-du-Nord).

4. Prix. 100 fr. *Ma Coqueluche*, baie, 6 ans, par *Fling-Cloud* et une fille de *Saint-Aignan*, à M. le comte de Kertanguy, Garlan (Côtes-du-Nord).
5. Prix. 100 *L'armoriente*, gris truité, 10 ans, par pur-sang arabe, sa mère de *Tarbes*, à M. Guivarch, François, Sibiril (Finistère).

2^e CATÉGORIE

Poulains entiers et pouliches de 2 ans

1. Prix. 200 fr. X..., poulain, bai, 1^m 56, par *Nidlothiam*, sa mère, par *Beauvais*, sa grand'mère, par *Boléro*, à M. Quéré, Aimé, Corlay (Côtes-du-Nord).
2. Prix. 150 X..., poulain, gris clair, 1^m 50, par *Bouchède*, sa mère, par *Hebraim*, à M. Le Gac, Buhulien (Côtes-du-Nord).
3. Prix. 100 *Hirondelle*, pouliche, alezane, 1^m 52, par *Danube*, pur-sang, sa mère, par *Inan*, à M. Sévère, Yves, Saint-Pol (Finistère).
4. Prix. 100 *Eol*, poulain, alezan, par *Nidlothiam* et une fille de *Boléro*, à M. le comte de Kertanguy, Garlan (Finistère).
5. Prix. 100 *Éclair*, poulain, alezan, par *Seymour*, pur-sang, sa mère, par *Emui*, à M. le comte de Kertanguy, Garlan (Finistère).

Mention très honorable.

Chicard, bai, par *Chassenon* et *Bayadère*, par *Brehan* et *Beauvais*, à M. Cosson, Corlay (Côtes-du-Nord).

3^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 3 ans et au-dessus

1. Prix. 200 fr. *Clin-d'œil*, bai, 4 ans, par *Marin*, à M. le comte de Kertanguy, Garlan (Finistère).

2. Prix. 150 fr. *Martial*, bai, 3 ans, 1^m 58, par *Marin* et *Fatma*, à M. Huon, Plouégat-Guerrand (Côtes-du-Nord).
3. Prix. 100 *Mirliton*, bai, 3 ans, par *Chassenon* et *Surprise*, à M. Gravot, Morlaix.
4. Prix. 100 *Aspirant*, noir, par *Marin* et *Fatma*, à M. Gravot, Morlaix.
5. Prix. 50 *Sifflet*, bai, 4 ans, par *Marin* et *Miss Corlay*, à M. Huon, Plouégat-Guerrand (Finistère).

PRIME D'HONNEUR :

300 francs offerts par M. le sénateur baron de Lareinty, au plus beau lot d'ensemble, composé d'au moins 5 animaux, appartenant au même propriétaire, ayant été primés dans une des catégories ci-dessus.

M. le comte de Kertanguy a obtenu cette prime.

Séance solennelle de clôture du Congrès.

Le Dimanche 14 septembre à une heure, a eu lieu, sur le champ de Concours, la séance solennelle de clôture du Congrès. Une nombreuse assistance entourait l'estrade et a vivement applaudi les discours suivants, prononcés par M. Huon de Penanster, président du Congrès, et par M. le Maire de Lannion.

DISCOURS prononcé par M. Huon de Penanster, ancien Député, Vice-Président du Conseil général, Président du Congrès de l'Association bretonne, à la clôture des séances du Congrès de l'Association bretonne, à Lannion.

MESDAMES et MESSIEURS,

Voici bientôt douze ans que j'e sollicitais du bureau de l'Association bretonne, d'inscrire Lannion parmi les villes qu'elle devait visiter.

Peu de contrées réunissent, au point de vue archéologique, comme au point de vue agricole, un ensemble plus varié de monuments de toutes sortes et de plus riches cultures.

Territoire fertile, longtemps prospère, et dont la population possède cette remarquable qualité, de se plier sans peine aux nouvelles méthodes et aux enseignements de la science.

La ligne ferrée était alors loin de nous, et on passait, à nos côtés, sans se douter que ce petit coin de terre pût intéresser le savant ou l'agriculteur.

Vous êtes, Messieurs de l'Association bretonne, les premiers qui ayez porté jusqu'ici vos investigations. L'accueil qui vous a été fait, l'empressement avec lequel on est accouru près de vous, l'auditoire chaque jour plus nombreux qui prenait un intérêt si grand à vos conférences du soir, la beauté des concours si habilement organisés par vous et qui nous ont valu de voir venir de tous les départements voisins les spécimens des plus belles races d'animaux, vous ont prouvé, qu'en sollicitant votre présence parmi nous, nous étions sûrs, qu'à l'hospitalité proverbiale de notre pays, se joindrait l'attrait encore plus grand pour des érudits et des savants, de découvertes nouvelles et d'études fructueuses.

Hélas, les jours se sont succédés courts et rapides ; aussi, que de choses dignes d'attirer votre attention n'avez-vous pu qu'entrevoir !

Cette petite ville, si coquettement assise sur les bords du Léguer, a aussi ses souvenirs historiques !

J'évoquerai ici, en passant, un nom, qu'un monument bien simple rappelle à nos générations : En l'an 1347, Geoffroy du Pontblanc mourait en défendant notre ville, qui était la sienne.

Pour ceux qui, comme vous, Messieurs, étudient de près les choses, qui arrachent à l'oubli du temps les secrets que les monuments recèlent, ce pays est encore une mine inépuisable, où une moisson abondante récompensera le zèle de ceux qui les interrogeront.

J'ai nommé cette rivière du Léguer presque à l'em-

bouchure de laquelle nous nous trouvons. L'autre jour, allant visiter avec l'un des vôtres et des plus érudits, M. le comte de la Monneraye, ses abords vers la mer, nous relevions de nouveau l'importance considérable des fortifications qui enserraient cette ville du *Coz-Yaudet*, autour de laquelle s'agit encore le problème de son vrai nom.

Il fallait bien que cette cité, si hardiment campée sur ce promontoire qui domine l'entrée du Léguer, eût une grande importance, lorsqu'on songe à toutes les défenses disséminées autour d'elle.

De Locquirec, le long de cet immense arc de cercle que décrit, depuis la pointe de l'Armorique, la magnifique grève de Saint-Michel, jusqu'à cette magnifique grève de Saint-Michel, jusqu'à cette pointe de Quignard qui ouvre la baie de Lannion, nombreuses sont les forteresses placées à l'embouchure des cours d'eau qui arrivent à la mer.

Si vous suivez, en effet, la côte sur les crêtes ou à mi-vallée, vous trouvez, depuis l'embouchure du *Douron*, les nombreux vestiges d'établissements gallo-romains ; sur les hauteurs de *Tréduder*, vous avez le *Coz-Castel*, enceinte fortifiée qui défendait la passe de la rivière de *Pont ar iar*, *Saint-Michel-en-Grève*, où, il y a encore moins de vingt ans, vous avez pu, comme moi, constater, après les éboulements occasionnés par la mer, la présence de plates-formes immenses de ciment romain, indication de « thermes maritimes », dont l'importance n'était pas douteuse ; et un peu plus haut, à *Kerhuel* sur le cours d'eau qui y descendait, les vestiges considérables et l'enceinte bien conservée d'une forteresse, dont le développement frappait, il y a deux ans à peine, une de nos gloires archéologiques, l'honorable

M. Gaultier du Mottay. En nous avançant vers le nord, au-dessous même de *Coatredres*, autre enceinte.

Indépendamment des nombreuses percées de voies romaines qui traversaient le pays, pour aboutir au *Coz-Yaudet*, nous rencontrons de nombreuses bornes milliaires disséminées partout et dont quelques-unes portent des inscriptions. Menhirs, *Lec'h* ou *Peulven* ; plus loin, au sommet de la pointe de *Locquemo*, un *Cromlec'h*, presque vis-à-vis cette île *Millau* où se dressent encore une allée couverte et de nombreuses substructions.

Tout convergeait vers cette vieille cité du *Coz-Yaudet*, placée au fond de notre baie, et des hauteurs de l'enceinte, l'œil aperçoit au loin, au-delà de la mer, toute la côte du Finistère : les échelles de *Prinzel*, *Roscoff* et *Saint-Pol* avec leurs élégants clochers, le territoire de l'île de *Batz* !

Situation stratégique tout exceptionnelle.

Mais laissons là l'époque de la période gallo-romaine et considérons les temps qui lui ont succédé.

Nous voyons se modifier les moyens de défense, et nos ancêtres, pour se soustraire aux incursions des barbares, abandonnant l'embouchure du Léguer, viennent ici et fondent *Lan Huon*.

Si nous remontons la rivière, nous trouvons à peu de distance un ensemble formidable de forteresses : *Coatfrec*, encore imposant, *Tonquédec* un des plus puissants châteaux forts de l'époque féodale que possède la Bretagne, et dont les magnifiques ruines couronnent un site enchanteur, *Runefaou* dont il ne reste hélas, qu'une base de tour, mais qui était il y a moins d'un siècle presque debout.

Certes, un tel nombre de citadelles, si multipliées, si rapprochées, si bien défendues, dans un si court rayon, prouve bien que notre pays fut le point de départ d'une occupation importante et une des grandes voies ouvertes à la colonisation intérieure.

Le commerce que nous faisons avec les peuples étrangers, la richesse de notre sol, expliquent la répétition des incursions des hommes du Nord envieux de notre prospérité.

Mais nous n'avons pas que ces souvenirs guerriers ; en levant les yeux au-dessus de nous, j'aperçois *Brélevenez* et un ordre nouveau d'architecture nous apparaît.

Le nombre d'églises, de chapelles, d'oratoires, d'anciens manoirs bretons ayant presque tous un cachet bien marqué, de l'époque du xv^e, du xvi^e ou du xvii^e siècle, est considérable.

Nulle part, je crois, on ne trouve disséminés sur un espace aussi restreint, tant de monuments de cette époque.

Eh ! qui pourrait nous opposer une ceinture de côtes plus magnifiques, plus sauvages, que celles qui nous entourent ?

Depuis Perros, dont je salue en passant l'église, une des très rares chapelles byzantines qui existent en France, quelles vues de baies, d'îles, d'écueils, plus faites pour charmer la vue ? les Sept-Îles, Trestraou, Ploumanac'h dont saint Guirec n'a voulu ni quitter la grève, ni abandonner les rochers, caché qu'il est encore dans son petit oratoire, que le flot baigne chaque jour, jusqu'à ces gorges profondes et agrestes des moulins à mer ; Trégastel, éclairé des teintes roses de ses rochers, granit de *Syène*, qui

rougit le sable de ses grèves ! l'île Grande pleine de récifs, de dolmens, de kiste wan ; Trébeurden tout ensoleillé, entouré d'îlots qui découpent sa mer bleue et forment son archipel !

Il est temps de regagner Lannion. M. de Kerdrel, le président si autorisé de la section d'archéologie, et M. France, notre si digne et si savant curé, nous ont dit avec le tact et la distinction qu'ils apportent en tout, ce que notre ville renfermait d'intéressant pour le touriste et l'archéologue.

Puisque j'ai évoqué presque au début de ce discours le nom de Geoffroy du Pontblanc, laissez-moi rappeler aussi celui d'un de nos compatriotes qui, à une époque plus rapprochée de nous, vers 1650, a illustré notre ville :

« Pierre Alliou, sieur du Porsdon, armait en ce temps, dans notre port, des vaisseaux pour le service du Roy et de la province de Bretagne.

C'était un hardi marin, et si je ne craignais de lasser votre patience, je transcrirais ici quelques-uns de ses faits d'arme.

Il est bon que le souvenir de ceux qui ont servi leur pays ne tombe pas dans l'oubli.

A bord de sa frégate la *Sainte-Barbe*, construite ici même, il capturait à Perros, en 1655, une frégate Ostendoise, nommée *Saint-André*, armée en guerre, montée de 80 hommes, de 12 pièces de canons, de 35 à 40 mousquets, de nombre de pistolets, haches d'armes, piques et demi-piques, coutelas, grenades, pots et bouteilles à feu pour faire la guerre aux français.

En 1667, il sauvait une flottille de 70 navires et barques et la conduisait, malgré les poursuites de
Agr.

4 navires de guerre anglais, à bon port, vers Saint-Malo, Saint-Pol, Roscoff, Lannion, Lantréguier et Saint-Brieuc.

Les Etats de Bretagne, réunis à Vitré le 11 août 1655, lui octroyèrent 4,000 livres pour réparer ses navires, et après de nouveaux exploits, M. le duc *Mazarini* lui envoyait, à la date du 20 mars 1666, une lettre missive de félicitations.

Si je me suis étendu un peu longuement sur ces faits, c'est que, tout en concernant un compatriote, ils nous donnaient aussi une idée de ce qu'était le commerce sur nos côtes il y a 250 ans à peine, et le peu de sécurité dont il jouissait.

Si nous avions jadis de vaillants guerriers, nous avions aussi de rudes marins ; leur commune race n'est pas perdue, et *sans les nommer ici*, permettez-moi de saluer ceux qui continuent si bien parmi nous ces grandes traditions et en sont la vivante personification.

Je m'arrête. Je ne franchirai pas le territoire qui nous sépare de Tréguier, bien qu'il soit aussi nôtre.

La ville épiscopale, dont le Congrès a eu l'honneur à son entrée dans notre ville de saluer, en la personne de Mgr Bouché, l'éloquent et si apprécié évêque, ne me pardonnerait pas, nous les anciens sujets de la juridiction royale, de venir troubler les souvenirs de son ancienne officialité.

Au reste, ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont pénétré sur son territoire, sauront, en nous racontant leur intéressante excursion, nous associer aux découvertes qu'ils ont faites, aux *nouvelles causes* qu'ils sauront introduire pour ajouter encore au zèle de nos compatriotes, afin d'ériger un monument

digne de lui à *saint Yves de Vérité*, notre grand patron à tous : *Bretons et Gens de Justice*.

Hâtons-nous toutefois, arrachons-nous à tous ces souvenirs.

En voyant ces jours-ci toutes ces expositions si belles, si nombreuses, si variées ; devant ce spectacle d'une ville tout entière aux œuvres de la science, de la paix, admirant les superbes efforts tentés par notre production agricole, nous nous disions combien nous devons vous être reconnaissants, Messieurs de l'Association bretonne, qui avez été les véritables initiateurs de toute cette émulation, de toute cette vie dont notre cité est remplie depuis huit jours.

Votre passage parmi nous a réveillé des souvenirs qui dormaient, ouvert des voies où l'on vous suivra. Vous mêmes, Messieurs, nous l'espérons, vous voudrez revenir achever l'œuvre commencée et approfondir vos recherches en multipliant vos investigations.

Je ne saurais trop remercier le vénérable président de l'Association, si dévoué à l'agriculture à laquelle il a consacré une vie déjà longue et si bien remplie, l'honorable M. Rieffel.

Vous, M. de Kerdrel, que j'ai connu pour la première fois sur un autre champ de bataille, moins pacifique, mais où nous nous trouvions réunis pour défendre les vrais intérêts de notre pays.

Chacun ici vous voyant si vaillant, si aimable causeur, si plein de cet esprit large et patriotique, regrettera de ne plus vous entendre à ces conférences, que vous présidiez si bien.

Et vous, MM. de la Borderie et Duchesne, que pourrais-je ajouter à tout ce que l'on connaît déjà de votre science et de votre érudition ?

Infatigable pionnier, qui le premier avez attiré sur notre poésie bretonne l'attention du monde, M. de la Villemarqué, en vous saluant je puis vous dire que personne ne pouvait être mieux accueilli que vous dans ce pays, essentiellement ami de la vieille poésie; dans ce pays qui parle cette langue bretonne que nous aimons tous; dans cette ville, la dernière, où il n'y a pas encore quarante ans, j'ai vu chaque année, pendant trois jours, les derniers représentants des confrères de la passion jouer en plein air, devant le peuple pressé en foule autour d'eux, les vieilles tragédies de Sainte-Tréphine et des quatre fils Aymon.

Merci à vous tous aussi, Messieurs, qui avez si bien encouragé de vos enseignements et de votre exemple cette mère nourricière de notre patrie, l'agriculture, jadis si prospère, et qui, à aucune époque de notre histoire, n'a eu plus besoin d'encouragements et de bons conseils.

Merci à vous, M. le comte de Champagny, dont le *violent amour* pour tout ce qui intéresse notre industrie agricole est trop connu de tous, pour que je puisse faire autre chose que de lui rendre ici un hommage si bien mérité.

Aidons-nous, et puissions-nous, dans un fraternel effort, sauver, dans ce jour de péril commun, la fortune agricole de notre pays.

Permettez-moi, Monsieur le maire de Lannion, Messieurs les membres de l'administration municipale, comme président du Congrès, de vous remercier du dévouement empressé que vous avez apporté au grand et beau succès de cette réunion; vous y avez votre large part.

Et merci aussi à vous tous, mes chers compa-

triotés, dont l'esprit a toujours été ouvert aux grandes et nobles choses, dont la générosité de caractère nous est si bien connue.

Votre amabilité était jadis proverbiale et vous m'excuserez de rappeler à ces Messieurs de l'Association bretonne, le refrain d'une vieille chanson qu'ils ne démentiront pas :

De tous les pays bas-bretons,
Vive Lannion, vive Lannion.

Puisse l'Association nous revenir encore. Qu'elle me permette aussi, au nom de ma ville natale, de lui faire le souhait qu'on adresse à ceux qu'on désire revoir :

A vous tous, Messieurs : A bientôt.

DISCOURS DE M. LE MAIRE DE LANNION

MESSIEURS,

Après le discours de M. le Président du Congrès, que nous venons d'entendre et que nous avons applaudi avec vous, après les remerciements que vous a adressés avec tant de tact et de délicatesse l'honorable M. Huon de Penanster, il ne nous reste vraiment rien à dire, et nous courons le risque, en prenant la parole en ce moment, de répéter ce qu'il a si bien exprimé et de le dire moins bien que lui.

Nous ne pouvons pas cependant garder le silence à l'heure où le Congrès clôt sa session, trop rapidement écoulée. Nous avons l'honneur de représenter la ville où vous avez tenu vos laborieuses et brillantes assises, et nous devons, comme maire de Lannion, vous payer le juste tribut qu'elle doit et que nous devons personnellement aux Membres éminents de l'Association bretonne qui se sont donné rendez-vous dans notre cité pour y continuer leurs travaux et nous donner les excellentes leçons dont, nous l'espérons, nos concitoyens sauront profiter.

Ce n'est pas un discours, Messieurs, que nous vous adressons au moment de la séparation, ce sont des remerciements au nom de la ville, qui est heureuse de vous avoir possédés quelques jours, et peinée de vous voir nous quitter sitôt. Nous vous les expri-

mons sans phrases, sans aucune préparation, tels que le cœur nous les dicte, et nous nous estimerons content si nous pouvons vous convaincre qu'ils rendent un sentiment vrai et sont le témoignage d'une sincère et profonde reconnaissance.

Nous ne connaissions que de nom l'Association bretonne et nous n'avions pas une idée exacte de ses travaux et des services qu'elle rend à l'agriculture et à la science, lorsque, pour la première fois, il y a quelques années, nous apprîmes de l'un de ses membres, M. Charles de Kergariou, que l'Association était disposée, si la demande lui était adressée, à tenir à Lannion l'une de ses premières sessions.

La situation financière de la ville, difficile à cette époque, ne nous permettait pas de déférer immédiatement au désir que nous exprimait l'honorable membre du Conseil général pour le canton de Lannion, et nous dûmes remettre à un temps un peu éloigné l'appel que nos concitoyens et nous-mêmes nous eussions souhaité pouvoir faire dès lors à votre bienveillance.

Cette année, les circonstances n'étaient plus les mêmes, aussi l'ouverture que nous fit, dans le courant du mois de janvier, M. Huon de Penanster, fut-elle accueillie avec le plus grand empressement; le conseil municipal décida à l'unanimité de demander à l'Association bretonne de vouloir bien tenir à Lannion sa session de 1884. Plus tard, après notre entrevue avec deux des membres de l'Association, le conseil approuva, avec la même unanimité, les conventions que MM. de Champagny et Haugoumar des Portes avaient arrêtées avec nous, et, à partir

de ce moment, nous avons tous attendu avec impatience l'ouverture du Congrès.

Votre session, Messieurs, a, je ne dirai pas réalisé, mais dépassé nos espérances ; peu de personnes, parmi nous, se doutaient de l'importance que pouvait avoir, à tous les points de vue, pour une ville et pour son arrondissement, une réunion d'hommes ayant, comme vous, consacré leur vie au développement et au progrès de l'agriculture, à l'avancement des sciences et principalement de la science historique et de l'archéologie.

Est-il rien de plus utile et de plus intéressant que ces leçons données libéralement, pendant huit jours, aux agriculteurs et aux hommes de progrès, ces concours si brillants, organisés par vous, qui ont attiré dans notre ville de si nombreux visiteurs, et qui, institués par votre Société depuis plus de 40 ans, ont réalisé tant de progrès dans notre chère Bretagne ? Les encouragements que vous donnez à l'agriculture et aux éleveurs de chevaux et de bestiaux, les récompenses, médailles et primes que vous distribuez si largement, n'amèneront pas seulement le développement de ce progrès, déjà atteint, que votre Société s'est proposé pour but ; ils détermineront encore, et plaise à Dieu que ce soit dans un avenir prochain ! l'amélioration du sort des habitants des campagnes, la classe de notre population la plus nombreuse et la plus digne d'intérêt.

Nous, habitants de la ville, c'est surtout, Messieurs, de vos leçons du soir que nous avons été touchés. Tous les esprits sont ouverts à la science lorsqu'elle se présente sous les formes aimables dont vous savez la revêtir, et vous avez pu juger, à l'empresse-

ment avec lequel nous nous sommes rendus à vos conférences, et au recueillement avec lequel elles ont été écoutées, combien les peines que vous vous êtes données pour nous instruire et le talent de vos orateurs nous ont inspiré de reconnaissance et de sympathie.

Ces peines, nous en avons le ferme espoir, ne seront pas perdues ; il se trouve dans notre ville bien des esprits cultivés ; beaucoup d'hommes ayant des loisirs, et pouvant porter leurs études sur les sciences qui font l'objet des vôtres. Vous avez déposé en eux un germe qui fructifiera, et nous croyons fermement que si vous revenez un jour à Lannion, si une nouvelle Session de l'Association bretonne s'ouvre dans notre cité, vous reconnaîtrez que vos bons enseignements auront porté les fruits que vous êtes en droit d'en attendre.

Vous laisserez à Lannion, Messieurs, un souvenir qui ne se perdra jamais et que, pour notre part, nous conserverons toujours comme l'un des plus doux de notre vie. L'amabilité dont vous avez fait preuve envers les habitants de cette ville ; le charme d'esprit, autant que de science, que vous avez répandu autour de vous, vous ont conquis tous les cœurs, et vous pouvez nous croire, quand nous vous disons que tous nos concitoyens, autant que nous-même, vous sont reconnaissants de vos leçons, de votre urbanité, de l'aménité de vos rapports avec eux, et que nous voyons tous avec regret le moment de notre séparation.

Nous vous prions d'être notre interprète auprès de votre vénérable Directeur général, M. Rieffel, qui n'a pas pu assister à cette dernière réunion ;

veuillez lui dire combien nous lui savons gré d'avoir honoré la ville de Lannion de sa présence et que nous avons été heureux de saluer en lui le fondateur de l'Association bretonne.

Nous ne vous disons pas adieu, Messieurs, nous espérons que Lannion vous reverra, et puisse une nouvelle session vous réunir à nous dans un avenir prochain !

Après ces discours, les Membres de l'Association se sont rendus à la mairie, où l'administration municipale leur offrait un lunch d'adieu. Toutes les notabilités de Lannion se trouvaient à cette réunion où n'a cessé de régner la plus franche cordialité. M. le vicomte de la Villemarqué, portant un toast à M. le maire de Lannion, a exprimé en quelques mots les sentiments de reconnaissance de l'Association bretonne envers la ville de Lannion ; puis M. le comte de Carcaradec, au nom de la section hippique, a prononcé les paroles suivantes :

« Au nom de mes collègues de la section hippique, j'ai l'honneur de remercier M. le maire, MM. les adjoints et MM. les conseillers municipaux de la façon si aimable avec laquelle ils nous reçoivent ici aujourd'hui ; je tiens à les remercier aussi d'avoir bien voulu mettre à notre disposition une des plus jolies promenades de la ville, ce qui nous a permis d'avoir un des plus beaux Concours hippiques que l'Association bretonne ait offert jusqu'ici.

» Permettez-moi d'exprimer un regret, c'est l'absence de notre honorable président de la section

hippique, M. le baron de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, qui a été retenu à Paris pour des affaires importantes ; s'il était ici, Messieurs, il saurait mieux que moi vous exprimer notre reconnaissance. »

Les Membres du Congrès se sont ensuite retirés, emportant le meilleur souvenir de l'accueil sympathique qu'ils ont reçu à Lannion.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANNION

Du 8 Novembre

A la séance du 8 novembre tenue par notre Conseil municipal, il a été question de la session tenue au mois de septembre, à Lannion, par l'Association bretonne.

Le président a fait connaître au Conseil les résultats financiers des expositions et fêtes qui ont eu lieu à Lannion, pendant la tenue du Congrès de l'Association bretonne, et fait remarquer que les recettes effectuées par suite des droits d'entrée établis aux diverses expositions, ouvertes par la ville et aux Concours hippique et de bestiaux, organisés par l'Association bretonne, ont couvert les frais et dépassé de beaucoup les prévisions du Conseil.

Le maire a exposé que la session du Congrès qui s'est tenu à Lannion, du 8 au 14 septembre, a laissé *dans l'esprit du Conseil et de tous les habitants les meilleurs souvenirs; que la ville et principalement le commerce en ont retiré des avantages réels* et que sous le rapport intellectuel, les excellentes leçons que nos concitoyens ont puisées dans les entretiens et les conférences des hommes distingués que renferme l'Association, ne peuvent que leur être profitables. Il a proposé de remercier les membres du Congrès du choix qu'ils ont fait de la ville de Lannion pour y tenir leur dernière session.

Le Conseil vote à l'unanimité des remerciements au Congrès de l'Association bretonne et décide qu'un extrait de sa délibération serait adressé à son vénérable directeur, M. Jules Rieffel.

ASSOCIATION BRETONNE

COMPTE DE GESTION

Du 12^e exercice. Année 1884

RECETTES

Caisse après règlement de 1883.....		4,783 ⁵⁰
Subventions encaissées ou à encaisser pour 1884 :		
Département des Côtes-du-Nord, subvention spéciale.....	2,000 ⁰⁰	
— — — — — ordinaire.....	300	
— — du Finistère, subvention ordinaire.....	300	
M. de Larcinty (à encaisser).....	500	
La Ville de Lannion.....	500	4,420 »
Le Comice de Lannion.....	300	
— — de Plestin.....	200	
— — de Perros.....	200	
— — de Plouaret.....	20	
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.....	100	
Part de la Ville de Lannion dans l'impression du catalogue du Concours hippique.....		70 »
Produit des entrées d'animaux, des retenues, et des prix non attribués.....		1,601 65
Vente de volumes.....		30 »
Cotisations encaissées en 1884.....		8,942 »
Total.....		19,846 ¹⁵

DÉPENSES

Frais de recouvrement par banquiers et timbres mobiles.....		328 ⁵⁰
Frais d'avances par banquiers.....		36 60
Frais par divers et correspondances.....		52 »
Concours de Châteaubriant. — Affichage réclamé et laissé pour compte.....		56 »
Concours de Lannion. — Timbrage des affiches, envoi et affi- chage.....	195 ⁵⁵	
— — — — — Affranchissement des pro- grammes des Concours.....	30 »	
— — — — — Primes aux bœufs et aux porcs.....	4,825 »	14,145 85
— — — — — Primes aux chevaux.....	8,500 »	
— — — — — Primes aux produits.....	100 »	
— — — — — Médailles.....	429 »	
— — — — — Menus frais et gratifications.....	66 30	
Frais généraux. Gérance.....		500 »
Agriculture. Impressions.....	1,987 ³⁵	
— — — — — Affranchissement des volumes à 50 ^e	250 »	2,237 35
Archéologie. Impressions.....	1,323 »	
— — — — — Affranchissement des volumes à 50 ^e	250 »	1,573 »
Caisse après règlements (compris 500 fr. à encaisser).....		916 85
Somme égale aux recettes.....		19,846 ¹⁵

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Directeur général : M. Jules RIEFFEL.

CLASSE D'AGRICULTURE

Directeur : M. le comte P. DE CHAMPAGNY.

Trésorier : M. KERSANTÉ.

Secrétaire Général : M. HAUGOMAR DES PORTES.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

Directeur : M. le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ.

Sous-Directeur : M. A. DE LA BORDERIE.

Secrétaire : M. Robert OHEIX.

SECTION HIPPIQUE

Président : M. le baron DE LAREINTY, Sénateur.

Secrétaire : M. le comte DE CARCOUET.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

MEMBRES FONDATEURS

NOTA. — Les lettres capitales, à la suite des localités, indiquent :
C.-d.-N., le département des Côtes-du-Nord ; — F., le département du Finistère ; — I., ou I.-et-V., le département d'Ille-et-Vilaine ; — L., ou L.-I., le département de la Loire-Inférieure ; — M., le département du Morbihan.

MM. Marquis d'Argentré, chât. du Plessis, Argentré, I.-et-V.
Audren de Kerdrel, sénateur, St-Uhel, près Lorient.
Vte de Bézizal, Louis, député, chât. des Granges, près Moncontour, C.-d.-N.
Du Breil de Pontbriand, Angé, chât. de la Brousse Briantais, par Matignon, C.-d.-N.
Cte de Carcouët, chât. de Quefferon, près Lamballe, C.-d.-N.
Vte de Champagny, Henri, sénateur.
Général Espivent de la Villeboisnet, sénateur, Nantes.

- MM. Goffart, rue Chapsal, 21, Paris.
 M^{is} de Gouvello, anc. député, 25, rue de Grenelle
 St-Germain, Paris.
 Cte de Guéhéneuc de Boishue, chât. de la
 Guerche, à St-Hélen, près Dinan, C.-du-N.
 De Keranflec'h, château du Quénélec, à Mûr,
 C.-du-N.
 De Kercado, anc. député, chât. du Plessis,
 à St-Dolay, par La Roche-Bernard, M.
 Cte de Kergariou, chât. de Bonaban, à La
 Gouesnière, I.-et-V.
 M^{is} de Kerouartz, chât. des Salles, Guingamp.
 De la Borderie, Arthur, à Vitré, I.-et-V.
 De la Haye Jousselin, cons. gén. à Derval, L.-I.
 Cte de Lambilly, chât. de Lambilly, près
 Ploërmel, M.
 Baron de Lareinty, sénateur.
 Vte de Langle, Augustin, à Vitré, I.-et-V.
 M^{is} de Langle, chât. du Plessis, à La Couyère,
 par le Sel, I.-et-V.
 Vte de la Noué, chât. des Aubiers, à Hillion,
 près Saint-Brieuc.
 Cte de Lorgeril, Charles, chât. de la Bourban-
 çais, à Pleugueneuc, I.-et-V.
 Loysel, général, anc. sénateur, Alger.
 Prince de Lucinge, anc. député, chât. de Coat-
 an-Noz, près Belle-Isle-en-Terre, C.-d.-N.
 Cte des Nétumières, chât. de la Magnane, par
 Saint-Aubin-d'Aubigné, I.-et-V.
 Mgr Nouvel, évêque de Quimper.
 Duc de Rohan, cons. gén. à Josselin, M.
 Société archéologique de Rennes.
 Vandercolme, à Rexpoëde, Nord.
 Martin des Landes, à Kervignac, près Douar-
 nenez, F.
 La Monneraye (Cte de), sénateur, chât. du Clé-
 zio, à Caro, M.

MEMBRES ORDINAIRES

- MM. Abadie, médecin-vétérinaire, à Nantes.
 Abgrall, Yves-Marie, à Lannilis, F.
 Alleux (des), ch. de La Vieuville, Fougères, I. V.
 Andigné (C^{te} d'), chât. du Kervezo, Muzillac, M.
 Apuril, Arthur, chât. de Bélouan, à Ménéac, M.
 Armaillé (marquis d'), château de la Douve, au
 bourg d'Iré, près Segré, Maine-et-Loire.
 Arnould, député, boulevard des Batignolles,
 20, à Paris.
 Aubert (d'), J., chât. de la Hauguemerais,
 près Matignon, C.-d.-N.
 Balcon, Th., not. à Châteauneuf-du-Faou.
 Bahezre de Lanlay, F., à Plounévez-Quintin,
 C.-d.-N.
 Barbe, orientaliste, membre de l'académie des
 Félibres et de la Société des gens de lettres
 à Buzet-sur-Tarn, Haute-Garonne.
 Barbier, fabric. d'instruments aratoires, à Ros-
 trenen, C.-d.-N.
 Barmont (Nicolazo de), à la Touche-St-Joseph,
 près Redon.
 Barthélemy (de), Anatole, 9, rue d'Anjou-Saint-
 Honoré, Paris.
 Bascher de Beaumarchais, chât. de Beaumar-
 chais, près les Sables-d'Olonne, Vendée.
 Baudic, avoué à Vannes.
 Bazouge, libraire à Dinan, C.-d.-N.
 Mgr Bécél, évêque de Vannes.

- MM. Béchenec (de), chât. de Beauvais, en Noyal-sous-Bazouges, I.-et-V.
 Bégassière (de la), à Plorec, près Jugon, C.-d.-N.
 Bégassière (de la), Emm., à Guingamp, C.-d.-N.
 Bellabre (J. de), maire de Senven-Léart, C.-d.-N.
 Belleissue (de la), ancien juge, à St-Brieuc.
 Belinaye (Cte de la), chât. du Bois-le-Houx, près Fougères, I.-et-V.
 Belinaye (Vte de la), près Fougères, I.-et-V.
 Bélizal (de), Hyacinthe, chât. de Bellevue, près Moncontour, C.-d.-N.
 Berthois (de), colonel, chât. des Bretonnières, à Erbrée, près Vitry, I.-et-V.
 Bigne-Villeneuve (de la), Paul, à Rennes.
 Billot, Charles, cons. gén. Grand-Fougeray, I.-et-V.
 Bintinaye (Vte de la), ch. de la Rivière, prés. du Comice d'Evran, C.-d.-N.
 Blanchardière (de la), chât. du Val, Guildo, près Matignon, C.-d.-N.
 Blanchet, Charles, Landerneau, F.
 Blavor-Duchêne, maire de Carhaix, F.
 Blois (de), Aymar, chât. de Poulguinan, à Quimper.
 Boberil (Cte du), chât. de Beauchêne, à Renazé (Mayenne).
 Bodéléac (Garnier), maire, à Quintin, C.-d.-N.
 Boisboissel (Cte de), 87, rue Lauriston, Paris.
 Bois de la Villerabel (du), Arthur, à St-Brieuc.
 Boishamon (du), Ch., maire de Pluduno, chât. de Montchoix, près Plancoët, C.-d.-N.
 Bois Riou (de), chât. de Bois Riou, au Trévou, par Perros-Guirec, C.-d.-N.
 Bonnemère, Lionel, 47, rue N.-D. de Lorette, Paris.
 Borderie (de la), Waldeck, cons. gén., Vitry, I.-et-V.

- MM. Boscher-Delangle, Paul, notaire, à Quintin, C.-d.-N.
 Boscher-Delangle, banq., à Loudéac, C.-d.-N.
 Bot de Talhouet (du), chât. de Trémobian, à Guypronvel, près Brest.
 Botmiliau (de), Adolphe, à Gouelin, par Lannollon, C.-d.-N.
 Botmiliau (de), Jules, à Pommerit-le-Vicomte, C.-d.-N.
 Bouan de Chef-du-Bos (de), chât. du Val, Plan-guenoual, C.-d.-N.
 Mgr Bouché, évêque de St-Brieuc et Tréguier.
 Boucher, notaire à Landerneau.
 Bouëtiez de Kerorguen (du), avocat à Lorient, Morbihan.
 Bouëtiez de Kerorguen (du), anc. cons. gén. à Lorient, M.
 Bourel de la Roncière, à La Roche-sur-Yon.
 Bourg (du), Paul, cons. général, château de La Roche, près Châteaubourg, I. V.
 Bourgeois, notaire à Morlaix.
 Bréhier, Alphonse, à Châteaubriant.
 Breil de la Caunelaye (Cte du), chât. du Crévy, près Ploërmel, M.
 Breil de Landal (Vte du), chât. de Landal, à la Boussac, I. V.
 Breil de Marzan (du), Olivier, rue des Capucins, à St-Brieuc.
 Breil de Pontbriand (Vte du), Paul, cons. gén., chât. de la Brousse-Briantais, près Matignon, C.-d.-N.
 Breil de Pontbriand (du), J.-B., chât. de Kerservan, près Guémené-sur-Scorff, M.
 Burnet-Stears, John, manoir de Kersteers, près Brest.
 Cadeville (comte de), Landerneau.
 Caill, Claude, agriculteur à Kerdigant, en Plouzévédé, F.

- MM. Calan (de), J., 3, rue St-François, à Quimper.
 Cambourg (V^{te} de), chât. de Guesnache, par Bénodet, F.
 Campion, L., négociant, à Lannion.
 Caradec, Albert, avocat, conseiller général, à Vannes.
 Caradec, président du tribunal civil, à Vannes.
 Carcaradec (V^{te} de), Anatole, chât. de Kérvon, près Lannion, C.-d.-N.
 Carheil (C^{te} de), Augan, par Campénéac, M.
 Carheil (Cte de), Ernest, chât. de la Guichardièrre, en Carentoir, M.
 Carné-Coëtlogon (M^{is} de), sénateur, chât. de la Ville-ès-blancs, à Sévignac, près Broons, C.-d.-N.
 Carné (V^{te} de), Edmond, chât. de Cadolan, à Guingamp, C.-d.-N.
 Carné (Cte de), Olivier, chât. du Glazan, à Canihuel, C.-d.-N.
 Carron, Paul, à Piré, I. V.
 Carron, Jules, cons. gén., chât. de Piré, à Piré, I. V.
 Cazin d'Honincthon (baron), à Taulé, F.
 Chalus (de), Louis, à Landevennec par Argol, F.
 Chamaillard (de), anc. député, à Quimper.
 Chamaillard (Henri de), avocat à Quimper.
 Champagny (V^{te} Paul de), chât. de Keranroux, près Morlaix.
 Champagny (H. de), fils, chât. de Kerduel, près Lannion.
 Chancerelle, Wincelas, à Douarnenez, F.
 Charil des Mazures, sous-inspecteur des forêts à Rennes.
 Charner, à Saint-Brieuc.
 Chauffier (l'abbé), secrét. de l'Evêché, à Vannes.
 Chauveau (Cte de), chât. de Kériolet, près Concarneau, F.
 Charrette (Urbain de), chât. de la Contrie, Couffé, L.-I.

- MM. Chauveau, J., expert à Varades, L.-I.
 Cheminant, notaire à St-Renan, F.
 Chesnel, ingénieur, à Nantes.
 Chevillote, Charles, à Brest.
 Chirade, régisseur au ch. de la Rochegiffard, commune de Sion, L.-I.
 Clésieux (Cte du), Achille, rue d'Orléans, à Saint-Brieuc.
 Clésieux (Vte du), Olivier, chât. de St-Illan, près St-Brieuc.
 Cleuziou (du), Hippolyte, à Plounévez-du-Faou, F.
 Closmadeuc (de), docteur-médecin, à Vannes.
 Coetgourden (de), René, à Quimper.
 Coniac (de), chât. de la Robinais, près Bain, I.-et-V.
 Coroller, Eugène, Quintin.
 Cotteux, Marcel, clerc de notaire, à Derval, L.-I.
 Couaridouc (de), château de Carnaba, Guingamp, C.-d.-N.
 Couëssin (de), Athanase, chât. de Kerougas, par Assérac, L.-I.
 Couëssin (de), Auguste, chât. de la Côte, près St-Brieuc.
 Couët, Eugène, banquier, à Quintin, C.-d.-N.
 Courcy (Pol de), à St-Pol-de-Léon.
 Courson (de), chât. de Lizandré, Plouha.
 Coutances (de), chât. de Bodéan, à Saint-Jacut, par Allaire, M.
 Cleuziou (du), Louis, château de Kervenno, Lannion.
 Courte (C^{te} de), St-M'hervé, près Vitré.
 Courtois, Victor, négociant, rue de la Mairie, 2, à Brest.
 Courville (de), à Fougères, I. V.
 Crespel de la Touche, chât. de la Bornière, Bain, I.-et-V.
 Cudennec, Aimé, à Kerargoff, Plabennec, F.

- MM. Curnier, Edmond, à Trorozec, près Lannion.
 Cuverville (de), Louis, châ. de Kérauter, à Ste-Tréphine, C.-du-N.
 Cuverville (de), anc. député, châ. de la Porte-Dohain, près Uzel, C.-du-N.
 Cuy (de), châ. du Roz, commune du Quillio, près Uzel, C.-du-N.
- Dannes (Cte de), châ. de Talhouet, près Rochefort-en-Terre, M.
 Davost, Châteaubriand.
 Deloze, à sa terre de St-Gildas, en Dréfféac, L.-I.
 Deluen, Emile, 4, rue Santeuil, Nantes.
 Deluen, Ernest, propriétaire à Bain de Bretagne, I.-et-V.
 Denoual de la Billiais, not. à Tinténiaç, I. V.
 Des Jars de Kéranroué, Pierre, à Morlaix.
 Des Jars, Louis, Belle-Isle-en-Terre.
 Després, rue du Château, 18, à Brest.
 Després, père, châ. du Temple, près la Guerche, I. V.
 Després (fils), cons. gén., châ. du Temple.
 Dezaunay, 160, route de Rennes, à Nantes.
 Dieuleveult (de), Camille, à Bohars, près Brest.
 Drouillard, châ. de Kerlaudy, St-Pol-de-Léon.
 Dufilhol, Edgard, à Lorient, M.
 Durand, propriétaire, faubourg Roger, à Fougères, I. V.
 Durfort de Lorges (Vte de), châ. d'Ancenises-Bois, par Riaillé, L.-I.
- Ehanno, notaire, à Hennebont, M.
 Elva (Cte d'), Auguste, châ. de Changé, près Laval.
 Esnault, avoué, à Loudéac.
 Estourbeillon (Cte Regis de l'), 1, rue Sully, Nantes.
 Euzenot (l'abbé), vicaire à Guidel, par Gestel, M.

- MM. Eveno (l'abbé), aum. des Dames de la Retraite, Lannion.
- Ferré (de), anc. officier de marine, châ. du Coëtlosquet, par Pleyber-Christ, F.
 Ferrière (l'abbé de la), châ. de Coëtuhan, Rohan, M.
 Ferron (de), Charles, châ. de Léauville, à Landujan, par Montauban, I.-et-V.
 Flagelle, expert, à Landerneau.
 Fontan, ancien officier de marine, à Lorient.
 Foucaud (de), Auguste, rue de Belair, à Rennes.
 Foucaud (de), René, châ. de Launay, Bréhand-Moncontour, C.-d.-N.
 Fou de Kerdaniel (du), châ. de Bonabry, Hillion, près Saint-Brieuc.
 Fraïn de la Gaulayrie, rue de Nantes, à Vitré.
 France (Cte de), Francis, St-Malo, I.-et-V.
 Fraval, Gustave, à Quintin, C.-d.-N.
 Frélaud Ducours, anc. vic. général, à St-Brieuc.
 Fretay (Charles du), châ. de Kerlouarn, en Plouaré, par Douarnenez, F.
- Gahier, cons. général, à Rougé, L.-I.
 Gahier, avocat, à Nantes.
 Gahier (l'abbé L.), à Rougé, L.-I.
 Gaillard (l'abbé), aumônier de l'hospice général, Nantes.
 Galerne, recteur de Canihuel, C.-d.-N.
 Gardin de la Bourdonnaye, juge doyen au tribunal civil de Brest, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Brest.
 Garnier, fabricant d'instruments aratoires, à Redon, I.-et-V.
 Gastinel, Arsène, propriétaire cultivateur, à Gènes, I.-et-V.
 Gauchet, concess. du Lawes-Phospho Guano, sur la Fosse, 92, Nantes.

- MM. Gaultier de Kermoal, Adolphe, au Pont-de-Gouët, Saint-Brieuc.
 Genouillac (de), Olivier, Rennes.
 Gervinai (de la), place St-Sauveur, Dinan, C.-d.-N.
 Ginoux de Fermon, député, 48, rue de Bourgogne, Paris.
 Goasguen (l'abbé), curé à Plouescat, F.
 Goës Briand (de), Charles, chât. du Stangmeur, près Daoulas, F.
 Goubin, maire de Loperhet, chât. du Kerenc'hoat près Le Faou.
 Grandjean, notaire, à Ploërmel, M.
 Grimaudière (de la), Hippolyte, château de la Hamonaye, près Châteaubourg, I. V.
 Grontec (Le), à St-Gilles-Pligeaux, C.-d.-N.
 Guébriant (Cte de), cons. gén., chât. de Kerdaniel, St-Jean-Kerdaniel, C.-d.-N.
 Guerdavid (Vte de), Gaston, chât. de Keraël, par Guerlesquin, F.
 Guermeur, avoué à Châteaulin, F.
 Guesdon, à St-M'hervé, I. V.
 Gueydon (de), vice-amiral, près Landerneau.
 Guibert, Augustin, armat., à St-Servan, I. V.
 Guibert, Mathurin, cons. gén. armateur, à St-Servan, I. V.
 Guiheneuc, notaire, à Vitré, I. V.
 Guillard (l'abbé), rue du Frouit, 3, à Quimper.
 Guillemot, avocat, place St-Michel, à St-Brieuc.
 Guillier (Cte du), chât. du Guillier, près Jugon, C.-du-N.
 Guitton (Vte de), chât. de Bonnefontaine, Antrain, I. V.
 Hairye (de la), anc. recev. des finances, à Quimperlé.
 Halgouët (du), Hippolyte, château de Tregranteur, près Josselin, M.
 Halgouët (comte du), Adolphe, id.

- MM. Halgouët (V^{te} du), chât. de Juzet, Guémené-Penfao, L.-I.
 Halligon, Louis, chât. du Rouall, près Lannilis, F.
 Hamon du Plessis, cons. gén., Pontivy, M.
 Haugmard, J.-M., banquier, à Savenay, L.-I.
 Haugoumar des Portes, Charles, conseiller général, à Lamballe, C.-d.-N.
 Hémerly de Goascaradec, château du Bois-hardy, à Moncontour, C.-du-N.
 Henri, Pierre, de Plourin, F.
 Hersart de la Villemarqué (vicomte), membre de l'Institut, château de Keransker, près Quimperlé.
 Heuzé, directeur de la filature, à Landerneau, F.
 Hévin, Emile, Moulins, I.-V.
 Hévin, prop. à Erbrée, près Vitré.
 Huchet du Guermeur, juge au tribunal de Quimperlé.
 Huon de Kermadec, Casimir, cons. gén., St-Pol-de-Léon.
 Huon de Kermadec, à Plouëzoch, près Morlaix.
 Huon de Penanster, anc. député, à Lannion, C.-d.-N.
 Hùe, à Rennes, rue Louis-Philippe, 2.
 Jégou du Laz (vicomte), Eugène, château de Penanrun, près Daoulas, F.
 Jégou du Laz, Paul, à St-Pol-de-Léon.
 Kerdrel (de), Paul, conseiller général, chât. du Brossay, par Rochefort-en-Terre, M.
 Kerdrel (de), Paul, cons. gén., à Lannilis, F.
 Kéréver (Charles de), à Tréguier, C.-d.-N.
 Kéréver (de), château Bily, en Ploufragan, près Saint-Brieuc.
 Kergariou (marquis de), château de Costiliau, près Lannion, C.-d.-N.

- MM. Kergariou (C^e Emmanuel de), chât. de la Granville, près Châtelaudren, C.-d.-N.
 Kergariou (vicomte de), Rolland, chât. de Beau regard, à Cléguérec, M.
 Kergrist (vicomte de), Joseph, rue de Brest, à Morlaix.
 Kergu (comte de), chât. du Closneuf, à Andel, près Lamballe.
 Kérigant (de), à Quintin.
 Kéridec (vicomte de), chât. de Kerfrezec, maire de St-Hélène.
 Kérisouet (Le Gallic de), père, château de Mé noré, près Guémené-sur-Scoff, M.
 Kérisouet (Le Gallic de), fils, id.
 Kermel (de), Louis, chât. de la Porte-Dohain, près Uzel, C.-d.-N.
 Kernier (marquis de), chât. du Bois-Cornillé, près Vitré, I.-et-V.
 Kerroz, Emile, Brest.
 Kerroz, Ernest, Brest.
 Kerouanton, notaire, à St-Renan, F.
 Kerouartz (Cte de), à Guingamp, C.-d.-N.
 Kerret (Vte Carlo de), chât. de Botiguerri, par Fouesnant, F.
 Kerret (Hugues de), chât. de la Forêt, près Hennebont.
 Kersanté, à Ploubalay, C.-d.-N.
 Kersauson (Cte de), Guy, chât. de Kerjean, au Conquet, F.
 Kersauson de Pénendreff, notaire, à Brest.
 Kervasdoué (Cte de), chât. de Kervasdoué, à Plouzané, F.
 Kervasdoué (de), François, chât. de Mogue rou, à Locmaria-Plouzané, F.
 Kervasdoué (de), à Lannion.
 Kervers (vicomte de), ch. de Lanrigan, par Combourg.
 Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaus sées, à St-Nazaire.

- MM. La Bégassière (de), Adrien.
 La Brosse (de), Louis, château d'Orvault, à Orvault, L.-I.
 La Buharaye (de), château de Callac, à Plu melec, M.
 La Caunelaye (Cte du Breil de Pontbriand, de) chât. de la Caunelaye, à Plancoët, C.-d.-N.
 Lacoste, Châteaulin.
 La Féronnays (de), cons. gén., à St-Mars-la-Jaille, L.-I.
 Laimé, Adolphe, à Quimper.
 La Jaille (général M^{is} de), château de Trefeun-teniou, par Morlaix.
 Lallemand, avocat, à Vannes.
 Lallié, rue Bertrand Geslin, 5, Nantes.
 Lambilly (comte de), chât. de Nay-sur-Erdre, près Sucé, L.-I.
 La Monneraye (de), à Montfort, Ille-et-Vilaine.
 La Morvonnais (de), chât. du Manoir, Bruz, I.-et-V.
 La Motte-Colas (de), Alfred, maire de Pléboulle, chât. de Launay, par Matignon, C.-du-N.
 Lanascot (comtesse de), chât. de Coëlan, par Collinée, C.-d.-N.
 Langle (vicomte de), Alphonse, château des Tesnières, près Argentré, I.-et-V.
 Langle-Beaumanoir (M^{is} de), chât. de Beauma noir, à Evran, près Dinan.
 Lanjuinais (Cte), député, rue du Luxembourg, 31, Paris.
 Lannurien (de), Etienne, conseiller général, à Morlaix.
 Lareinty (de), Jules, château de Chassenon, par Blain, L.-I.
 Larère, négociant, place du Champ, à Dinan.
 Largentaye (Rioust de), Frédéric, député, près Plancoët, C.-du-N.
 La Rivière (de), Raymond, château de la Bou teillerie, à Combourg, I.-et-V.

- MM. La Sablière (de), château de Lanniron, près Quimper.
 La Touche (Cte de), à Saint-Brieuc.
 Launay (de), à Lamballe, C.-d.-N.
 Laurant, notaire, à Rostrenen, C.-d.-N.
 Lautrec (Cte de), L.-I.
 La Vieuville (Gaston de), à la Vieuville, St-Cast, C.-d.-N.
 La Vieuville (de), maire de Saint-Cast, par Matignon, C.-d.-N.
 La Villarmois (de), à Trans, I.-et-V.
 La Villeféron de Riverieux (de), Légué-St-Brieuc.
 La Villegontier (Cte Gérard de), château de Parné, près Fougères, I.-et-V.
 La Villehéleuc (de), château de la Villehéleuc, à Hénanbihen, C.-d.-N.
 La Villethéart (Cte de), chât. de la Villethéart, à la Bouillie, par Hénanbihen, C.-d.-N.
 Le Bas, prop. agr., à Sainte-Geneviève, Malstrois, M.
 Le Bel de Penguilly, chât. de Penguilly, près Saint-Glen, C.-d.-N.
 Le Berre, cons. gén., à Neuillac, près Pontivy, M.
 Le Bian, négociant, rue Monge, à Brest.
 Le Bihan, Henry, prop., à Plestin, C.-d.-N.
 Le Bouteillier (Vte), à Fougères, I.-V.
 Le Bris, Joseph, propriétaire cult., à Kergrist, par Pontivy, M.
 Le Clec'h, Germain, agriculteur à Kervéguen, près Plounévez-du-Faou, F.
 Le Clerc, Arthur, à la Verrerie, près Fougères, I.-et-V.
 L'Ecluse (de), Amédée, à Audierne, F.
 L'Ecluse (de), Edmond, id.
 Lecot, propriétaire, à Châteaubriant.
 Le Court, Charles, cons. gén., négociant, à Nantes.
 Le Cozic (l'abbé), rect., à Pleudaniel, C.-d.-N.

- MM. Le Deuff, prop. à Moustoir, par Maël-Carhaix, C.-d.-N.
 Le Flô (général), chât. du Nec'hoat, Morlaix.
 Le Floch, Louis, propriétaire cultivateur, à Minimur, près Vannes.
 Le Forestier de Quillien, près Landerneau.
 Le Gac de Lansalut, Boqueho, près Châtelaudren.
 Le Gall (l'abbé), prof. au collège, Guingamp.
 Le Gualès de Mézaubran (C^{te}), Légué-St-Br.
 Le Gualès de Mézaubran, Alain, id.
 Le Gonidec de Traissan (Cte), député, chât. de la Baratière, Vitré.
 Le Gonidec de Traissan (Cte), Paul, rue Saint-Mathurin, Laval.
 Le Gonidec de Traissan (Vte), Charles, 3, quai Châteaubriand, Rennes.
 Le Gorrec, président du Comice de Pontrieux, C.-d.-N.
 Legué, Victor, à Saint-Brieuc.
 Le Guillou Pénanros, Gust., à Concarneau, F.
 Le Guillou Pénanros, Hip., à Concarneau, F.
 Lehoux, docteur-méd., rue J.-J. Rousseau, à Nantes.
 Le Lasseur, Albéric, chât. de Pozinière, près Nantes.
 Leloup de Varennes, prop., à Brest.
 Le Masne de Brons (Albert), 9, route de Paris, St-Etienne-de-Montluc, L. I.
 Le Mée (l'abbé), recteur à Trédaniel, C.-d.-N.
 Lembezat, Rieffelland, Nozay, L. I.
 Le Mesle du Porzou (Cte), anc. Direct. des cont. Ind., ch. de Lanoë-Verte, Lanloup, par Plouha, C.-d.-N.
 Lemoing, prés. du Comice de Goarec, C.-d.-N.
 Le Moyne, chez M. de Chamaillard, à Quimper.
 Léon (Prince de), député, à Josselin, M.
 Le Pays du Teilleul, Emile, Grand'Rue, à Fougères, I.-et-V.

- MM. Le Pays du Teilleul, René, id.
 Le Pommelec (baron Ed.), à Binic, C.-d.-N.
 Le Provost (l'abbé), secrét. à l'Evêché, Saint-Brieuc.
 Le Provost de Launay, père, châ. de Chef-du-Bois, près La Roche-Derrien.
 Le Provost de Launay, député, châ. de Chef-du-Bois, près La Roche-Derrien.
 Le Quillec, curé à Carquefou, L.-I.
 Le Quen d'Entremeuse, 2, rue de Bréa, Nantes.
 Leroux, Prosper, prop. à Nozay, L.-I.
 Leroux, Prosper, fils, à Nozay, L.-I.
 Le Roux, Alcide, rue des Arts, Nantes.
 Le Sage, ancien maire, à Dinan, C.-d.-N.
 Le Saulnier de St-Jouan, Francis, Binic, C.-d.-N.
 Lescoët (M^{is} de), château de Lesquiffiou, par Pleyber-Christ, F.
 Lesguern (de), Charles, châ. de Pencran, près Landerneau, F.
 Lesguern (Cte de), Albert, prés. du Comice de St-Nicolas-du-Pélem, châ. de Kérauter, Ste-Tréphine, C.-d.-N.
 Lestang du Rusquec (Cte de), châ. de Kerezelec, près St-Pol-de-Léon, F.
 Lestang du Rusquec (de), Henri, châ. de Kerrouseré, à Sibiril, St-Pol-de-Léon, F.
 Leussier, Joseph, notaire à Châteaubriant.
 Liégeard (général baron de), châ. de la Vallée, près Lamballe, C.-d.-N.
 Limon (l'abbé), chanoine titulaire, St-Brieuc.
 Limon, à Saint-Brandan, C.-d.-N.
 Lorgeril (Vte de), châ. de Goudemail, près Châtelaudren, C.-d.-N.
 Lorgeril (Cte de), Victor, châ. du Colombier, Hénon, près Moncontour, C.-d.-N.
 Lorgeril (de), fils, châ. du Colombier, Hénon.
 Lorois, député, à Muzillac, M.
 Lotz, const. mécanicien, à Nantes.

- MM. Macé, rédacteur en chef du *Petit-Breton*, à Vannes.
 Madec (de), à St-Thégonnec.
 Madre (de), château de Folleval, Ticheville, Orne.
 Magouët de la Magouërie, à Châteaubriant.
 Mahé (l'abbé), curé à Châteaubriant.
 Maquillé (Cte de), châ. de La Touche, à Nozay, L.-I.
 Marc'hallac'h (l'abbé du), vic.-g., à Quimper.
 Marin, ancien sous-préfet, châ. de Launay, à Pleslin, C.-d.-N.
 Martin, docteur-médecin, à Dinan, C.-du-N.
 Martin, notaire à Quintin.
 Mauduit (Henri de), Quimperlé.
 Mauduit (Joseph de), Quimperlé.
 Mazurié, J.-B., à Quintin.
 Ménard (Anthime P. L.), fils, avocat, rue St-Julien, 2, à Nantes.
 Meslier (l'abbé), vicaire à Châteaubriant.
 Mérot des Granges, maire à la Galotière, en Lusanger, L.-I.
 Montgermont (de), Léonard, châ. des Graves, St-Méen, I.-et-V.
 Monti de Rézé (C^{te} René de), châ. de la Bretonnière, par St-Etienne-de-Montluc, L.-I.
 Mottay (du), Henri, châ. du Mottay, à Evran, C.-d.-N.
 Mottin, châ. Launayguen, Plémet, C.-du-N.
 Moulin de Paillard (du), châ. de Kerthomas, à Sarzeau, M.
 Nantois (Cte de), Arthur, château de Nantois, Pléneuf, C.-d.-N.
 Nantois (Vte de), F., châ. de Kerdurand, à Riantec, M.
 Nétumières (Mis des), château de Montbouan, près Piré, I.-et-V.
 Nétumières (Cte des), Raymond, châ. du Châtelet, près Vitré, I.-et-V.

- MM. Nétumières (Cte des), Ivan, châ. des Rochers, près Vitré, I.-et-V.
 Nétumières (Cte des), Guy, château des Nétumières, près Vitré, I.-et-V.
 Nétumières (Vte des), Elie, châ. de la Montagne La Guerche, I.-et-V.
 Neumager, trés. de la fabrique, à Guingamp.
 Nicol (l'abbé), à Vannes, M.
 Noué-Billaud (de la), châ. de Créviac, près Nozay, L.-I.
 Nouël (de), Edmond, châ. de Kertanouarn, près Paimpol, C.-d.-N.
 Nouël (de), Louis, châ. de Kertanouarn, près Paimpol, C.-d.-N.
 Nouël de Lesquerneq, Landerneau, F.
 Oheix, Robert, à Savenay et à Trévé, près Loudéac.
 Ollivier, Louis, à Guingamp.
 Ollivier, Auguste, député, rue du Pont-Saint-Michel, à Guingamp.
 Ollivier, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Trévérec, près Lanvollon, C.-d.-N.
 Orioux, agent-voyer en chef, à Nantes.
 Paillet, négociant, à Brest.
 Palys (comte de), châ. de Claye, par Romillé, I.-et-V.
 Parcevaux (de), à Coatmanach, par St-Renan, F.
 Peltier, Aimé, châ. de Kerrosen, Maroué, par Lamballe.
 Perrien (Cte de), anc. député, châ. de Lanouan, près Landévant, M.
 Perrien (Vte de), Gustave, châ. de Locunolay, près Hennebont, M.
 Perrien (de), Raoul, id.
 Perron, expert, à Varades, L.-I.
 Petiton-Saint-Mars, Urbain, 37, rue de la Tour, Paris.

- MM. Peuchant, à Kergicquel, près Pontivy, M.
 Picot de Plédran (M^{me}), à Châteaubriant.
 Piedevache, cons. gén., au Bosq, St-Brieuc.
 Pilven, négociant, à St-Renan, F.
 Pitre de Lisle, châ. de la Ferronnière, Haie-Fouacière, L.-I.
 Pioger (de), anc. député, châ. du Boro, à Saint-Vincent, M.
 Pioger (de), Alphonse, châ. de la Tourneraye, par Guichen, I.-et-V.
 Pioger (Victor de), Redon.
 Plaine Lépine, rue Corbin, à Rennes.
 Plessis de Grénédan (M^{is} du), cons. général, châ. de la Riaye, à Ménéac, M.
 Pocquet, rédacteur au *Journal de Rennes*.
 Poirier, Paul, ingénieur des mines, 5, rue Cassini, à Nantes.
 Polignac (Cte de), châ. de Kerbastic, à Gestel, M.
 Pommereul (baron de), châ. de Marigny, près Fougères, I.-et-V.
 Pontavice du Vaugarny (du), Paul, château du Teilleul, par Saint-Erblon, I.-et-V.
 Pontbriand (Henri de), à Candé, M.-et-L.
 Pontbriand (de), Louis, châ. de la Vilguéris, à Trégon, par Ploubalay, C.-du-N.
 Pontbriand (de), Léon, châ. de Saint-Buc, près Pleurtuit, I.-et-V.
 Pontbriand (de), Fernand, châ. de la Haye-Besnou, près Châteaubriant, L.-I.
 Pontbriand (de), Hippolyte, châ. de la Villeguéris, à Pluduno, près Plancoët, C.-du-N.
 Porée du Breil, à Saint-Servan, I.-et-V.
 Poulpiquet (de), Césaire, châ. de Trefféry, à Quéménéven, F.
 Prémion (Morin de), à Herbignac, L.-I.
 Provoté (de la) père, à Châteaubriant.
 Prud'homme, Ludovic, à Saint-Brieuc.

- MM. Quélen (Cte de), chât. de la Ville-Chevalier, près Châtaudren, C.-d.-N.
 Quélen (Vte de), maire de Locarn, près Maël-Carhaix, C.-d.-N.
 Quénétaïn (Cte de), chât. de la Molière, par Guichen.
- Radiguet, Isidore, Landerneau.
 Ragot, à Vitré, I.-et-V.
 Raïsmes (de), sénateur, chât. du Saz, près Arzano, F.
 Raison du Cleuziou, Ch., à Lannion, C.-du-N.
 Rault (l'abbé), à Sainte-Croix, Le Mans.
 Réals (de), ch. de Troërin, près Landivisiau. F.
 Rengervé (de), Louis, chât. du Chalet, près Rennes, I.-et-V.
 Rengervé (de), chât. de la Motte, Bain, I.-V.
 Rieffel, agriculteur à Nozay, L.-I.
 Robert, chât. de Kerraoul, La Roche-Maurice, par Landerneau.
 Robien (Cte de), chât. de Robien, près Quintin.
 Robien (marquis de), château de Robien, près Quintin.
 Rodellec du Porzic (de), chât. de Kermoné, par Landerneau.
 Roquefeuil (Vte Raymond de), Tréguier.
 Roquefeuil (Cte de), Edmond, chât. de Kergré, à Plougrescant, près Tréguier.
 Roquefeuil (de), à Keralio, par Tréguier.
 Roscoat (Vte du), chât. du Bois de la Roche, près Guingamp.
 Roussin, chât. de Keraval, près Quimper.
 Rorthays (Cte de), anc. préfet, direct. du *Petit Breton*, à Vannes.
 Rougé (de), chât. des Salles, Guingamp.
 Rousse, Joseph, rue Lafayette, 11, à Nantes.
 Romain (du) Henri, St-Pol-de-Léon.
 Romain (du), Amédée, chât. du Lonjéo, à St-Gelven, près Gouarec, C.-d.-N.

- MM. Romain (du), fils, chât. du Lonjéo, à Saint-Gelven, près Gouarec.
- Saint-George (Vte de), Henri, chât. du Rongoet, près Landevant, M.
 Saint-George (Vte de), Roger, chât. du Reste, à Grandchamp, M.
 Saint-George (Vte de), chât. de Kérénnével, près Rosporden, F.
 Saint-George (Cte de), René, chât. de Keronic, à Pluvigner, M.
 Saint-Luc (de), Gaston, chât. de Guilguifin, par Plogastel-St-Germain.
 St-Pierre (Cte de), A., rue Chalais, 1, à Rennes.
 St-Pierre (M^{is} de), chât. du Bois de la Salle, près Lanvollon, C.-d.-N.
 St-Prix (de), Philippe, à Morlaix.
 Saisy (Cte de), Louis, chât. de Castellaouënan, près Maël-Carhaix, C.-d.-N.
 Saisy (Vte de), Paul, chât. de Kérampuil, près Carhaix.
 Salle (de la), prés. du trib., à Lannion.
 Salliou, au Pellinec, en Penvénan, C.-d.-N.
 Salmon-Laubourgère, anc. magistrat, 4, rue Duguesclin, à Rennes.
 Sceaux (Armand de), prés. du C., à Kermat, par Hennebont, M.
 Sellier, banquier, à Lorient, M.
 Sévoy, Charles, Lamballe, C.-d.-N.
 Sicotière (de la), sénateur, à Alençon.
 Simon, Amaury, à la Digue, près Redon, I. V.
 Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
 Société polymathique de Vannes, M.
 Surcouf, Robert, 1, place de la Trinité, à Rennes.
- Taillard (de), à Pludual, par Lanvollon, C.-d.-N.
 Taillard (de), Henri, id.
 Talhouet (de), Rennes.

- MM. Talhouet (Cte de), châ. de la Gressionnais, à Guichen, I.-et-V.
 Tartivel, propriétaire, à Bégard, C.-d.-N.
 Tessier, supérieur du collège, à Châteaubriant.
 Tesson (de), châ. de Beaubois, à Plancoët, C.-d.-N.
 Texier, fabricant d'instruments aratoires, à Vitré, I.-et-V.
 Thielmans, organiste, à Guingamp.
 Tortelier, président du tribunal, à Vitré, I. V.
 Trédern (Cte de), Etienne, rue St-Pierre, à St-B.
 Trédern (Vte de), Félix, Place du Palais, à Rennes.
 Trévédy, conserv. des hypothèques, à Autun.
 Troguindy (Cte de), cons. gén., à Lannion.
 Tromelin (Cte de), H., ch. de Coatserho, près Morlaix.
 Vacheront, propriétaire, à la Forêt, près Landerneau, F.
 Vatar, imprimeur, à Rennes.
 Walsh de Serrent, château de Quéhillac, près Savenay, L.-I.
 Vaujuas-Langan (Cte de), châ. de Bully, près Montsurs, Mayenne.
 Veillet, Victor, à Moncontour.
 Veillet, J.-B., à St-Brieuc.
 Verger (du), châ. de la Guérande, Hénanbihen, C.-d.-N.
 Vernon (de), à St-Julien, près Châteaubriant.
 Villeféron du Chastel, armateur, au Légué, St-Br.
 Villèle (de), Gaston, châ. de Miniac, à Miniac-Morvan, I.-et-V.
 Villeneuve, Raymond, à Tréguier, C.-d.-N.
 Vincent, Emile, à Landerneau.
 Vittu de Kerraoul, Henri, châ. de la Roncière, à Matignon, C.-d.-N.
 Vittu de Kerraoul, aux Villedoré, à St-Brieuc.
 Wolbock (baron de), châ. de Kercado, près Carnac, M.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES

	Pages.
Messe du Saint-Esprit	V
Discours de Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.....	VI
Séance solennelle d'ouverture	XIV
Discours de M. Rieffel	XIV
Discours de M. le comte de Champagny.....	XVII
Discours de M. le vicomte de la Villemarqué	XXII
Elections des membres du Bureau	XXVIII
Lettre de M. le comte de Kergariou	XXX

PROCÈS-VERBAUX. — MÉMOIRES

Séance du lundi 8 septembre	5
Séance du mardi 9 septembre.....	6
Mémoire de M. Gahier.....	10
Copie de la réponse de la Société d'Agriculture de Brest sur la question de la représentation de l'agriculture, en date de décembre 1883, par M. F. Gardin de la Bourdonnais ..	16
Séance du mardi 9 septembre.....	20
Mémoire sur la race porcine dans l'arrondissement de Lannion, adressé à MM. les membres de l'Association bretonne, à l'occasion du Congrès qui doit se tenir à Lannion le 9 septembre 1884, par M. Le Brun.....	22
Séance du mercredi 10 septembre.....	38

	Pages
Le croisement et la production de la viande et du lait, par M. de la Morvonnais	39
Séance du mercredi 10 septembre.....	45
Séance du vendredi 12 septembre.....	48
Mémoire et causerie hippique, d'après les [questions proposées par l'Association bretonne, au Congrès de Lannion 1884, sur l'élève du cheval dans les Côtes-du-Nord, par M. le comte de la Touche.....	49
Rapport de M. Le Brun (Irrigations).....	71
Séance particulière du samedi 13 septembre.....	74
Mémoire de M. Kersanté sur la Codification des lois rurales.....	74
Rapport par M. Petiton Saint-Mars.....	91
Compte-rendu des Concours.....	93
Rapport de la Commission sur les Mémoires	93
Produits agricoles et horticoles. — Rapport du Jury...	94
Récompenses des produits agricoles et horticoles.....	98
Rapport du Jury sur les Cidres et les Beurres	100
Rapport du Jury sur les animaux de basse-cour	101
Concours des machines agricoles.....	101
Exposition d'Objets d'Art.....	103
Exposition des machines agricoles	104
Exposition florale.....	105
Animaux de basse-cour.....	105
Concours des espèces bovine et porcine.....	106
Allocution de M. le comte de Champagny	106
Distribution de primes aux espèces bovine et porcine .	111
Concours hippique	116
Séance solennelle de clôture du Congrès.....	124
Discours prononcé par M. Huon de Penanster.....	124
Discours de M. le maire de Lannion.....	134
Séance du Conseil municipal de Lannion.....	140
Compte de gestion.....	141
Bureau de l'Association bretonne.....	142
Liste des membres fondateurs de l'Association bretonne.	143
Liste des membres ordinaires de l'Association bretonne.	145

